

**ACTUALISATION du
DOCUMENT de RÉFÉRENCE
2017**

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
JUN 2018**

Groupe CRÉDIT MUTUEL CM11

Document de référence 2017 déposé auprès de l’Autorité des Marchés Financiers le 20 avril 2018 sous le numéro D.18-0354.

Première actualisation du document de référence 2017 déposée auprès de l’Autorité des marchés financiers le 7 août 2018 sous le numéro D.18-0354-A01.



La présente actualisation du document de référence 2017 a été déposée auprès de l’Autorité des marchés financiers (AMF) le 7 août 2018 conformément à l’article 212-13 de son règlement général. Elle pourra être utilisée à l’appui d’une opération financière si elle est complétée par une note d’opération visée par l’AMF. Ce document est établi par l’émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

1. Rapport financier semestriel au 30 juin 2018	5
1.1 Environnement économique du 1 ^{er} semestre 2018	7
1.2 Activité et résultats des Groupes Crédit Mutuel CM11 et BFCM	9
1.3 Situation financière du Groupe Crédit Mutuel CM11 au 30 juin 2018.....	28
2. États financiers consolidés au 30 juin 2018 du Groupe Crédit Mutuel CM11	33
3. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle du Groupe Crédit Mutuel CM11	91
4. États financiers consolidés au 30 juin 2018 du Groupe BFCM.....	93
5. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle du Groupe BFCM.....	145
6. Compléments sur les informations comptables publiées dans le document de référence 2017 du Groupe Crédit Mutuel CM11	147
7. Gouvernance	149
7.1 BFCM – rapport sur le gouvernement d'entreprise	149
7.2 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – rapport sur le gouvernement d'entreprise	161
8. Informations concernant le Groupe Crédit Mutuel CM11 et la BFCM – Événements récents et perspectives	175
8.1 Présentation du groupe	175
8.2 Répartition du capital de la BFCM au 30 juin 2018	177
8.3 Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2018	178
8.4 Événements récents propres au Groupe Crédit Mutuel CM11 et à la BFCM intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	178
9. Documents accessibles au public – Responsable de l'information	179
10. Responsable de l'actualisation du document de référence et du rapport financier semestriel – Attestation	181
11. Table de concordance	183

1. Rapport financier semestriel au 30 juin 2018

Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats du premier semestre 2018

Le rapport de gestion qui suit doit être lu en relation avec les états financiers consolidés du Groupe Crédit Mutuel CM11 et du Groupe BFCM incorporés par référence dans le présent document (respectivement les « États financiers au 30 juin 2018 du Groupe Crédit Mutuel CM11 » et les « États financiers au 30 juin 2017 du Groupe BFCM »), ainsi qu'en relation avec les notes qui s'y rapportent, incorporées par référence dans la présente actualisation. Cette actualisation du document de référence fait également office de rapport financier semestriel du Groupe Crédit Mutuel CM11 et du Groupe BFCM.

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ces états financiers intermédiaires sont établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui permet la publication d'états financiers condensés. Ils viennent en complément des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés dans le document de référence 2017.

Le groupe applique depuis le 1.1.2018 :

- ✓ la norme IFRS 9

Elle remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- *classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1),*
- *dépréciation du risque de crédit des instruments financiers (Phase 2), et de*
- *comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).*

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 (impact en capitaux propres), sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présente ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 sont présentés dans les annexes. Le groupe n'applique pas la phase 3 qui est optionnelle ; la couverture restant donc comptabilisée selon IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du groupe à l'exception des pôles assurance relevant de la directive Conglomérat, qui bénéficient du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l'absence de transfert d'instrument financier

ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Le détail des principes IFRS 9 appliqué par le groupe est présenté en §1.3.1.

✓ *La norme IFRS 15*

Elle remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 traduit le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit.

A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- *identification du contrat conclu avec le client,*
- *identification des obligations de performance incluses dans le contrat,*
- *détermination du prix de transaction du contrat,*
- *allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et*
- *reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.*

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont conduit à l'absence d'impact significatif pour le groupe ; les modalités de comptabilisation des revenus des activités n'ont donc pas fait l'objet de modification.

D'autres amendements présentant des impacts peu ou non significatifs pour le groupe concernent :

- *des précisions sur les informations à fournir selon IFRS 12 quand une participation dans une filiale, coentreprise ou entreprise associée est classée en tant qu'actif destiné à être cédé,*
- *l'application de l'option à la juste valeur par résultat par les entités de capital-risque/développement, sur leurs entreprises associées et coentreprises. L'amendement à IAS 28 précise que cette option peut s'exercer entité par entité,*
- *des indications sur les transferts depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci (IAS 40),*
- *le traitement des acomptes dans le cadre des transactions en monnaie étrangères (IFRIC 22),*
- *les transactions dont le paiement est fondé sur des actions selon IFRS 2. Les modifications portent sur :*
 - *la comptabilisation des conditions d'acquisition de droits sur l'évaluation des transactions réglées en trésorerie,*
 - *les transactions incluant un dispositif de règlement sur base nette lié à une retenue fiscale à la source,*
 - *la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.*

1.1 Environnement économique du 1^{er} semestre 2018

1er semestre 2018 : un horizon qui s'obscurcit

De nombreux signes de fragilité ont fait leur apparition dès le début du semestre. Après une crainte d'une remontée brutale du prix de l'argent par les banques centrales suite à la remontée de l'inflation (notamment américaine), l'installation d'une rhétorique protectionniste entre les Etats-Unis et le reste du monde a alimenté les inquiétudes quant à la dynamique de la croissance économique mondiale. Ces éléments ont alimenté la volatilité sur les marchés financiers et entretenu l'aversion pour le risque, limitant fortement la progression des taux souverains majeurs tout en pesant sur la plupart des indices actions.

En zone euro, la stabilisation de la croissance économique s'est confirmée, les statistiques économiques offrant ainsi peu de bonnes surprises face à des attentes restées élevées. En parallèle, le risque politique a effectué un retour marqué suite à l'arrivée au pouvoir, en Italie, d'une coalition de deux partis considérés comme eurosceptiques (M5S et la Ligue). Ces derniers sont cependant parvenus par la suite à rassurer en indiquant souhaiter le maintien de l'Italie au sein de la zone euro tout en respectant les règles budgétaires européennes. Les signaux positifs venus d'Espagne ou de Grèce ont été en partie éclipsés par les inquiétudes sur la solidité du gouvernement allemand. La nette dépréciation de l'euro face aux principales devises depuis le début de l'année est d'ailleurs en partie le reflet du regain de risque politique en Europe, bien qu'elle intègre également le report dans le temps des anticipations de relèvement des taux directeurs de la BCE. L'institution a indiqué qu'elle réduirait son support à l'économie en arrêtant d'acheter des actifs d'ici la fin de l'année et qu'elle considèrerait qu'il y aurait suffisamment de croissance et d'inflation pour remonter ses taux directeurs après l'été 2019.

En France, la croissance est restée élevée, même si elle est revenue sur un niveau plus normatif (+2,2% au T1-2018 en rythme annuel, vs +2,8% au T4-2017). Du côté des moteurs internes de croissance, la perte de vitesse de l'investissement des entreprises a constitué le principal élément pénalisant au 1er trimestre. Dans la première partie de l'année, l'activité a également pâti d'un baril de pétrole plus onéreux qui est venu grever le pouvoir d'achat des ménages, et ce, malgré la première vague de baisse des cotisations salariales du 1er janvier 2018. Des éléments temporaires sont également venus limiter la croissance en France, notamment un hiver plus rude ou encore les mouvements sociaux dans les transports. Pour autant, le rythme de réforme se maintient : celle de la SNCF est désormais actée, celles concernant la formation et l'assurance chômage sont en cours d'adoption, tandis que la réforme des retraites se prépare.

Au Royaume-Uni, les négociations sur le Brexit continuent de patiner. Si un accord en vue d'une période de transition jusqu'à fin 2020 semble faire consensus, le gouvernement de T. May continue de faire face à des tensions internes, en particulier concernant la question de la frontière nord-irlandaise. La persistance de nombreuses incertitudes pénalise de plus en plus nettement l'activité outre-Manche, alors que la Banque d'Angleterre doit arbitrer entre soutien à l'économie et lutte contre l'inflation, laquelle reste sur des niveaux élevés.

Aux États-Unis, l'activité économique reste particulièrement solide, conséquence du vote de la réforme fiscale fin 2017 et de l'entente entre Républicains et Démocrates sur le budget 2018 au début de l'année. Dans ce contexte, le taux d'inflation s'est à présent installé autour de la cible de 2% visée par la Fed, permettant à cette dernière d'acter une accélération de son resserrement monétaire, avec deux hausses de taux directeurs supplémentaires prévues cette année en plus de celles opérées en mars et en juin. Toutefois, la perspective des élections de mi-mandat en novembre prochain est venue assombrir le tableau en poussant D. Trump à hausser le ton sur la scène internationale. Cela s'est traduit par une remise en cause de l'accord conclu en 2015 avec l'Iran, ou encore par des menaces protectionnistes de plus en plus importantes et diversifiées à l'encontre de la plupart de ses partenaires commerciaux. Après de premières taxes sur l'acier et l'aluminium, Washington a placé dans son viseur le secteur automobile et les investissements étrangers dans la technologie. Ces éléments ont fini par alimenter des inquiétudes sur la croissance mondiale elle-même, pénalisant l'ensemble des actifs risqués.

En Chine, le président Xi Jinping continue de mener à bien les réformes votées lors du dernier Congrès du Parti communiste (lutte contre la pollution, assainissement du système financier et réduction de la pauvreté). Toutefois, l'escalade protectionniste avec les Etats-Unis a commencé à faire ressentir ses premiers effets sur l'activité, en particulier via les exportations. Les autorités ont néanmoins rapidement réagi en laissant anticiper un assouplissement de la politique monétaire, contribuant à faire rechuter le yuan à un point bas depuis fin 2017, soutenant ainsi la croissance économique à un niveau pour l'instant encore proche de la cible du gouvernement (objectif officiel de +6,5% en 2018).

Les pays émergents ont néanmoins de plus en plus de mal à résister aux impacts des tensions protectionnistes grandissantes. L'aversion pour le risque a amplifié les fuites de capitaux, aggravant les problématiques internes de certains pays (Argentine, Turquie, Brésil) en faisant fondre la valeur de la plupart des devises des pays émergents face au dollar. L'attrait des actifs émergents est par ailleurs moindre alors que les obligations souveraines américaines (proches de 3%) représentent une alternative d'investissement relativement attractive.

Les cours du brut sont restés orientés à la hausse, portés par une demande solide et une production en difficulté dans plusieurs pays (Venezuela, Libye, Angola), alors que la production américaine s'est révélée incapable d'accélérer de manière additionnelle en raison de contraintes logistiques. Le point d'orgue a été donné suite à la réimposition de sanctions américaines contre l'Iran, en anticipation d'une chute de la production de brut de ce pays. En indiquant une remontée significative de leur production visant à limiter le déficit d'offre, les pays de l'OPEP et la Russie ont néanmoins permis de contenir la hausse des cours du brut.

Perspectives 2018

Au cours du second semestre, les incertitudes politiques et les craintes protectionnistes risquent de réduire le potentiel de croissance. Pour autant, les tendances de fond restent favorables et nous tablons sur une poursuite du cycle économique. Aux Etats-Unis, la relance fiscale américaine est capable de tirer la croissance mondiale. Dans les pays développés et notamment en Europe, la bonne tendance du marché du travail soutient la consommation et la dynamique de l'investissement est solide compte tenu d'une nécessité de répondre aux carnets de commandes des entreprises. Si les risques politiques européens (Italie, Allemagne) pèsent sur la parité de l'euro, le décrochage de la monnaie unique offrira un support à l'activité et à l'inflation qui permettra à la BCE de poursuivre un resserrement graduel de sa politique monétaire, ce qui entretiendra la dynamique haussière des taux souverains mondiaux.

Plusieurs éléments pourraient cependant compromettre notre scénario :

- Une escalade du protectionnisme à l'échelle planétaire provoquant une rupture brutale du cycle de croissance, qui contribuerait également à pénaliser la remontée des taux souverains en favorisant des mouvements de capitaux vers les actifs refuges ;
- Des tensions plus prégnantes en Europe quant à la stabilité politique des pays moteurs (Italie mais aussi Allemagne), voire d'un risque d'affaiblissement de l'Europe et la zone euro (flux migratoires, respect des objectifs budgétaires) ;
- Une remontée brutale de certaines composantes de l'inflation, dont celle liée au baril de pétrole, qui pénaliseraient le pouvoir d'achat des ménages sur une période prolongée.

1.2 Activité et résultats des Groupes Crédit Mutuel CM11 et BFCM

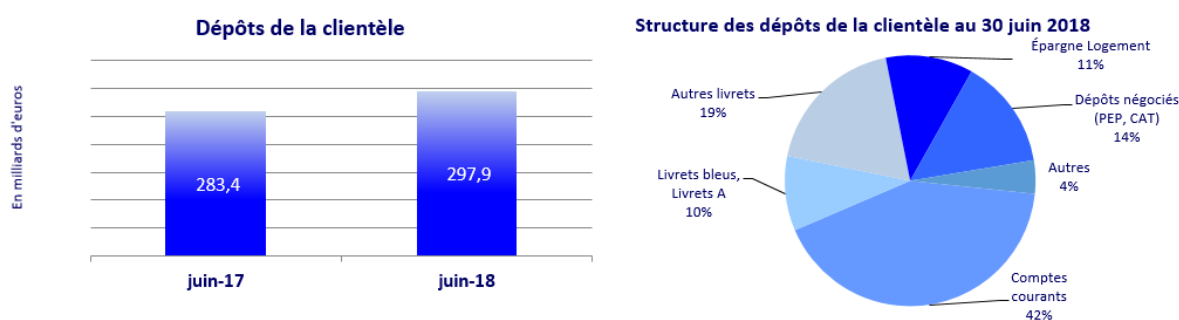
Note : toutes les évolutions citées sont à périmètre et méthode constants ; voir la précision méthodologique en page 23

Activité du groupe

Après une année 2017 marquée par le développement des métiers de la banque, de l'assurance et des services, le groupe a poursuivi une activité commerciale soutenue durant le premier semestre 2018 au service de ses 24,7 millions de clients-sociétaires.

▪ La banque

Les encours de dépôts de la clientèle s'établissent à 297,9 milliards d'euros à fin juin 2018. Ils s'accroissent de 5,1%, portés par les comptes ordinaires créditeurs (+13,1%) et les comptes sur livrets hors livrets A et Bleu (+6,0%).

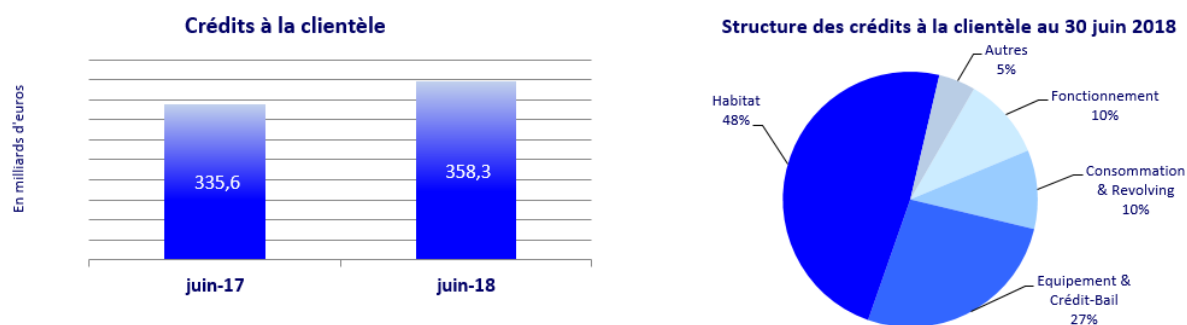


Après un premier semestre 2017 marqué par des rachats de crédits importants qui avaient impactés le montant global des déblocages, le premier semestre 2018 marque une normalisation avec un volume global de 39,3 milliards d'euros de déblocages de crédits contre 39,9 milliards au premier semestre 2017.

La production de crédits habitat recule donc de 15,4% à 16,2 milliards d'euros et les encours s'établissent à 173 milliards d'euros à fin juin 2018 en hausse de 5,5%. La production de crédits d'investissement accordés aux clients entreprises et professionnels est en hausse de 15,5% à 10,3 milliards d'euros et les encours de crédits d'équipement progressent de 11,5% à près de 82 milliards d'euros. Les crédits à la consommation suivent une tendance similaire avec des déblocages de 9,6 milliards d'euros au premier semestre 2018 (+10,7%) et des encours en hausse de 9,6% à 35,8 milliards à fin juin 2018.

358,3 Md€
d'encours de
crédits

Au total, les encours de crédits à fin juin 2018 s'établissent à 358,3 milliards d'euros en hausse de 6,8% sur un an glissant.



Le ratio « crédits/dépôts » s'établit à 120,3% au 30 juin 2018 contre 118,4% au 30 juin 2017.

Le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 127% à fin juin 2018 contre 131 % au 31 décembre 2017.

▪ L'assurance¹

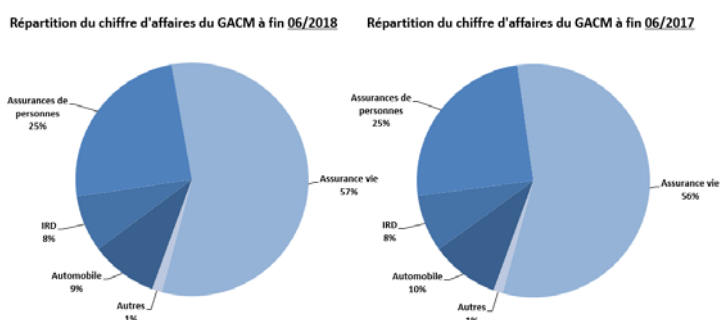
31,3 millions
contrats d'assurance

Le chiffre d'affaires assurance atteint 6,1 milliards d'euros en hausse de 7,1%. Après une année de repli, la collecte brute en assurance vie et capitalisation s'inscrit en hausse soutenue (+8,0%) et s'établit à 3,5 milliards d'euros. Dans le contexte de taux d'intérêt toujours très bas, la promotion des unités de comptes (UC) se poursuit. Pour le GACM, la part des UC dans la collecte brute atteint ainsi 30,8% au premier semestre 2018 contre 28,6% en juin 2017, un niveau supérieur à celui du marché (28,8% à fin 05/2018).

Les primes en assurance de biens progressent de 5,3%, surperformant une nouvelle fois le marché (+2,2% à fin mai 2018). Ces excellents résultats sont le fruit d'une production record en automobile, multirisque habitation et multirisque des professionnels et de taux de résiliation toujours orientés favorablement.

Les primes en assurances de personnes progressent de 5,7%. Cette progression résulte de la dynamique mise en place en prévoyance en 2017 et du lancement de la nouvelle offre santé individuelle en avril 2018.

Les réseaux ont perçu 743 millions d'euros de commissions, en progression de 5,6%.



▪ Les services

En complément des activités bancaires et d'assurance, les performances commerciales s'illustrent aussi à travers la diversité des services distribués par les réseaux du groupe.

EI Telecom qui propose une offre de téléphonie mobile, dispose désormais d'un portefeuille de plus de 1,8 million de clients. EI Telecom anime fortement ses ventes en mettant en avant des offres très généreuses en data. Cette stratégie de développement porte ses fruits puisque le parc grand public a progressé de 90 000 lignes depuis le début d'année. Le parc des offres à destinations des professionnels progresse également de 20%.

Euro Protection Surveillance qui commercialise des solutions de télésurveillance est l'opérateur numéro un dans le domaine de la télésurveillance en France avec 461 417 contrats d'abonnement (+7% par rapport au 30 juin 2017) et environ 31 % de part de marché sur le résidentiel.

En matière de ventes immobilières neuves, **CM-CIC Agence Immobilière** affiche un nombre de réservations nettes de 4 753 logements au premier semestre 2018. Une part importante de près de 45% de ces réservations conduit également à la vente d'un mandat de gestion (ZenInvest).

¹ Les données 2017 (et les variations) sont présentées pro-forma, c'est-à-dire en intégrant le périmètre NEA.

Résultats du groupe

Le résultat net du Groupe Crédit Mutuel CM11 au titre du premier semestre 2018 s'élève à 1 548 millions d'euros, en hausse de 14,9%.

Groupe Crédit Mutuel CM11

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017	évolution *
Produit net bancaire	7 083	7 150	-2,2%
Frais de fonctionnement	(4 424)	(4 360)	+0,8%
Résultat brut d'exploitation	2 659	2 790	-6,8%
Coût du risque	(349)	(398)	-12,3%
Résultat d'exploitation	2 310	2 392	-5,9%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	68	(271)	ns
Résultat avant impôt	2 378	2 121	+9,1%
Impôt sur les sociétés	(830)	(810)	-0,3%
Résultat net	1 548	1 316	+14,9%
Intérêts minoritaires	154	153	+0,6%
Résultat net - part du groupe	1 395	1 163	+16,8%

* à périmètre constant²

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du Groupe Crédit Mutuel CM11 s'élève, pour le premier semestre 2018, à 7 083 millions d'euros contre 7 150 millions au premier semestre 2017. Ce recul est dû pour l'essentiel à une moindre performance des activités de marché dans un contexte de marchés difficiles comparativement à l'environnement favorable du premier semestre 2017 et à une reprise de provision pour risque non récurrente au premier semestre 2017.

Le produit net bancaire de la banque de détail, à 5 162 millions d'euros soit 69% du total, progresse de 2,7% sur un an ce qui constitue une belle performance dans un contexte de taux toujours bas.

L'assurance réalise un premier semestre 2018 dans la continuité de la performance de 2017 avec un produit net assurance de 988 millions d'euros ; il bénéficie de l'apport de l'activité de Nord Europe Assurances fusionné dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel avec effet au 1^{er} janvier 2018 ; à périmètre constant, le produit net assurance progresse de 1,5%.

² Pour le détail de l'évolution à périmètre constant voir la précision méthodologique.

Répartition du PNB du Groupe Crédit Mutuel CM11 par activités

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017	évolution *
Banque de détail	5 162	5 026	+2,7%
Assurance	989	881	+1,5%
Financements et marchés	341	463	-26,4%
Banque privée	250	262	-4,9%
Capital développement	221	169	+30,8%
Informatique, logistique & holding	522	720	-27,6%
<i>Interactivités</i>	-400	-372	<i>ns</i>
TOTAL	7 083	7 150	-2,2%

* à périmètre constant - voir précision méthodologique

La répartition géographique du produit net bancaire du groupe montre la prédominance des activités de banque et d'assurance sur le marché domestique qui représente 78 % du produit net bancaire des activités opérationnelles du premier semestre 2018.

Le tableau ci-dessous indique la répartition du produit net bancaire du groupe, toutes activités confondues, par zone géographique, au 30 juin 2018 et 2017.

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
France	5 559	5 667
Europe hors France	1 420	1 381
Autres pays	104	102
TOTAL	7 083	7 150

Résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement du groupe s'élèvent à 4 424 millions d'euros pour le premier semestre 2018, en augmentation de 0,8%. Hors contribution au fonds de résolution unique (FRU) qui augmente de 24% (à 138 millions d'euros) entre les deux périodes, les frais de fonctionnement sont stables (+0,2%).

Le coefficient d'exploitation de la banque de détail s'établit à 64,1% en amélioration de 160 points de base.

Le résultat brut d'exploitation est de 2,7 milliards d'euros contre 2,8 milliards au premier semestre 2017.

Coût du risque

Le coût du risque s'élève à 349 millions d'euros au premier semestre 2018. Il enregistre, par rapport au premier semestre 2017, une baisse de 49 millions et s'établit à 19 points de base (contre 23 points au premier semestre 2017). La baisse est particulièrement perceptible sur les réseaux Crédit Mutuel et CIC.

Le taux d'encours douteux sur les encours bruts diminue, passant de 3,8% au 30 juin 2017 à 3,1% au 30 juin 2018, et le taux de couverture global s'établit à 70% au 30 juin 2018 (contre 63,5% au 30 juin 2017), cette progression du taux de couverture s'expliquant essentiellement par la provision sur encours sains liée à IFRS9.

Le tableau ci-dessous synthétise les données du groupe relatives aux créances douteuses et aux provisions pour créances irrécouvrables du premier semestre 2018 et du premier semestre 2017 :

<i>(en milliards d'euros)</i>	30 juin 2018	30 juin 2017
Montant brut de l'encours de crédits à la clientèle	366,4	344,0
Créances douteuses	11,5	13,2
Provisions	8,0	8,4
Ratio des créances douteuses ^{(1) (2)}	3,1%	3,8%
Taux de couverture global ⁽²⁾	70,0%	63,5%

(1) créances douteuses/montant brut des crédits à la clientèle

(2) les chiffres ayant été arrondis, les ratios indiqués peuvent ne pas correspondre à la division des encours arrondis affichés

Autres éléments du compte de résultat

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence : La quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises mises en équivalence s'élève à 59 millions d'euros soit un niveau « normal » reflétant notamment le résultat de BMCE, Banque de Tunisie, Royale Marocaine d'Assurance. A noter qu'au premier semestre 2017 ce poste représentait une charge de 256 millions d'euros soit principalement l'impact de la cession des titres Banco Popular à Santander sur décision du Comité de Résolution Unique.

Gains ou pertes sur autres actifs : Ce poste comptabilise un produit de 9 millions d'euros dont 8 millions relatifs à la cession d'une entité de la Banque de Luxembourg portant un immeuble d'exploitation.

Variations de valeur des écarts d'acquisition : Néant.

Impôt sur les sociétés : La charge nette d'impôt sur les sociétés du groupe s'élève à 830 millions d'euros au 30 juin 2018 en hausse en lien avec la progression du résultat avant impôts.

Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés : Néant à fin juin 2018. A fin juin 2017, ce poste correspond au résultat net d'impôt (5 millions d'euros) des activités de banque privée du CIC à Singapour et Hong-Kong cédées fin 2017.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est en hausse de 9,1% sur un an et s'établit à 2,4 milliards d'euros au premier semestre 2018.

Résultat net

Le résultat net s'établit à 1 548 millions d'euros en hausse de 14,9% comparé au premier semestre 2017 dans un contexte de bonne tenue des activités de bancassurance de détail, d'un coût du risque bas et de frais généraux maîtrisés malgré la forte hausse des contributions réglementaires.

Résultats par activité

Description des pôles d'activité

LA BANQUE DE DÉTAIL : ce métier regroupe les caisses de Crédit Mutuel, le réseau CIC, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, CIC Iberbanco, les agences Targobank en Allemagne et en Espagne, le groupe Cofidis Participations, Banque Casino et toutes les activités spécialisées dont la

commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, crédit vendeur, affacturage, gestion d'actifs, épargne salariale et ventes immobilières.

ASSURANCE : l'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

LA BANQUE DE FINANCEMENT : avec ses équipes basées en France ou dans ses succursales (Londres, New York, Singapour, Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle, et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets).

LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ : les activités de marché du Groupe Crédit Mutuel CM11 sont logées dans le bilan du CIC. Elles comprennent le métier investissement taux, actions et crédits et le métier commercial (CM-CIC Market Solutions) en France et dans les succursales de New York et Singapour.

LA BANQUE PRIVÉE : les sociétés qui composent le métier opèrent tant en France par le biais de CIC Banque Transatlantique qu'à l'étranger par l'intermédiaire des filiales et succursales Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres. Elles développent un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés.

LE CAPITAL DÉVELOPPEMENT : ce métier est exercé par CM-CIC Investissement qui, basé à Paris, dispose d'antennes à Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux et Strasbourg assurant ainsi la proximité avec la clientèle, tout en abordant une phase de développement progressif à l'international. Il réunit les activités de prises de participations, de conseils en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

INFORMATIQUE, LOGISTIQUE et PRESSE : ce pôle rassemble les structures à vocation purement logistique : les sociétés informatiques du groupe, le GIE CCS (Centre de Conseil et de Service), EI Telecom, Euro Protection Surveillance, Lyf Pay ainsi que l'activité presse.

HOLDING : ce pôle rassemble les activités dépositaires et trésorerie centrale / refinancement du groupe ainsi que tous les éléments non affectés à une autre activité.

▪ **Banque de détail**

La banque de détail est de loin le secteur d'activité le plus important du groupe. Au 30 juin 2018, le produit net bancaire du groupe provenait à hauteur de 69% du métier de la banque de détail.

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017 *	évolution
Produit net bancaire	5 162	5 026	+2,7%
Frais de fonctionnement	(3 309)	(3 303)	+0,2%
Résultat brut d'exploitation	1 853	1 723	+7,5%
Coût du risque	(369)	(423)	-12,9%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	4	(8)	ns
Résultat avant impôt	1 488	1 292	+15,1%
Impôt sur les sociétés	(524)	(532)	-1,6%
Résultat net	964	760	+26,8%

* retraité - voir précision méthodologique

Les réseaux de banque de détail poursuivent leur bonne dynamique commerciale au service des clients sociétaires et entreprises dans un contexte de reprise économique en Europe.

La banque de détail enregistre, au premier semestre 2018, un produit net bancaire de 5 162 millions d'euros en hausse de 2,7% reflétant celle de la marge d'intérêt, l'effet taux négatif sur les crédits étant compensé par des volumes en progression et par un effet taux positif sur les ressources. Les commissions restent stables par rapport au premier semestre 2018, alors que les indemnités de renégociations et de remboursements anticipés sont en forte baisse.

Les frais de fonctionnement sont très bien maîtrisés : +0,2% par rapport au premier semestre 2017. Le résultat brut d'exploitation à 1 853 millions est en progression de 7,5 % et le coefficient d'exploitation de la banque de détail s'améliore de 160 points de base à 64,1%.

Le coût du risque, en baisse de 12,9%, s'établit à un niveau bas de 369 millions d'euros.

Le résultat avant impôt, à 1 488 millions d'euros s'apprécie de 15,1%.

➤ Les réseaux bancaires

○ **Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel**

Le nombre de clients atteint 7 millions à fin juin 2018 dont 87% de particuliers et a progressé de près de 37 000 depuis fin décembre 2017 ; sur un an, la hausse du nombre de clients est plus importante sur les segments des professionnels et de entreprises (respectivement +2,6% et +1,9%).

Les encours de crédit s'établissent à 123,6 milliards à fin juin 2018, en hausse de 4,6% sur un an. La plus forte croissance est assurée par les crédits à l'habitat (+5,2% à 94,3 milliards d'euros) suivis par les crédits d'investissement aux professionnels et entreprises : +4% à 20,1 milliards d'euros.

Les dépôts de la clientèle (109,2 milliards d'euros) augmentent de 6,1% bénéficiant d'une forte collecte sur les dépôts à vue dont les encours ont progressé de 11,9% sur un an.

Dans un environnement persistant de taux bas, le produit net bancaire est en hausse de 2,6% à 1 531 millions d'euros, malgré la diminution sensible des indemnités sur les renégociations et remboursements anticipés de crédits consécutive à une baisse de leur volume par rapport au premier semestre 2017.

La faible hausse des frais de fonctionnement (+0,7%) et la forte baisse du coût du risque (-38,9%) permettent au résultat avant impôt de s'afficher en augmentation de 15,5% sur un an.

○ Réseau de bancassurance du CIC

Sur un total de 5,1 millions de clients (+1,5% sur un an), 16% sont des clients professionnels et entreprises. Le nombre de clients a progressé de près de 50 000 depuis fin décembre 2017.

A 123,8 milliards d'euros, les encours de crédits augmentent de 5,6% sous l'impulsion des crédits d'investissement (+8,7%) et des crédits à l'habitat (+5%). La demande de crédit reste soutenue avec des déblocages de crédits d'investissement en hausse de 12% sur un an.

L'encours d'épargne s'établit à 172,8 milliards d'euros à fin juin 2018 dont 112,7 milliards pour les dépôts (+4,2% sur un an).

Le produit net bancaire s'apprécie de 2,1% à 1 728 millions d'euros, la marge d'intérêt et les commissions étant en hausse. Avec la maîtrise des frais de fonctionnement (-0,5%) et la baisse du coût du risque (-44,3%), le résultat avant impôt augmente de 17,7% sur un an à 555 millions d'euros.

○ Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La Banque Européenne du Crédit Mutuel intervient sur le marché des entreprises et des sociétés foncières en France et en Allemagne, ainsi que sur le marché de la promotion immobilière en France. Au service de plus de 21 000 clients, son réseau commercial est composé de 51 agences (dont 42 en France) et une filiale à Monaco.

A fin juin 2018, en capitaux moyens mensuels et tous marchés confondus, les crédits à la clientèle sont en progression de 5% à 14,2 milliards d'euros sur 12 mois glissants. Les ressources comptables sont en hausse de 1,6% sur un an, à 12,3 milliards.

Au 30 juin 2018, le produit net bancaire est en hausse de 4,8% à 148 millions d'euros. La marge d'intérêt a progressé de 7,1% en raison de la baisse du coût des ressources clientèle et de la croissance des encours de crédits. Les commissions s'établissent à 29 millions d'euros, soit une baisse de 5% par rapport au premier semestre 2017 en raison d'une moindre contribution des commissions sur la monétique.

Les frais généraux s'établissent à 52,7 millions d'euros, soit +1,1%. Le coefficient d'exploitation ressort à 35,6%, enregistrant une nouvelle réduction de 130 points de base.

Le coût du risque s'élève à 12,3 millions d'euros incluant 2,6 millions de dotations nettes aux provisions sur le coût du risque non avéré. Il représente un taux modéré de 0,17% des crédits à la clientèle en moyenne annuelle.

Le résultat avant impôt est stable à 83 millions d'euros au 30 juin 2018.

○ TARGOBANK en Allemagne

La poursuite du développement des parts de marché sur le marché des crédits aux particuliers (8,8% de part de marché contre 8,3% au 1er semestre 2017) a permis une nouvelle hausse de la production de crédits qui progresse de 14% à 2 290 millions d'euros par rapport à celle du 1er semestre 2017.

Les ressources clientèle progressent également et s'établissent à 15,4 milliards d'euros au 30 juin 2018, en hausse de 5% depuis le début de l'exercice et de 9,3% sur 12 mois.

Sur le marché des entreprises, les activités d'affacturage et de crédit-bail progressent également par rapport à l'an passé. Le volume de factures traitées affiche une augmentation de 10% à 25,9 milliards d'euros et le portefeuille de crédit-bail progresse de 8% en moyenne par rapport au 1er semestre 2018 grâce à une production en hausse de 19% à 254 millions d'euros.

In fine, le volume total des encours de crédits s'établit à 14,2 milliards d'euros au 30 juin 2018, en hausse de près de 12% sur 12 mois.

Le produit net bancaire s'établit à 777 millions d'euros, en hausse de 1,5% par rapport à celui du premier semestre 2017.

Le résultat avant impôt du 1er semestre 2018 de TARGOBANK en Allemagne³ s'établit à 244 millions d'euros avant impôts, dont 214 millions pour l'activité retail et 30 millions pour l'activité entreprises.

➤ Groupe COFIDIS Participations

Cofidis a réalisé une activité commerciale très dynamique sur le premier semestre 2018, qu'il s'agisse des produits commercialisés en direct ou via des partenaires. La production de crédits est en hausse de 15% par rapport à l'exercice précédent.

Les taux clients restent orientés à la baisse, du fait du contexte concurrentiel dans un environnement de taux bas et par le développement de l'activité crédit auto.

L'encours progresse significativement également de près de 6% sur un an. Ce sont les encours de prêts personnels, de rachats de créances et crédits auto qui connaissent les plus fortes croissances.

Le produit net bancaire progresse de 22 millions d'euros porté par le développement de l'activité commerciale et par des conditions de refinancement sur les marchés qui restent favorables.

Les charges d'exploitation sont maîtrisées. L'augmentation de 12 millions d'euros par rapport à 2017 est en lien avec des migrations informatiques dans deux filiales, Italie et Portugal.

Le coût du risque augmente de 17 millions d'euros par rapport au 1er semestre de 2017. Deux éléments expliquent cette progression : une augmentation du risque sur la filiale espagnole liée à des baisses d'efficacité ponctuelles au recouvrement et la mise en œuvre de la norme IFRS9 au 1er janvier 2018 qui implique un provisionnement des encours sains.

Le résultat avant impôt est en léger retrait par rapport au premier semestre 2017 et s'établit à 150 millions d'euros.

▪ **Assurance**

Au 30 juin 2018, le produit net bancaire du groupe provenait à hauteur de 13% du métier assurance. Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier assurance au 30 juin 2018 et 2017, tel que présenté dans les états financiers consolidés du groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017 proforma	évolution
Produit net bancaire	988	973	+1,5%
Frais de fonctionnement	(306)	(306)	+0,0%
Résultat brut d'exploitation	682	668	+2,2%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	13	2	ns
Résultat avant impôt	695	670	+3,8%
Impôt sur les sociétés	(235)	(216)	+8,5%
Résultat net	460	453	+1,5%

³ Contributif au résultat avant impôt consolidé.

L'activité d'assurance du Crédit Mutuel, exercée à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), est pleinement intégrée dans le Groupe Crédit Mutuel CM11 sur le plan commercial et technique. Le GACM franchit une nouvelle étape en 2018 avec la fusion-absorption de Nord Europe Assurances (NEA) et de ses filiales, les sociétés d'assurance du Crédit Mutuel Nord Europe.

Les données 2017 (et les variations) sont présentées pro-forma, c'est-à-dire en intégrant le périmètre NEA.

Le chiffre d'affaires assurance atteint ainsi 6,1 milliards d'euros en hausse de 7,1%.

Après une année de repli, la collecte brute en assurance vie et capitalisation s'inscrit en hausse soutenue (+8,0%) et s'établit à 3,5 milliards d'euros. Dans le contexte de taux d'intérêt toujours très bas, la promotion des unités de comptes (UC) se poursuit. Pour le GACM, la part des UC dans la collecte brute atteint ainsi 30,8% au premier semestre 2018 contre 28,6% en juin 2017, un niveau supérieur à celui du marché (28,8% à fin 05/2018).

Les primes en assurance de biens progressent de 5,3%, surperformant une nouvelle fois le marché (+2,2% à fin mai 2018). Ces excellents résultats sont le fruit d'une production record en automobile, multirisque habitation et multirisque des professionnels et de taux de résiliation toujours orientés favorablement.

Les primes en assurances de personnes progressent de 5,7%. Cette progression résulte de la dynamique mise en place en prévoyance en 2017 et du lancement de la nouvelle offre santé individuelle en avril 2018.

Les réseaux ont perçu 743 millions d'euros de commissions, en progression de 5,6%.

Le premier semestre 2018 se conclut pour le GACM par un résultat net⁴ de 460 millions d'euros, contre 453 millions pro-forma un an plus tôt, en hausse de 1,5% en pro-forma.

Ce résultat reflète la performance commerciale du groupe et la bonne tenue des résultats techniques, à l'exception de la branche habitation touchée par de nombreuses intempéries tout au long du premier semestre (charge totale de 87 millions d'euros pour le GACM). Les plateformes de gestion se sont à nouveau pleinement mobilisées au service des assurés pour traiter plus de 52 000 déclarations liées aux événements naturels sur le semestre (contre près de 30 000 à fin juin 2017).

▪ *Banque de financement et activités de marché*

Au 30 juin 2018, le produit net bancaire du groupe provenait à hauteur de 5% des activités de financement et de marché. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat des activités de financement et de marché au 30 juin 2018 et 2017.

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017	évolution
Produit net bancaire	341	463	-26,4%
Frais de fonctionnement	(182)	(172)	+5,6%
Résultat brut d'exploitation	159	291	-45,4%
Coût du risque	31	27	+13,8%
Résultat avant impôt	190	318	-40,3%
Impôt sur les sociétés	(69)	(105)	-34,1%
Résultat net	121	213	-43,4%

⁴ Contribution au résultat consolidé du Groupe Crédit Mutuel CM11.

Banque de financement

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	évolution
Produit net bancaire	186	188	-1,0%
Frais de fonctionnement	(61)	(61)	-0,3%
Résultat brut d'exploitation	126	127	-1,3%
Coût du risque	29	22	+36,6%
Résultat avant impôt	155	149	+4,2%
Impôt sur les sociétés	(53)	(46)	+15,7%
Résultat net	102	103	-1,0%

L'encours de crédits nets à la clientèle de la banque de financement s'élève à 18,6 milliards d'euros en augmentation de 9,6%.

Le PNB à 186 millions d'euros est en léger recul de -1% en raison d'un tassement de l'activité en financements spécialisés (baisse généralisée des marges et des commissions).

Le produit net bancaire du premier semestre 2018 est également affecté par la baisse du dollar contre euro.

Les frais de fonctionnement sont en faible baisse (-0,3%) à 61 millions d'euros intégrant la hausse de la cotisation au Fonds de Résolution Unique.

Le coût du risque est en reprise nette de 29 millions d'euros contre 22 millions un an plus tôt.

Le résultat avant impôt s'établit à 155 millions d'euros en hausse de 4,2 % par rapport au 1er semestre 2017.

Activités de marché

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017	évolution
Produit net bancaire	154	275	-43,8%
Frais de fonctionnement	(121)	(111)	+8,8%
Résultat brut d'exploitation	33	163	-79,7%
Coût du risque	2	6	ns
Résultat avant impôt	35	169	-79,5%
Impôt sur les sociétés	(16)	(59)	-72,7%
Résultat net	19	110	-83,1%

Dans un contexte de marché moins porteur qu'au premier semestre 2017 où de forts volumes avaient été enregistrés, les revenus des activités de marché s'établissent à 154 millions d'euros contre 275 millions au premier semestre 2017.

Une plus grande volatilité et de nombreuses incertitudes induites notamment par le risque politique en Italie ou les mesures protectionnistes américaines ont contribué au recul du résultat du métier « investissement » en France de CM-CIC Marchés, qui reste toutefois un résultat conforme à son budget.

Les frais de fonctionnement progressent de 8,8% sous la pression d'une forte hausse de la contribution au Fonds de Résolution Unique qui passe de 9 millions d'euros fin juin 2017 à 21 millions en 2018.

Le résultat avant impôt du semestre est de 35 millions d'euros.

▪ **Banque privée**

Au 30 juin 2018, le produit net bancaire du groupe provenait à hauteur de 3% du métier de la banque privée. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat de la banque privée :

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017	évolution *
Produit net bancaire	250	262	-4,9%
Frais de fonctionnement	(179)	(171)	+4,7%
Résultat brut d'exploitation	71	92	-22,8%
Coût du risque	(5)	0	ns
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	8	0	ns
Résultat avant impôt	73	92	-20,3%
Impôt sur les sociétés	(16)	(21)	-21,1%
Gains & pertes nets d'IS sur act. abandonnées	0	5	ns
Résultat net	57	76	-20,1%

*à périmètre constant – voir précisions méthodologiques

Le tableau ci-dessous fournit des indicateurs du niveau d'activité du métier de la banque privée au 30 juin 2018.

<i>(en milliards d'euros)</i>	30 juin 2018	évolution sur 12 mois
Dépôts	21	+5,4%
Crédits	12	+8,1%
Epargne gérée	95	+4,4%

Le produit net bancaire s'élève à 250 millions d'euros contre 262 millions d'euros au 30 juin 2017, en diminution de 4,9% avec des commissions qui baissent de 12,1%, lesquelles n'ont pas intégré la totalité des résultats des filiales de gestion d'actifs.

Les frais de fonctionnement s'établissent à 179 millions d'euros (+4,7%).

Le coût du risque atteint 5 millions d'euros.

Le résultat avant impôt ressort à 73 millions d'euros contre 92 millions à fin juin 2017.

A noter que le résultat net du premier semestre 2017 intégrait en « Gains/pertes nets s/activités abandonnées » le résultat de l'activité banque privée de Singapour et de Hong-Kong qui a été cédée fin 2017.

Ces résultats n'incluent pas ceux des agences CIC Banque Privée en France qui sont intégrées dans les banques CIC. Le résultat courant avant impôt des agences CIC Banque Privée s'établit à 43 millions d'euros.

▪ **Capital-développement**

Au 30 juin 2018, le produit net bancaire du groupe provenait à hauteur de 2 % du métier de capital-développement. Le tableau ci-dessous présente les éléments constitutifs du résultat de ce métier

<i>en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017	évolution
Produit net bancaire	221	169	+30,8%
Frais de fonctionnement	(24)	(25)	-3,7%
Résultat avant impôt	196	144	+36,0%
Impôt sur les sociétés	0	2	ns
Résultat net	196	146	+34,7%

Le tableau ci-dessous présente la répartition des investissements et des capitaux gérés par ce secteur.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2018
Montant total des investissements effectués par le groupe au cours du semestre	153
Cumul des capitaux investis par le groupe	2 289
Valeur du portefeuille du groupe, hors capitaux gérés pour compte de tiers	2 507
Capitaux gérés pour compte de tiers	174

Les encours investis en gestion pour compte propre s'élèvent à 2,3 milliards d'euros à fin juin 2018 dont 153 millions d'euros investis en 2018 et 354 millions cédés par l'ensemble des entités du pôle capital développement depuis le début de l'année. Le portefeuille est composé de 339 participations hors fonds, dont la très grande majorité est constituée d'entreprises clientes des réseaux du groupe. Les capitaux gérés pour compte de tiers se sont élevés à 174 millions d'euros.

Dans la continuité de 2017, l'activité de capital développement a réalisé une nouvelle fois de très bonnes performances au premier semestre 2018 avec un PNB de 221 millions d'euros contre 169 millions un an plus tôt. Le résultat avant impôt s'inscrit à 196 millions d'euros contre 144 millions un an auparavant (+36%).

▪ **Logistique et holding**

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017 *	évolution
Produit net bancaire	522	720	-27,6%
Frais de fonctionnement	(824)	(783)	+5,2%
Résultat brut d'exploitation	(303)	(63)	ns
Coût du risque	(5)	(2)	ns
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	43	(271)	ns
Résultat avant impôt	(264)	(336)	ns
Impôt sur les sociétés	14	40	ns
Résultat net	(251)	(297)	ns

* retraité - voir précision méthodologique

Les activités de logistique et holding enregistrent un produit net bancaire de 522 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 720 millions au 30 juin 2017. Ces chiffres s'expliquent comme suit :

- Les activités « informatique, logistique et presse » du groupe affichent un produit net bancaire de 814 millions d'euros au 30 juin 2018 (+3,4%). Cette variation découle principalement de l'amélioration des marges commerciales enregistrées au niveau d'Euro Information et de ses filiales
- Les activités « holding » du groupe enregistrent un PNB négatif de 293 millions d'euros au 30 juin 2018 contre une charge de 67 millions d'euros au 30 juin 2017. Cette évolution s'explique principalement par une reprise de provision pour risque non récurrente au premier semestre 2017.

Les frais généraux s'élèvent à 824 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 783 millions au 30 juin 2017 (+5,2%).

Le poste « Gains/pertes s/autres actifs & MEE » enregistre principalement la quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises mises en équivalence dont notamment BMCE, Banque de Tunisie, Royale Marocaine d'Assurance. A noter qu'au premier semestre 2017 ce poste représentait une charge de 271 millions d'euros soit principalement l'impact de la cession des titres Banco Popular à Santander sur décision du Comité de Résolution Unique.

Précisions méthodologiques

1/ Les **variations à périmètre constant** sont calculées en neutralisant :

- l'impact de l'entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2018 des entités de NEA fusionnées dans le GACM ; à cet effet, les variations sont calculées pro-forma c'est-à-dire en intégrant aux soldes intermédiaires de gestion du premier semestre 2017 le périmètre NEA.
- la sortie du périmètre en 2017 de l'activité de banque privée du CIC à Singapour et Hong-Kong.

Ces éléments sont détaillés ci-après sur les différents soldes intermédiaires de gestion :

en millions €	1 ^{er} semestre 2018			1 ^{er} semestre 2017			variations	
	publié	var. de périmètre	à pér. constant	publié	var. de périmètre	à pér. constant	brutes	à pér. constant
Produit net bancaire	7 083		7 083	7 150	92	7 242	-0,9%	-2,2%
Frais de fonctionnement	-4 424		-4 424	-4 360	-28	-4 388	+1,5%	+0,8%
Résultat brut d'exploitation	2 659	0	2 659	2 790	64	2 854	-4,7%	-6,8%
Coût du risque	-349		-349	-398		-398	-12,3%	-12,3%
Résultat d'exploitation	2 310	0	2 310	2 392	64	2 456	-3,4%	-5,9%
Gains/pertes nets s/autres actifs et MEE	68		68	-271	-5	-276	ns	ns
Résultat avant impôt	2 378	0	2 378	2 121	59	2 180	+12,1%	+9,1%
Impôts sur les bénéfices	-830		-830	-810	-23	-833	+2,5%	-0,3%
Gains/pertes nets s/activités abandonnées	0		0	5	-5	0	ns	ns
Résultat net	1 548	0	1 548	1 316	31	1 347	+17,7%	+14,9%
Intérêts minoritaires	154		154	153		153	+0,6%	+0,6%
Résultat net part du groupe	1 395	0	1 395	1 163	31	1 194	+19,9%	+16,8%

2/ Les résultats d'entités dans lesquelles le groupe détient des participations minoritaires ont été déplacées du métier banque de détail vers le métier holding afin de présenter en banque de détail les résultats des réseaux et filiales sur lesquels le groupe exerce une influence de gestion complète.

Indicateurs alternatifs de performance (IAP) – article 223-1 du règlement général de l'AMF / orientations de l'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition / mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
coefficient d'exploitation	ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes "charges générales d'exploitation" et "dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles" du compte de résultat consolidé) et le "produit net bancaire IFRS"	mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	coût du risque clientèle de la note 31 de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
coût du risque	poste "coût du risque" du compte de résultat consolidé publiable	mesure le niveau de risque
crédits à la clientèle	poste "prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé	mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	poste "dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé	mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
épargne assurance	encours d'assurance vie détenus par nos clients - données de gestion (compagnie d'assurance)	mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance vie
épargne financière bancaire	encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM ...) - données de gestion (entités du groupe)	mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance vie)
épargne totale	somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	somme des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles »	mesure le niveau des frais de fonctionnement
marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : - intérêts reçus = poste "intérêts et produits assimilés" du compte de résultat consolidé publiable - intérêts versés = poste "intérêts et charges assimilés" du compte de résultat consolidé publiable	mesure représentative de la rentabilité
production de crédits	montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle - source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur "banque de détail - réseau bancaire" + COFIDIS	mesure de l'activité clientèle en matière de nouveaux crédits
ratio crédits / dépôts ; coefficient d'engagement	ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste "prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste "dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé)	mesure de la dépendance aux refinancements externes
taux de couverture global	déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (y compris provisions collectives) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation	ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut ("douteux")

IAP, réconciliation avec les comptes :

en millions €

Coefficient d'exploitation de la banque de détail	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Frais généraux de la banque de détail	(3 309)	(3 303)
Produit net bancaire de la banque de détail	5 162	5 026
Coefficient d'exploitation de la banque de détail	64,1%	65,7%

Coût du risque / résultat brut d'exploitation	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
Coût du risque	(349)	(398)
Résultat brut d'exploitation	2 659	2 790
Coût du risque / résultat brut d'exploitation	13,1%	14,3%

Résultat net / actifs moyens	30-juin- 2018	30-juin- 2017
Résultat net	1 548	1 316
Actifs moyens	643 272	615 989
Résultat net / actifs moyens	0,48%	0,43%

Crédits / dépôts	30-juin- 2018	30-juin- 2017
Crédits nets à la clientèle	358 347	335 615
Dépôts de la clientèle	297 891	283 400
Crédits / dépôts	120,3%	118,4%

Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits	30-juin- 2018	30-juin- 2017
Coût du risque	(352)	(393)
Crédits bruts à la clientèle	366 394	343 997
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits*	0,19%	0,23%

*annualisé

Taux de couverture global	30-juin- 2018	30-juin- 2017
Provisions	8 047	8 382
Créances douteuses brutes	11 490	13 207
Taux de couverture global	70,0%	63,5%

Taux de créances douteuses	30-juin- 2018	30-juin- 2017
Créances douteuses brutes	11 490	13 207
Crédits bruts à la clientèle	366 394	343 997
Taux de créances douteuses	3,1%	3,8%

Résultats du Groupe BFCM

Les résultats du Groupe BFCM au titre du premier semestre 2018 ont été portés par les mêmes facteurs qui ont influé sur les résultats du Groupe Crédit Mutuel CM11. Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du Groupe BFCM pour le premier semestre 2018 et le premier semestre 2017.

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017	évolution *
Produit net bancaire	5 222	5 359	-4,2%
Frais de fonctionnement	(3 087)	(3 067)	-0,3%
Résultat brut d'exploitation	2 135	2 292	-9,4%
Coût du risque	(314)	(344)	-8,6%
Résultat d'exploitation	1 821	1 948	-9,5%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	89	(258)	ns
Résultat avant impôt	1 910	1 691	+9,2%
Impôt sur les sociétés	(654)	(687)	-7,8%
Gains & pertes nets d'IS sur act. abandonnées	0	5	ns
Résultat net	1 256	1 009	+20,7%
Intérêts minoritaires	188	192	-1,9%
Résultat net - part du groupe	1 068	816	+30,7%

* à périmètre constant

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du Groupe BFCM ressort à 5 222 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 5 359 millions d'euros au 30 juin 2017, soit une baisse de 4,2%. Les principaux éléments expliquant cette évolution du PNB du Groupe BFCM entre le premier semestre 2017 et le premier semestre 2018 sont détaillés ci-dessous et résultent de facteurs identiques à ceux qui ont touché le Groupe Crédit Mutuel CM11.

- moindre performance des activités de marché dans un contexte de marchés difficiles comparativement à l'environnement favorable du premier semestre 2017
- reprise de provision pour risque non récurrente au premier semestre 2017.

La banque de détail représente l'activité la plus importante du Groupe BFCM, suivie par l'assurance et les activités de financement et de marché. Le tableau ci-dessous montre la répartition du produit net bancaire par activité. L'analyse des résultats sectoriels du Groupe Crédit Mutuel CM11 est reprise à partir de la page 13 du présent document.

Répartition du PNB du Groupe BFCM par activité

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017	évolution *
Banque de détail	3 628	3 530	+2,8%
Assurance	939	852	-0,5%
Banque de financement et de marché	341	463	-26,4%
Banque privée	250	262	-4,9%
Capital développement	221	169	+30,8%
Informatique, logistique et presse + holding	(121)	117	ns
<i>Interactivités</i>	(34)	(34)	ns
TOTAL	5 222	5 359	-4,2%

* à périmètre constant - voir précision méthodologique

Le produit net bancaire du Groupe BFCM au 30 juin 2018 ressort en baisse de 4,2 % par rapport au 30 juin 2017.

La banque de détail contribue à hauteur de 69% au PNB du Groupe BFCM et progresse de 2,8% à 3 628 millions d'euros grâce à la hausse de la marge d'intérêt (+4%) et la stabilité des commissions (+0,1%).

Le produit net d'assurance (939 millions d'euros) est quasi-stable à périmètre constant.

Les PNB des métiers banque de financement et de marché, banque privée et capital-développement figurent de manière identique dans le périmètre de consolidation des Groupes Crédit Mutuel CM11 et BFCM, de sorte que les commentaires en infra restent pertinents dans cette partie.

La baisse du PNB du métier logistique et holding reflète l'effet de base constituée par la comptabilisation d'une reprise de provision non récurrente au premier semestre 2017.

La France représente près de 72 % du produit net bancaire du Groupe BFCM (hors activités logistique et holding) au 30 juin 2018 comme 30 juin 2017. Le tableau ci-dessous indique la répartition du produit net bancaire du Groupe BFCM par zone géographique au 30 juin 2018 et 2017.

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2018	1^{er} semestre 2017
France	3 698	3 877
Europe hors France	1 420	1 381
Autres pays	104	102
TOTAL	5 222	5 359

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation du Groupe BFCM s'élève à 2 135 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 2 292 millions au 30 juin 2017, en baisse de 9,4%. Les frais généraux s'élèvent à 3 087 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 3 067 millions au 30 juin 2017, soit une quasi-stabilité de -0,3%

Le coefficient d'exploitation de la banque de détail du Groupe BFCM évolue favorablement de 61,8% au 30 juin 2017 à 60,1% au 30 juin 2018.

Coût du risque

Le coût du risque du Groupe BFCM s'élève à 314 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 344 millions d'euros au 30 juin 2017, en baisse notable de 30 millions (-8,6%). Les raisons de cette baisse sont en grande partie les mêmes que celles exposées pour le Groupe Crédit Mutuel CM11.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe BFCM s'élève à 1 821 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 1 948 millions d'euros au 30 juin 2017, en baisse de 9,5%.

Autres éléments du compte de résultat

Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence : La quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises mises en équivalence s'élève à 81 millions d'euros soit un niveau « normal » reflétant notamment le résultat de BMCE, Banque de Tunisie, Royale Marocaine d'Assurance. A noter qu'au premier semestre 2017 ce poste représentait une charge de 242 millions d'euros soit principalement l'impact de la cession des titres Banco Popular à Santander sur décision du Comité de Résolution Unique.

Gains ou pertes sur autres actifs : Ce poste comptabilise un produit de 8 millions d'euros relatifs à la cession d'une entité de la Banque de Luxembourg portant un immeuble d'exploitation.

Variations de valeur des écarts d'acquisition : Néant.

Impôt sur les sociétés : La charge nette d'impôt sur les sociétés du groupe s'élève à 654 millions d'euros au 30 juin 2018 en hausse en lien avec la progression du résultat avant impôts.

Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés : Néant à fin juin 2018. A fin juin 2017, ce poste correspond au résultat net d'impôt (5 millions d'euros) des activités de banque privée du CIC à Singapour et Hong-Kong cédées fin 2017.

Résultat net

Le résultat net part du groupe du Groupe BFCM ressort à 1 068 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 816 millions au premier semestre 2017.

Opérations avec les entités du Groupe Crédit Mutuel CM11

Au 30 juin 2018, les encours de crédits accordés aux entités du Groupe Crédit Mutuel CM11 ne faisant pas partie du Groupe BFCM s'établissent à 30,8 milliards d'euros.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe BFCM est issu, à hauteur de -40 millions d'euros, d'opérations réalisées avec des entités du Groupe Crédit Mutuel CM11 ne faisant pas partie du Groupe BFCM (principalement les Caisses locales et la CF de CM). Au premier semestre 2018, les revenus nets d'intérêts issus de ces opérations totalisent 228 millions d'euros, les commissions nettes versées s'élèvent à -17 millions et le solde net des produits et charges des autres activités enregistré par ces entités ressortent à -252 millions d'euros.

1.3 Situation financière du Groupe Crédit Mutuel CM11 au 30 juin 2018

A compter du 1^{er} janvier 2018, le groupe applique la norme IFRS9 telle qu'adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016. Le groupe a fait le choix, offert par les dispositions transitoires de la norme, de ne pas retraiter les données des exercices précédents. En conséquence, pour le bilan, les données comparatives présentées en regard des données du 30 juin 2018 dans les états financiers consolidés et les commentaires ci-dessous sont celles du 1^{er} janvier 2018.

<i>en millions €</i>	30/06/2018 IFRS9	01/01/2018 IFRS9	31/12/2017 IAS39
Total bilan Groupe Crédit Mutuel CM11	662 343	618 288	619 199

Le total de bilan s'élève à 662,3 milliards d'euros au 30 juin 2018 en hausse de 7,1% par rapport au 1^{er} janvier 2018 (+44 milliards).

L'impact de première application de la norme IFRS9 se traduit par une diminution de 911 millions d'euros du total bilan du groupe qui est ainsi ramené à 618 288 millions. Ce retrait provient principalement des facteurs suivants :

- L'application du nouveau modèle de comptabilisation du risque de crédit a entraîné l'ajustement des dépréciations sur les actifs financiers au coût amorti (hausse de 1,1 milliard d'euros). L'essentiel de cet ajustement concerne les prêts à la clientèle.
- L'effet de ces ajustements sur les impôts différés générant une augmentation des actifs d'impôts.

Actifs

Les actifs consolidés du groupe s'établissent à 662,3 milliards d'euros au 30 juin 2018 contre 618,3 milliards au 1^{er} janvier 2018, en hausse de 44 milliards. Cette hausse du total des actifs découle de plusieurs éléments : accroissement des placements des activités d'assurance (+15,7 milliards), des prêts et créances sur la clientèle (+15,1 milliards), des encours caisse, banques centrales (+4,9 milliards) et des prêts et créances sur les établissements de crédit (+4 milliards).

Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques. Suite à la décision du groupe de différer l'application de la norme IFRS9 par ses filiales du secteur de l'assurance, l'ensemble des actifs financiers et des placements immobiliers détenus par ces dernières a été regroupé sur une ligne spécifique du bilan dans laquelle les actifs financiers restent comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IAS39. Au 30 juin 2018, les placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques s'élèvent à 122 milliards d'euros.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 358,3 milliards d'euros au 30 juin 2018 contre 343,2 milliards au 1^{er} janvier 2018, reflétant la dynamique commerciale du groupe.

Passifs (hors capitaux propres)

Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'établissent à 619,8 milliards d'euros au 30 juin 2018 contre 578,3 milliards au 1^{er} janvier 2018. Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 8,3 milliards d'euros au 30 juin 2018, encours en hausse de 525 millions par rapport au 1^{er} janvier 2018. L'augmentation des passifs hors capitaux propres au cours du premier semestre 2018 résulte principalement de la hausse des passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance de 14,1 milliards d'euros, des dettes envers les établissements de crédit (+11 milliards) et des dettes envers la clientèle (dépôts principalement) de 9,4 milliards.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 6,2 milliards d'euros 30 juin 2018, en hausse de 724 millions sur le semestre.

Dettes envers les établissements de crédit. Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 57,9 milliards d'euros au 30 juin 2018 contre 47 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2018, soit une hausse de 10,9 milliards.

Dettes envers la clientèle. Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pension de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 297,9 milliards d'euros au 30 juin 2018 contre 288,4 milliards

au 1^{er} janvier 2018 soit +9,4 milliards, la hausse principale de ce poste se situant au niveau des comptes à vue.

Dettes représentées par un titre. Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre sont en hausse de 1,9 milliard d'euros à 114,4 milliards d'euros au 30 juin 2018. Une présentation des programmes d'émission de titres du groupe figure sous le titre «Liquidité et refinancement».

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe représentent 39,3 milliards d'euros au 30 juin 2018, contre 37,7 milliards au 1^{er} janvier 2018 soit une hausse de 1,6 milliard s'expliquant principalement par le report du résultat et l'impact de la fusion NEA / GACM.

Les intérêts minoritaires ressortent à 3,2 milliards d'euros au 30 juin 2018 contre 2,3 milliards au 1^{er} janvier la hausse de ce poste étant liée à la fusion NEA / GACM.

Au niveau des capitaux propres totaux, l'impact de la fusion NEA / GACM correspond à peu près aux fonds propres de l'entité NEA qui intègre le Groupe Crédit Mutuel CM11 soit 1,1 milliard.

Liquidité et refinancement

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 dispose d'une position solide en matière de liquidité qui résulte d'une politique de refinancement de l'activité de banque de détail axée sur les dépôts clientèle. En complément, la BFCM procède régulièrement à des émissions obligataires placées sur les marchés financiers de moyen long terme, auprès d'investisseurs en zone euro et hors zone euro. La part en Euro a représenté 67% en 2017.

Au 30 juin 2018, les ressources de marché du Groupe Crédit Mutuel CM11 ressortent à 135,8 milliards d'euros et se décomposent en 64% d'encours levés à moyen et long terme et 36% de ressources de marché monétaire.

Les ressources de marché monétaire se situent à 49,4 milliards d'euros en hausse de 0,8 milliard par rapport à mi-2017 (48,6 milliards d'euros) ; ces ressources bénéficient d'une bonne diversification, elles sont levées à l'origine principalement en Euro (55%), en dollar US (24%) et en livre sterling (21%).

Par rapport aux 9,6 milliards d'euros de tombées de ressources à moyen et long terme sur l'ensemble de l'année 2018, et à l'objectif annuel d'émission de 13 milliards, un total de 7,2 milliards d'euros a d'ores et déjà été levé dans les marchés au 30 juin 2018.

Le groupe a réalisé 6 opérations publiques pour un total de 4,6 milliards d'euros qui se répartissent de la façon suivante :

- Via le programme EMTN
 - 1 500 millions d'euros à +7 ans en janvier
 - 500 millions d'euros (équivalents) pour une émission en livre sterling à +3 ans en janvier
 - 85 millions d'euros (équivalents) pour une émission en franc suisse à +6 ans en avril
- Via le programme SFH
 - 1 000 millions d'euros à 8 ans en janvier
 - 1 000 millions d'euros à 10 ans en avril

Une émission de dette subordonnée BFCM a eu lieu en mai, pour 500 millions d'euros avec une échéance à 10 ans.

Les 2,6 milliards d'euros restants se répartissent en placements privés EMTN pour près d'1,1 milliard, et NEU MTN (ex BMTN) pour 1,5 milliard.

Le dispositif de liquidité du groupe reste confortablement sécurisé puisqu'au 30 juin 2018 un total de 104,4 milliards d'euros d'actifs liquides et éligibles à la BCE couvrent à hauteur de 151% les tombées

de ressources de marchés dans les 12 prochains mois plus un potentiel de besoin de refinancement des succursales à l'étranger.

Exposition à la dette souveraine européenne

Le tableau ci-dessous présente au 30 juin 2018, l'exposition du groupe aux dettes souveraines les plus fragiles :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2018
Portugal	22
Irlande	167
Total des expositions sur le Portugal et l'Irlande *	189
Italie	555
Espagne	396
Total des expositions sur l'Italie et l'Espagne *	951

*après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance

Au 30 juin 2018, l'ensemble des titres représentatifs de la dette publique du Portugal et de l'Irlande qui étaient détenus par le groupe représentait 0,4 % de ses capitaux propres. Des informations complémentaires concernant l'exposition du groupe à la dette souveraine européenne sont fournies dans la note 7b des états financiers du premier semestre 2018 du Groupe Crédit Mutuel CM11.

Ratios d'adéquation des fonds propres

Au 30 juin 2018, les capitaux propres du Groupe Crédit Mutuel CM11 s'élèvent à 42,5 milliards d'euros (40,6 milliards d'euros au 30 juin 2017).

Les encours pondérés par les risques du groupe (RWA) s'élèvent à 201,2 milliards d'euros au 31 mars 2018 (contre 198,9 milliards à fin juin 2017 soit +1,1%). Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 89% du total, à 178,7 milliards d'euros. Les fonds propres CET1⁵ sont de 32,3 milliards d'euros à fin mars 2018 en hausse de 1,1%.

Au 31 mars 2018, le ratio Common Equity Tier 1 (CET1) s'élève à 16,1 %⁵ stable par rapport au 30 juin 2017. Le ratio Tier 1 s'établit également à 16,1%⁵ à fin mars 2018 et le ratio global de solvabilité atteint 19,3%⁵.

En intégrant le résultat du premier trimestre 2018, le ratio CET1 s'élève à 16,3%⁵ contre 16,5% au 31 décembre 2017. Cette légère baisse s'explique par la mise en œuvre d'IFRS9 pour un impact de 15 points de base.

Ces niveaux de ratios sont supérieurs aux exigences de la Banque Centrale Européenne définies lors du Supervisory Review and Evaluation Process (SREP) 2018 : l'exigence⁵ de fonds propres CET1 que le groupe doit respecter sur base consolidée a été fixée à 8,50% (dont 1,50% au titre du Pilier 2 Requirement et 2,50% au titre du coussin de conservation) et celle relative au ratio global à 12%. L'excédent par rapport aux exigences SREP s'élève donc à 760 points de base en CET1 et 730 en ratio global.

Le ratio de levier (sans mesures transitoires) est de 5,8% au 31 mars 2018 (5,9% à fin décembre 2017).

⁵ Sans mesures transitoires.

2. États financiers consolidés au 30 juin 2018 du Groupe Crédit Mutuel CM11

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité

Bilan actif

En millions d'euros	30.06.2018	01.01.2018	Notes
Caisse, Banques centrales	61 945	57 049	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 211	15 994	9a
Instruments dérivés de couverture	2 716	3 010	10a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	26 243	26 735	7
Titres au coût amorti	3 201	3 312	5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	45 235	41 201	5a
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	358 347	343 211	5b
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	710	429	10b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	122 015	106 267	12a
Actifs d'impôts courants	1 481	1 832	13a
Actifs d'impôts différés	1 541	1 558	13b
Compte de régularisation et actifs divers	9 409	8 046	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	884	119	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 570	1 676	15
Immeubles de placement	72	73	16
Immobilisations corporelles	2 933	2 969	17a
Immobilisations incorporelles	708	690	17b
Ecart d'acquisition	4 124	4 118	18
Total de l'actif	662 343	618 288	

Bilan passif

En millions d'euros	30.06.2018	01.01.2018	Notes
Banques centrales	31	285	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 173	5 449	9b
Instruments dérivés de couverture	2 836	3 254	10a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	114 353	112 431	6c
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	57 917	46 961	6a
Dettes envers la clientèle au coût amorti	297 891	288 443	6b
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-240	-518	10b
Passifs d'impôts courants	827	831	13a
Passifs d'impôts différés	1 191	1 215	13b
Compte de régularisation et passifs divers	10 943	7 475	14b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	748	14	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	115 673	101 540	12b
Provisions	3 229	3 184	19
Dettes subordonnées au coût amorti	8 250	7 725	20
Capitaux propres totaux	42 522	40 000	21
Capitaux propres - Part du Groupe	39 301	37 696	21
Capital et réserves liées	6 092	6 010	21a
Réserves consolidées	30 960	28 607	21a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	854	871	21b
Résultat de l'exercice	1 395	2 208	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	3 221	2 304	
Total du passif	662 343	618 288	

COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2018 IFRS9	30.06.2017 IAS39	Notes
Intérêts et produits assimilés	8 025	7 295	23
Intérêts et charges assimilées	-4 952	-4 410	23
Commissions (produits)	2 384	2 427	24
Commissions (charges)	-642	-622	24
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	332	539	25
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018) / sur actifs financiers disponibles à la vente (2017) ⁽¹⁾	76	139	26
Produits nets des activités d'assurance	1 366		27
Produits des autres activités ⁽²⁾	908	7 982	28
Charges des autres activités ⁽²⁾	-415	-6 200	28
Produit net bancaire	7 083	7 150	
Charges générales d'exploitation	-4 204	-4 129	29a,29b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-220	-230	29c
Résultat brut d'exploitation	2 659	2 791	
Coût du risque	-349	-398	30
Résultat d'exploitation	2 310	2 393	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	59	-256	15
Gains ou pertes sur autres actifs	9	0	31
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-15	32
Résultat avant impôt	2 378	2 121	
Impôts sur les bénéfices	-830	-810	33
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	0	5	
Résultat net	1 548	1 316	
Résultat - Intérêts minoritaires	154	153	
Résultat net (part du Groupe)	1 395	1 163	

(1) inclut les gains/pertes sur prêts et créances pour 2017

(2) inclut les produits/charges sur activités d'assurance

Bilan actif - IFRS

En millions d'euros	31.12.2017 publié
Caisse, Banques centrales	57 049
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32 742
Instruments dérivés de couverture	3 010
Actifs financiers disponibles à la vente	103 164
Prêts et créances sur les établissements de crédits	37 609
Prêts et créances sur la clientèle	344 942
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	429
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 720
Actifs d'impôts courants	1 832
Actifs d'impôts différés	1 255
Comptes de régularisation et actifs divers	13 991
Actifs non courants destinés à être cédés	119
Participation aux bénéfices différée	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 744
Immeubles de placement	2 816
Immobilisations corporelles	2 969
Immobilisations incorporelles	690
Ecarts d'acquisition	4 118
Total de l'actif	619 199

Bilan passif - IFRS

En millions d'euros	31.12.2017 publié
Banques centrales	285
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 821
Instruments dérivés de couverture	3 254
Dettes envers les établissements de crédit	43 890
Dettes envers la clientèle	288 532
Dettes représentées par un titre	112 431
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-518
Passifs d'impôts courants	831
Passifs d'impôts différés	1 273
Comptes de régularisation et passifs divers	11 207
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	14
Provisions techniques des contrats d'assurance	96 423
Provisions	3 041
Dettes subordonnées	7 725
Capitaux propres	40 990
Capitaux propres - Part du Groupe	38 600
Capital et réserves liées	6 010
Réserves consolidées	29 035
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 347
Résultat de l'exercice	2 208
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	2 390
Total du passif	619 199

Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2018 IFRS 9
Résultat net	1 548
Ecart de conversion	27
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	-75
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat	0
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-54
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-1
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	5
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-98
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	140
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0
Réévaluation des immobilisations	0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	31
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	1
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	173
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 623
<i>Dont part du Groupe</i>	1 378
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	246

En millions d'euros	30.06.2017 IAS39
Résultat net	1 316
Ecart de conversion	-68
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	107
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	24
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	13
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	78
Réévaluation des immobilisations	0
- Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	61
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	61
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 454
<i>Dont part du Groupe</i>	1 307
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	147

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions	Capital	Primes	Réserves (1)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
				Ecart de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels				
Capitaux propres au 31 décembre 2016	5 941	0	26 828	84	1 532	-21	-300	2 410	36 474	3 113	39 587
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 410					-2 410	0	0	0
Augmentation de capital	74		-68						74	74	74
Distribution de dividendes									-68	-58	-127
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									-313	-369	-369
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	74	0	2 286	0	0	0	0	-2 410	-50	-371	-422
Résultat consolidé de la période					150	25	57	1 163	1 163	153	1 316
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres									174	-4	170
Variation des écarts actuariels									57	4	61
Variation des taux de conversion				-87		25	57		-87	-5	-92
Sous-total	0	0	0	-87	150	25	57	1 163	1 307	147	1 455
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									0	0	0
Autres variations									-28	4	-24
Capitaux propres au 30 juin 2017	6 014	0	29 085	-3	1 682	4	-243	1 163	37 703	2 893	40 595
Affectation du résultat de l'exercice précédent			0					0	0	0	0
Augmentation de capital	-5		0						-5	0	-5
Distribution de dividendes			0						0	0	0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									-58	-642	-699
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-5	0	-58	0	0	0	0	0	-63	-642	-704
Résultat consolidé de la période								1 045	1 045	66	1 111
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres					-13	0	-29		-12	-4	-16
Variation des écarts actuariels									-29	0	-29
Variation des taux de conversion				-52					-52	-2	-54
Sous-total	0	0	0	-52	-13	0	-29	1 045	951	60	1 012
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									82	82	82
Autres variations									7	-4	3
Capitaux propres au 31 décembre 2017	6 010	0	29 035	-55	1 670	4	-273	2 208	38 600	2 390	40 990
Impact de première application d'IFRS 9			-429		-476				-904	-86	-991
Capitaux propres au 1er janvier 2018	6 010	0	28 607	-55	1 194	4	-273	2 208	37 696	2 304	40 000
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2 208					-2 208	0	0	0
Augmentation de capital	82		-81						82	82	82
Distribution de dividendes									-81	-78	-159
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									4	-101	-98
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	82	0	2 131	0	0	0	0	-2 208	4	-180	-175
Résultat consolidé de la période								1 395	1 395	154	1 548
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres					2	-1	31		1	-14	-13
Variation des écarts actuariels									31	0	31
Variation des taux de conversion				31					31	1	31
Sous-total	0	0	0	31	2	-1	31	1 395	1 457	140	1 598
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									171	954	1 125
Autres variations					-80				-28	2	-26
Capitaux propres au 30 juin 2018	6 092	0	30 960	-24	1 116	3	-241	1 395	39 301	3 221	42 522

(1) Les réserves sont constituées au 30 juin 2018 par la réserve légale pour 348 ME, les réserves statutaires pour 3188 ME, et les autres réserves pour 26454 ME.

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

en millions d'euros	30.06.2018	30.06.2017 IAS39
Résultat net	1 548	1 316
Impôt	830	810
Résultat avant impôts	2 378	2 125
= +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	223	231
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-1	15
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	98	-146
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-59	256
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-21	1
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-901	-396
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-660	-39
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	4 428	-4 543
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	-5 777	554
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	611	2 116
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 594	3 950
- Impôts versés	-500	-547
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 356	1 530
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	3 074	3 616
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	-470	50
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	-652	3
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-193	-180
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-1 314	-127
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-80	-53
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	2 615	-628
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	2 535	-682
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	38	-116
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	4 333	2 692
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	3 074	3 616
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1 314	-127
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	2 535	-682
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	38	-116
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	51 511	55 630
Caisse, banques centrales (actif & passif)	56 766	61 044
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-5 255	-5 415
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	55 844	58 321
Caisse, banques centrales (actif & passif)	61 915	63 037
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-6 071	-4 716
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	4 333	2 692

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 1 - Principes et méthodes comptables

1.1 *Référentiel comptable*

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ces états financiers intermédiaires sont établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui permet la publication d'états financiers condensés. Ils viennent en complément des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés dans le document de référence 2017.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1.1.2018 :

- ✓ la norme IFRS 9

Elle remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des instruments financiers (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 (impact en capitaux propres), sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présente ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 sont présentés dans les annexes. Le groupe n'applique pas la phase 3 qui est optionnelle ; la couverture restant donc comptabilisée selon IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du Groupe à l'exception des pôles assurance relevant de la directive Conglomérat, qui bénéficient du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Le détail des principes IFRS 9 appliqué par le groupe est présenté en §1.3.1.

- ✓ La norme IFRS 15

Elle remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction).

Elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 traduit le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit.

A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont conclu à l'absence d'impact significatif pour le groupe ; les modalités de comptabilisation des revenus des activités n'a donc pas fait l'objet de modification.

D'autres amendements, présentant des impacts peu ou non significatifs pour le groupe, concernent :

- des précisions sur les informations à fournir selon IFRS 12 quand une participation dans une filiale, coentreprise ou entreprise associée est classée en tant qu'actif destiné à être cédé,
- l'application de l'option à la juste valeur par résultat par les entités de capital-risque/développement, sur leurs entreprises associées et coentreprises. L'amendement à IAS 28 précise que cette option peut s'exercer entité par entité,
- des indications sur les transferts depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci (IAS 40),
- le traitement des acomptes dans le cadre des transactions en monnaie étrangères (IFRIC 22),
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions selon IFRS 2. Les modifications portent sur :
 - la comptabilisation des conditions d'acquisition de droits sur l'évaluation des transactions réglées en trésorerie,
 - les transactions incluant un dispositif de règlement sur base nette lié à une retenue fiscale à la source,
 - la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

1.2 Périmètre et méthodes de consolidation

1.2.1 Entité consolidante

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 (Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée et Anjou) est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les Caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du Groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité consolidante est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité consolidante à la tête du Groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Ainsi, l'entité consolidante est constituée par :

- La Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), et la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA). Organes politiques des Groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses.
- La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du Groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.).
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM et FCMA : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du Groupe

1.2.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et

opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations comprises entre 20% et 50% détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

❑ Variations du périmètre

Cf. Note 3 relative au périmètre de consolidation

1.2.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

❑ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.2.4 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.2.5 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.2.6 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.2.7 Ecarts d'acquisition

❑ Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

❑ Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en «Variations de valeur des écarts d'acquisition».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

1.2.8 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

1.3 Principes et méthodes comptables

1.3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

1.3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

❑ Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie :

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable si :

- elle est règlementée ou limitée par les pratiques concurrentielles du marché,
- elle correspond au différentiel entre les intérêts contractuels qui auraient dû être perçus jusqu'à l'échéance du prêt et les intérêts qui seraient générés par le remplacement du montant remboursé par anticipation à un taux reflétant le taux d'intérêt de référence,
- elle est égale à la juste valeur du prêt ou au coût de débouclage d'un swap de couverture associé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse

quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles et le risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classés en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité,
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille

de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

✓ **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

✓ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 1.3.1.8. Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

✓ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

□ Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

1.3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

✓ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

✓ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétés sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

▪ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

- **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

1.3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

- **Détermination de la juste valeur des dérivés**

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

- **Classification des dérivés et comptabilité de couverture**

- ✓ **Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

- ✓ **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,

- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

✓ **Comptabilisation**

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

✓ **Comptabilités de couverture**

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

✓ **Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés**

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

✓ Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

✓ Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

1.3.1.6 Garanties financières (cautions, avals et autres garanties d'ordre) et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

1.3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 - encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 - encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 - encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à

la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

❑ Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- ✓ les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés,
- ✓ les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- ✓ tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- ✓ en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en statut 2 sont identiques.

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

✓ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

✓ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

❑ Statuts 1 et 2 - Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et celle à terminaison pour le statut 2.

Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudents adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

✓ Probabilités de défaut

Elles reposent sur :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981,

✓ Pertes en cas défaut

Elles reposent sur :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur les niveaux réglementaires,

✓ Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudents.

✓ Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible de taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

❑ Statut 3 - Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois, représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues, ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore, en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

❑ Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

❑ Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 1.3.1.6. Garanties financières et engagements de financement » et « 1.3.3.2. « Provisions » »).

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

1.3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

❑ Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et

régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

❑ Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

❑ Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

1.3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficiaire, jusqu'en 2021, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne

« Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

1.3.2.1 Activités d'assurance - Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- passifs financiers au coût amorti

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 1.3.1.9.

❑ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- a. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- b. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- c. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

❑ **Actifs financiers disponibles à la vente**

Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « *Produits nets des activités d'assurance* », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque* », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

❑ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

❑ Prêts et créances

Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

❑ Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

1.3.2.2 Activités d'assurance - Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.3.2.3 Activités d'assurance - Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

1.3.2 Instruments non financiers

1.3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

❑ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 1.3.1.8. Evaluation du risque de crédit »).

❑ Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- ✓ les risques opérationnels ;
- ✓ les engagements sociaux ;
- ✓ les risques d'exécution des engagements par signature ;
- ✓ les litiges et garanties de passif ;
- ✓ les risques fiscaux ;
- ✓ les risques liés à l'épargne logement.

1.3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

▪ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul

des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

▪ **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

- **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

- **Retraite supplémentaire des salariés**

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM11 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du groupe Crédit Mutuel CM11 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

- **Les avantages à court terme**

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.3.4 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions - gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions - équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

1.3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

- **Impôts différés**

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation

1.3.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat »,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

1.4 Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

□ IFRS 16 - Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'UE en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1er janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a poursuivi, en 2017, ses travaux d'analyses sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Le groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...). L'étude des impacts potentiels d'IFRS 16 sur les états financiers du groupe est en cours.

1.5 Normes et interprétations non encore adoptées par l'union européenne

Il convient de noter principalement IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

□ IFRS 17 - Contrats d'assurance

Elle remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Première application

Reclassement des actifs et passifs financiers et effet d'IFRS 9 sur leur valorisation

	Montant au 31.12.2017 (IAS39)	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Dérivés de couverture	Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti (Titres, prêts EC et CLT)		Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques
		Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9		Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32 742	14 794			0	0	0	0	18 039
dont dépréciation	0								
Dérivés de couverture	3 010			3 010					0
Actifs financiers disponibles à la vente	103 164	1 199	1	0	26 736	-1	3 312	0	73 153
dont dépréciation	-1 593					-1		0	
Prêts et créances sur les établissements de crédits	37 609	0	0	0	0	0	41 201	0	1 556
dont dépréciation	-53		0					-6	
Prêts et créances sur la clientèle	344 942	0	0	0	0	0	343 191		76
dont dépréciation	-7 017					0		-1 137	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 720	0	0		0	0	20		10 700
dont dépréciation	-24							-4	
Immeubles de placement	2 816								2 743
Montants au 01.01.2018 (IFRS9)		15 994		3 010	26 735		387 724		106 267

	Montant au 31.12.2017 (IAS39)	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dettes envers les établissements de crédit		Dettes envers la clientèle		Dettes représentées par un titre		Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance
			Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 821	5 449							4 371
dont passifs financiers à la JVO	4 371	0							4 371
Dettes représentées par un titre au coût amorti	112 431						112 431	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	43 890		46 965	-4					447
Dettes envers la clientèle au coût amorti	288 532				288 443	0			
Dettes subordonnées au coût amorti	7 725						7 725	0	0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	96 423								96 722
Montants au 01.01.2018 (IFRS9)		5 449	46 961		288 443		120 156		101 540

Les comptes de dépôts de garantie qui figuraient en 2017 en "Débiteurs / créditeurs divers" ont également fait l'objet de reclassement, vers les lignes "Prêts sur les établissements de crédit", "Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti", "Dettes envers les établissements de crédit" et "Dettes envers la clientèle".

Détail par nature des impacts de 1ère application de la norme IFRS9

Capitaux propres comptables

Au 1.1.2018 hors IFRS 9	
. Effet des reclassements à la JVPR	1
. Effet des reclassements à la JVCP	5
. Effet des reclassements au coût amorti	-10
. Reprise dépréciations collective IAS39	510
. Dépréciation IFRS 9	-1 786
. Effet d'impôts différés	357
. Mise en équivalence	-68
Au 1.1.2018 après application d'IFRS9	-991

NOTE 2 - Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les caisses du réseau CM11, les banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion d'actifs, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que la presse et les structures de logistique : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

2a - Répartition du compte de résultat par activité

30.06.2018	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développement	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	5 162	989	341	250	221	522	-400	7 083
Frais généraux	-3 309	-306	-182	-179	-24	-824	400	-4 424
Résultat brut d'exploitation	1 853	683	159	71	197	-303	0	2 659
Coût du risque	-369		31	-5	-1	-5		-349
Gains sur autres actifs *	4	13		8		43		68
Résultat avant impôts	1 488	695	190	73	196	-265	0	2 378
Impôt sur les sociétés	-524	-235	-69	-16	0	14		-830
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés								0
Résultat net comptable	965	461	121	57	196	-251	0	1 548
Minoritaires								154
Résultat net part du groupe								1 395

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 15 et 18)

30.06.2017	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développement	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	5 026	882	463	262	169	720	-372	7 150
Frais généraux	-3 303	-278	-172	-171	-25	-784	372	-4 360
Résultat brut d'exploitation	1 723	604	291	92	144	-63	0	2 790
Coût du risque	-423		27	0		-2		-398
Gains sur autres actifs *	19	7				-297		-271
Résultat avant impôts	1 319	611	318	92	144	-363	0	2 121
Impôt sur les sociétés	-532	-194	-105	-21	2	40		-810
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés				5				5
Résultat net comptable	787	417	213	76	146	-323	0	1 316
Minoritaires								153
Résultat net part du groupe								1 163

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

2b - Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30.06.2018				30.06.2017			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire **	5 559	1 420	104	7 083	5 667	1 381	102	7 150
Frais généraux	-3 550	-832	-41	-4 424	-3 508	-807	-45	-4 360
Résultat brut d'exploitation	2 009	588	62	2 659	2 160	574	56	2 790
Coût du risque	-185	-176	12	-349	-238	-172	13	-398
Gains sur autres actifs ***	2	11	54	68	-303	-8	40	-271
Résultat avant impôts	1 826	424	128	2 378	1 619	393	109	2 121
Résultat net global	1 138	294	115	1 548	962	263	90	1 316
Résultat net part du Groupe	1 017	270	108	1 395	843	234	86	1 163

* USA, Singapour, Hong-Kong, Saint Martin, Tunisie et Maroc

** 22 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2018.

*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

3a - Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE),
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE),
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (FCMIDF),
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB),
- la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA),
- la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO),
- la Fédération du Crédit Mutuel Centre (FCMC)
- la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV),
- la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM),
- la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (FCMN),
- la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (FCMA)
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CRCMSE),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CRCMIDF),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA),
- la Caisse Régionale du Crédit Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CRCMC),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM),

- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CRCMN),
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou (CRMA)
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou.

Par rapport au 31 décembre 2017, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- Entrées de périmètre : ACMN vie SA, Nord Europe Assurance (NEA), Nord Europe Life Luxembourg (NELL), CPBK Ré
- Fusions, absorptions : ACMN vie SA avec ACM vie SA, Nord Europe Assurance (NEA) avec GACM SA, ACMN IARD avec ACM IARD, Targo Management AG avec Targo AG
- Changement de méthode de consolidation : Nord Europe Life Belgium (NELB) de « mise en équivalence » en « intégration globale », ACMN IARD de « mise en équivalence » en « intégration globale »

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a finalisé au cours du 1er semestre 2018 les opérations de fusion-absorption de Nord Europe Assurance et de ses filiales. Ces opérations ont été validées par les autorités de contrôle compétentes et notamment par l'ACPR dans une décision publiée dans le journal officiel du 27 juin 2018. Au niveau des comptes consolidés, l'opération a été analysée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun du fait de la consolidation des deux holdings par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

	Pays	30.06.2018			31.12.2017		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
A. Réseau bancaire							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	98	IG	100	98	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Iberbanco	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	98	IG	100	98	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Targobank AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
B. Filiales du réseau bancaire							
Bancas	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	49	ME	50	49	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
Cartes et crédits à la consommation	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Asset Management	France	90	92	IG	90	92	IG
CM-CIC Bail	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Caution Habitat SA	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Epargne salariale	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Factor	France	95	96	IG	95	96	IG
CM-CIC Gestion	France	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Lease	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Leasing Solutions SAS	France	100	98	IG	100	98	IG
Cofacredit	France	100	98	IG	64	63	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis France	France	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis Italie	Italie	100	69	IG	100	69	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	69	IG	100	69	IG
Creatis	France	100	69	IG	100	69	IG
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA (ex Fivory)	France	46	45	ME	44	43	ME
Monabanq	France	100	69	IG	100	69	IG
SCI La Tréfilère	France	100	99	IG	100	99	IG
Targo Commercial Finance AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
C. Banque de financement et activités de marché							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
D. Banque privée							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
Dubly-Douilhet Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG
Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	30.06.2018			31.12.2017		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
E. Capital développement							
CM-CIC Capital (ex CM-CIC Capital et Participations)	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Investissement SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
F. Logistique et holding							
Actimut	France	100	100	IG	100	100	IG
Adepi	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	34	33	ME	34	33	ME
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	26	26	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	53	53	ME	53	53	ME
CIC Participations	France	100	98	IG	100	98	IG
CM-CIC Services	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Participations	France	71	69	IG	71	69	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	40	ME	50	40	ME
Euro-Information	France	80	80	IG	80	80	IG
Euro-Information Développement	France	100	80	IG	100	80	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
EI Telecom	France	95	76	IG	95	76	IG
Euro Protection Surveillance	France	100	84	IG	100	84	IG
Lyf SAS (ex Fivory SAS)	France	46	36	ME	43	34	ME
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	98	IG	100	98	IG
L'Est Républicain	France	95	93	IG	95	93	IG
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
SAP Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Targo Management AG	Allemagne			FU	100	98	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
G. Sociétés d'assurance							
ACM GIE	France	100	78	IG	100	87	IG
ACM IARD	France	96	75	IG	96	84	IG
ACM Nord IARD	France			FU	49	43	ME
ACM Nord Vie SA	France			FU			
ACM RE	Luxembourg	100	78	IG	100	87	IG
ACM Services	France	100	78	IG	100	87	IG
ACM Vie SA	France	100	78	IG	100	87	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	75	IG	95	83	IG
Agrupación pensiones, entidad gestora de fondos de pensiones,S.A. (ex Agrupació Bankpyme Pensiones)	Espagne	100	75	IG	100	83	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	75	IG	100	83	IG
AMDIF	Espagne	100	75	IG	100	83	IG
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	100	78	IG	100	87	IG
AMSYR	Espagne	100	75	IG	100	83	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	63	IG	80	69	IG
Asistencia Avanzada Barcelona	Espagne	100	75	IG	100	83	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	23	ME	30	26	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	63	IG	80	69	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	47	IG	60	52	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	70	IG	88	78	IG
CPKE RE	Luxembourg	100	78	IG			
GACM España	Espagne	100	78	IG	100	87	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	80	78	IG	88	87	IG
ICM Life	Luxembourg	100	78	IG	100	87	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	69	IG	100	69	IG
MTRL	France	100	100	IG	100	100	IG
Nord Europe Assurances (NEA)	France			FU			
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	78	IG	49	43	ME
Nord Europe Life Luxembourg (NELL)	Luxembourg	100	78	IG			
Partners	Belgique	100	78	IG	51	44	IG
Procourtage	France	100	78	IG	100	87	IG
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22	17	ME	22	19	ME
Serenis Assurances	France	100	78	IG	100	86	IG
Targo seguros mediacion (ex Voy Mediación)	Espagne	90	69	IG	90	77	IG

	Pays	30.06.2018			31.12.2017		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
<i>H. Autres sociétés</i>							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	97	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	97	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Foncière Massena	France	100	78	IG	100	87	IG
France Régie	France	100	97	IG	100	97	IG
GEIE Synergie	France	100	69	IG	100	69	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	47	ME	50	47	ME
La Liberté de l'Est	France	97	91	IG	97	91	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Mediaportage	France	100	97	IG	100	97	IG
Presse Diffusion	France	100	98	IG	100	98	IG
Publiprint Province n°1	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	98	IG	100	98	IG
Républicain Lorrain - TV news	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI ACM	France	100	78	IG	100	87	IG
SCI ACM Cotentin	France	100	78	IG	100	87	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	78	IG	67	58	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	78	IG	67	58	IG
SCI Saint Augustin	France	100	78	IG	67	58	IG
SCI Tombe Issoire	France	100	78	IG	100	87	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG

* Méthode :

IG = Intégration Globale

ME = Mise en Equivalence

NC = Non Consolidée

30.06.2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Euro Information	20%	8	211	-1	1 393	60	0	628
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22%	99	2 082	-36	116 473	440	1 140	929
Cofidis Belgique	31%	2	217	0	824	6	-1	48
Cofidis France	31%	9	341	0	8 054	35	-4	274

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

01.01.2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Euro Information	20%	21	189	-1	1 365	99	90	1 124
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	13%	101	1 203	-36	100 029	691	1 176	1 681
Cofidis Belgique	31%	3	217	0	831	8	-1	98
Cofidis France	31%	19	332	0	8 292	55	-4	525

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30.06.2018	01.01.2018
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	60 746	55 856
dont réserves obligatoires	2 612	2 465
Caisse	1 199	1 193
Total	61 945	57 049
Banques centrales - passif	31	285

NOTE 5 - Actifs financiers au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 235	41 200
Prêts et créances sur la clientèle	358 348	343 212
Titres au coût amorti	3 201	3 312
Total	406 784	387 724

5a - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
. Créances saines (S1/S2)	45 051	41 037
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	22 198	19 656
Autres comptes ordinaires	2 406	2 273
Prêts	4 063	3 915
Autres créances	7 067	7 357
Pensions	9 317	7 836
. Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
. Créances rattachées	189	169
. Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-5	-6
. Autres dépréciations (S3)	0	0
Total	45 235	41 200

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

5b - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Créances saines (S1/S2)	341 379	326 500
. Créances commerciales	15 042	14 789
. Autres concours à la clientèle	325 720	311 125
- crédits à l'habitat	172 843	167 715
- autres concours et créances diverses dont pensions	152 877	143 410
. Créances rattachées	617	586
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	11 066	11 329
Créances brutes	352 445	337 829
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1 652	-1 553
Autres dépréciations (S3)	-6 099	-6 298
SOUS TOTAL I	344 694	329 978
Location financement (investissement net)	13 526	13 110
. Mobilier	9 416	9 045
. Immobilier	4 110	4 065
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	424	429
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-103	-104
Autres dépréciations (S3)	-193	-201
SOUS TOTAL II	13 654	13 234
TOTAL	358 348	343 212
dont prêts subordonnés	14	14
dont pensions	11 178	7 207

Opérations de location financement avec la clientèle

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Valeur brute comptable	13 539	704	-285	-8	13 950
Dépréciations des loyers non recouvrables	-305	-51	59	1	-296
Valeur nette comptable	13 234	653	-226	-7	13 654

5c - Titres au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
. Titres	3 275	3 374
- Effets publics	2 051	2 246
- Obligations et autres titres de dettes	1 224	1 128
. Cotés	453	396
. Non cotés	771	732
. Créances rattachées	19	20
TOTAL BRUT	3 294	3 394
dont actifs dépréciés (S3)	364	356
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	-1
Autres dépréciations (S3)	-93	-81
TOTAL NET	3 201	3 312

NOTE 6 - Passifs financiers au coût amorti

6a - Dettes envers les établissements de crédit

	30.06.2018	01.01.2018
Dettes envers les établissements de crédit	57 917	46 961
Autres comptes ordinaires	2 706	2 330
Emprunts	16 921	12 516
Autres dettes	6 295	8 436
Pensions	31 913	23 631
Dettes rattachées	82	48

6b - Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
. Comptes d'épargne à régime spécial	123 394	119 270
- à vue	84 028	80 541
- à terme	39 366	38 729
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	660	38
Sous-total	124 054	119 308
. Comptes à vue	125 592	120 147
. Comptes et emprunts à terme	44 561	46 607
. Pensions	3 353	2 017
. Dettes rattachées	319	350
. Autres dettes	11	14
Sous-total	173 836	169 135
TOTAL	297 890	288 443

6c - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Bons de caisse	355	460
TMI & TCN	56 137	55 292
Emprunts obligataires	57 290	55 898
Dettes rattachées	571	781
TOTAL	114 353	112 431

NOTE 7 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

7a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	30.06.2018	01.01.2018
. Effets publics	10 289	11 023
. Obligations et autres titres de dettes	15 582	15 080
- Cotés	15 243	14 788
- Non cotés	339	292
. Créances rattachées	139	167
Sous-total brut titres de dettes	26 010	26 270
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	135	141
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-10	-9
Autres dépréciations (S3)	-132	-1
Sous-total net titres de dettes	25 868	26 260
. Actions et autres instruments de capitaux propres	25	89
- Cotés	20	19
- Non cotés	5	70
. Titres immobilisés	341	386
- Titres de participations	32	30
- Autres titres détenus à long terme	201	180
- Parts dans les entreprises liées	108	176
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCl douteuses	0	0
. Créances rattachées	9	0
Sous-total instruments de capitaux propres	375	475
TOTAL	26 243	26 735
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	125	29
Dont titres de participation cotés.	-6	-6

7b - Exposition au risque souverain

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes*	30.06.2018		01.01.2018	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	19		8	
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	3	167	52	131
TOTAL	22	167	60	131

* Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	30.06.2018		01.01.2018	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
<1 an		89	50	
1 à 3 ans		9		94
3 à 5 ans		30	2	30
5 à 10 ans	20	39	5	7
Sup à 10 ans	2		3	
TOTAL	22	167	60	131

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes	30.06.2018		01.01.2018	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	64	75	42	98
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	332	480	282	647
TOTAL	396	555	324	745

Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

Durée résiduelle contractuelle	30.06.2018		01.01.2018	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
<1 an		233	169	565
1 à 3 ans	49	233	26	82
3 à 5 ans	114		36	33
5 à 10 ans	96	66	58	54
Sup à 10 ans	137	23	35	11
TOTAL	396	555	324	745

NOTE 8 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

8a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

	30.06.2018	01.01.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	45 240	41 206
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	45 134	41 043
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	106	163
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	366 395	351 368
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	333 894	318 448
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	21 011	21 162
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	11 462	11 689
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	28	69
Actifs financiers au coût amorti - titres	3 294	3 394
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	821	893
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	205	78
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	186	339
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	26 010	26 270
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	25 956	26 070
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	133
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	134	141
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Total	440 939	422 238

8b. Cadrage des dépréciations

	01.01.2018	Dotation	Reprise	Autres	30.06.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-6	-1	2	0	-5
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-8 156	-886	996	-1	-8 047
Actifs financiers au coût amorti - titres	-82	-1	1	-11	-93
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-10	-132	0	0	-142
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Total	-8 254	-1 020	999	-12	-8 287

IFRS 9	01.01.2018	Dotation	Reprise	Autres	30.06.2018
Prêts et créances Etablissements de crédit	-6	-1	2	-1	-6
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	0	-1	-4
- pertes attendues à terminaison (S2)	-4	0	2	0	-2
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-8 156	-886	996	-1	-8 047
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-735	-166	118	-1	-784
- pertes attendues à terminaison (S2)	-978	-154	160	1	-971
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-6 444	-566	718	0	-6 292
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-82	-1	1	-11	-93
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-81	-1	1	-12	-93
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-10	-132	0	0	-142
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-9	-1	0	0	-10
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-1	-131	0	0	-132
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Total	-8 323	-1 020	999	-13	-8 357

NOTE 9 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

9a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018				01.01.2018			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
.Titres	11 605	433	3 597	15 635	8 822	470	3 445	12 737
- Effets publics	1 703	0	0	1 703	865	0	0	865
- Obligations et autres titres de dettes	8 872	433	173	9 478	6 989	470	125	7 584
. Cotés	8 872	77	47	8 996	6 989	107	47	7 143
. Non cotés	0	356	126	482	0	363	78	441
dont OPC	153		0	153	98		0	98
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1 030		2 416	3 446	968		2 314	3 282
. Cotés	1 030		356	1 386	968		271	1 239
. Non cotés	0		2 060	2 060	0		2 043	2 043
- Titres immobilisés			1 008	0			1 006	1 006
. Titres de participations			392	392			377	377
. Autres titres détenus à long terme			177	177			204	204
. Parts dans les entreprises liées			413	413			400	400
. Autres titres immobilisés			26	26			25	25
. Instruments dérivés	3 576			3 576	3 258			3 258
. Prêts et créances		0	0	0		0	0	0
dont pensions		0		0		0		0
TOTAL	15 181	433	3 597	19 211	12 080	470	3 445	15 995

9b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018	01.01.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 173	5 449
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	6 173	5 449

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	30.06.2018	01.01.2018
.Vente à découvert de titres	2 704	2 111
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres de dettes	1 463	917
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1 241	1 194
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
. Instruments dérivés de transaction	3 464	3 242
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	5	97
TOTAL	6 173	5 450

9c - Analyse des instruments dérivés de transaction

	30.06.2018			01.01.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>	448 983	2 056	1 974	341 651	2 082	2 020
Swaps	85 497	1 888	1 831	73 586	1 978	1 836
Autres contrats fermes	335 032	11	11	244 581	7	7
Options et instruments conditionnels	28 454	157	132	23 484	97	177
<i>Instrument de change</i>	141 756	1 151	1 030	127 180	869	846
Swaps	102 582	97	90	90 727	45	53
Autres contrats fermes	8 730	929	816	10 177	705	682
Options et instruments conditionnels	30 444	125	124	26 276	119	111
<i>Autres que taux et change</i>	29 278	368	460	23 010	307	375
Swaps	12 185	112	174	12 995	131	162
Autres contrats fermes	8 550	26	54	5 526	42	75
Options et instruments conditionnels	8 543	230	232	4 489	134	138
Total	620 017	3 575	3 464	491 841	3 258	3 241

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

30.06.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	23 250	1 921	1 072	26 243
- Effets publics et valeurs assimilées	10 359	0	0	10 359
- Obligations et autres titres de dettes	12 739	1 882	888	15 509
- Actions et autres instruments de capitaux propres	20	1	4	25
- Participations et ATDLT	132	32	70	234
- Parts entreprises liées	0	6	110	116
Transaction / JVO /Autres	11 092	3 728	4 391	19 211
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 549	148	6	1 703
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	7 627	850	395	8 872
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	33	31	369	433
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	126	0	47	173
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	1 030	0	0	1 030
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	482	0	1 934	2 416
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	37	4	529	570
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	11	427	438
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	208	2 684	684	3 576
Instruments dérivés de couverture	0	2 676	40	2 716
Total	34 342	8 325	5 503	48 170
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	24 858	4 453	5	29 316
- Transaction	0	-12	0	-12
- Juste valeur sur option - titres de dettes	1 946	2 603	0	4 549
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	22 912	1 862	5	24 779
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	71 274	2 275	499	74 048
- Effets publics et valeurs assimilées	16 574	0	0	16 574
- Obligations et autres titres de dettes	40 860	840	0	41 700
- Actions et autres instruments de capitaux propres	13 006	1 435	1	14 442
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	834	0	498	1 332
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	6 173	0	6 173
Instruments dérivés de couverture	0	2 812	24	2 836
Total	0	8 985	24	9 009
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	5 143	0	5 143
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	0	5 143	0	5 143

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés .

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

NOTE 10 - Couverture

10a - Instruments dérivés de couverture

	30.06.2018			01.01.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	144 363	2 716	2 835	123 566	3 009	3 254
Autres contrats fermes	66 947	2 719	2 833	74 825	3 013	3 253
Options et instruments conditionnels	76 217	0	0	47 399	0	0
	1 199	(3)	2	1 342	(4)	1
Total	144 363	2 716	2 835	123 566	3 009	3 254

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.

	30.06.2018	01.01.2018
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
. d'actifs financiers	710	429
. de passifs financiers	-240	-518

Note 11 - Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	
	30.06.2018	31.12.2017
RMBS	1 481	3 002
CMBS	331	49
CLO	2 356	1 897
Autres ABS	2 427	2 042
Sous-total	6 595	6 990
CLO couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	205	185
TOTAL	6 800	7 175

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 30/06/2018	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	547	-	-	297	844
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	584	331	2 130	1 898	4 943
Actifs financiers au coût amorti	349	-	226	232	808
TOTAL	1 481	331	2 356	2 427	6 595
France	209	-	322	666	1 197
Espagne	114	-	-	226	340
Royaume Uni	228	-	117	269	614
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	324	-	226	1 195	1 744
USA	412	331	543	0	1 285
Autres	194	-	1 150	71	1 415
TOTAL	1 481	331	2 356	2 427	6 595
US Agencies	135	-	-	-	135
AAA	865	331	2 224	1 642	5 062
AA	163	-	106	564	833
A	28	-	15	14	57
BBB	8	-	-	206	215
BB	31	-	-	-	31
Inférieur ou égal à B	251	-	-	0	251
Non noté	-	-	11	-	11
TOTAL	1 481	331	2 356	2 427	6 595
Origination 2005 et avant	86	-	-	-	86
Origination 2006-2008	379	-	-	62	441
Origination 2009-2011	55	1	-	-	56
Origination 2012-2018	960	330	2 356	2 365	6 012
TOTAL	1 481	331	2 356	2 427	6 595

Expositions au 31/12/2017	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 503	5	17	141	1 666
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 131	44	1 720	1 676	4 571
Actifs financiers au coût amorti	368	-	160	225	753
TOTAL	3 002	49	1 897	2 042	6 990
France	68	-	251	599	919
Espagne	91	-	26	25	143
Royaume Uni	194	-	149	225	568
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	316	49	308	1 113	1 786
USA	2 214	-	417	43	2 674
Autres	119	-	745	36	900
TOTAL	3 002	49	1 897	2 042	6 990
US Agencies	1 834	-	0	0	1 834
AAA	641	-	1 778	1 285	3 705
AA	168	-	84	526	777
A	52	-	20	25	96
BBB	6	49	4	206	265
BB	16	-	-	-	16
Inférieur ou égal à B	286	-	-	-	286
Non noté	0	-	11	-	11
TOTAL	3 002	49	1 897	2 042	6 990
Origination 2005 et avant	107	49	-	-	156
Origination 2006-2008	423	-	8	31	462
Origination 2009-2011	70	-	-	-	70
Origination 2012-2017	2402	-	1889	2 011	6 301
TOTAL	3 002	49	1 897	2 042	6 990

NOTE 12- Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

12a - Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	30.06.2018	01.01.2018
Actifs financiers		
Juste valeur par résultat	29 316	18 038
- Transaction	0	1
- Juste valeur sur option - titres de dettes	4 549	1 336
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	24 767	16 701
Instruments dérivés de couverture	0	0
Disponibles à la vente	74 048	72 446
- Effets publics et valeurs assimilées	16 574	16 574
- Obligations et autres titres de dettes	41 700	42 426
- Actions et autres instruments de capitaux propres	14 442	12 206
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 332	1 240
Prêts et créances	2 732	1 632
Détenus jusqu'à l'échéance	11 738	10 700
Sous total actifs financiers	117 834	102 816
Immeubles de placement	3 376	2 743
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	805	706
Total	122 015	106 265

12b - Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

	30.06.2018	01.01.2018
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Vie	93 121	83 527
Non vie	3 601	3 390
Unités de compte	12 360	9 209
Autres	348	297
TOTAL	109 430	96 423
Dont participation aux bénéfices différée passive	14 111	13 211
Part des réassureurs dans les provisions techniques	336	310
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	109 094	96 113
Passifs financiers		
Juste valeur par résultat	5 143	4 371
Dettes envers les établissements de crédit	307	447
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	300	0
Sous-total	5 750	4 818
Autres passifs	492	299
Total	6 242	5 117

NOTE 13 - Impôts

13a - Impôts courants

	30.06.2018	01.01.2018
Actif (par résultat)	1 481	1 832
Passif (par résultat)	827	831

13b - Impôts différés

	30.06.2018	01.01.2018
Actif (par résultat)	1 366	1 390
Actif (par capitaux propres)	176	169
Passif (par résultat)	683	654
Passif (par capitaux propres)	508	561

NOTE 14- Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

14a - Comptes de régularisation et actifs divers

	30.06.2018	01.01.2018
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	392	519
Comptes d'ajustement sur devises	474	52
Produits à recevoir	644	633
Comptes de régularisation divers	3 248	2 331
Sous-total	4 758	3 535
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	136	86
Débiteurs divers	4 443	4 358
Stocks et assimilés	25	20
Autres emplois divers	47	49
Sous-total	4 651	4 513
Total	9 409	8 048

	30.06.2018	01.01.2018
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	249	290
Comptes d'ajustement sur devises	79	54
Charges à payer	1 412	1 331
Produits constatés d'avance	1 466	1 447
Comptes de régularisation divers	5 477	2 001
Sous-total	8 683	5 123
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	385	594
Versements restant à effectuer sur titres	54	79
Créditeurs divers	1 820	1 678
Sous-total	2 259	2 351
Total	10 942	7 474

NOTE 15 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

15a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

30.06.2018	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus (1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	15	1	1	19
Banque de Tunisie	Tunisie	34,00%	163	9	7	213
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26,21%	820	32	18	879
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	53,17%	339	3	2	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	46	4	6	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	46,00%	8	0	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22,02%	139	12	0	NC*
Autres participations			-3	-5		
Total (1)			1 526	56	34	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00%	1	0	0	NC*
Banque du Groupe Casino	France	50,00%	43	3	0	NC*
Total (2)			44	3	0	
TOTAL (1)+(2)			1 570	59	34	

(1) en trésorerie et en actions
* NC : Non communiqué

01.01.2018	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus (1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ACM Nord IARD	France	49,00%	39	8	8	NC*
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	14	2	1	23
Banco Popular Español	Espagne	0,00%	0	-246	0	0
Banque de Tunisie	Tunisie	34,00%	159	15	7	166
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26,21%	816	-130	18	897
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	52,84%	333	1	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	48	9	0	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	43,50%	8	0	0	NC*
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	49,00%	104	1	2	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22,02%	114	20	11	NC*
Autres participations			1	-10	0	NC*
Total (1)			1 635	-330	48	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00%	1	0	0	NC*
Banque Casino	France	50,00%	40	-4	0	NC*
Total (2)			40	-4	0	
TOTAL (1)+(2)			1 676	-334	48	

(1) en trésorerie et en actions
* NC : Non communiqué

NOTE 16 - Immeubles de placement

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Coût historique	135	1	-1	0	135
Amortissement et dépréciation	-61	-2	1	0	-62
Montant net	74	-1	0	0	73

NOTE 17 - Immobilisations corporelles et incorporelles

17a - Immobilisations corporelles

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Coût historique					
Terrains d'exploitation	551	1	0	-1	551
Constructions d'exploitation	4 913	56	-35	0	4 934
Autres immobilisations corporelles	2 609	170	-116	3	2 666
Total	8 073	227	-151	2	8 151
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-7	-1	0	1	-7
Constructions d'exploitation	-3 025	-92	27	0	-3 090
Autres immobilisations corporelles	-2 071	-97	50	-3	-2 121
Total	-5 103	-190	77	-2	-5 218
Montant net	2 970	37	-74	0	2 933

Dont immeubles loués en location financement

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Valeur comptable brute	5 464	57	-35	-1	5 485
Amortissements et dépréciations	-3 032	-93	27	1	-3 097
Total	2 432	-36	-8	0	2 388

17b - Immobilisations incorporelles

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	1 931	52	-6	11	1 988
- logiciels	497	10	-1	8	514
- autres	1 434	42	-5	3	1 474
Total	1 931	52	-6	11	1 988
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	-1 241	-33	4	-11	-1 281
- logiciels	-454	-10	1	-8	-471
- autres	-787	-23	3	-3	-810
Total	-1 241	-33	4	-11	-1 281
Montant net	690	19	-2	0	707

NOTE 18 - Ecart d'acquisition

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Ecart d'acquisition brut	4 608	0	-2	7	4 613
Dépréciations	-490	0	0	0	-490
Ecart d'acquisition net	4 118	0	-2	7	4 123

Filiales	Valeur de l'EA au 01.01.2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 30.06.2018
Targobank Allemagne	2 781					2 781
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497					497
Cofidis Participations	457					457
FactoFrance SA	68					68
El Telecom	78					78
Heller GmbH et Targo Leasing GmbH	63					63
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	53					53
CM-CIC Investissement SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	5					5
Autres	66		-2		7	71
TOTAL	4 118	0	-2	0	7	4 123

	01.01.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30.06.2018
Provisions pour risques	711	278	-143	-84	134	896
Sur engagements de garantie	219	41	0	-45	-1	214
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	39	6	0	-5	-1	39
- dont pertes attendues à terminaison (S2)	47	8	0	-15	0	40
Sur engagements de financement	65	11	-1	-15	0	60
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	45	8	-1	-5	1	48
- dont pertes attendues à terminaison (S2)	17	3	0	-9	0	11
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	33	2	-2	-3	0	30
Provisions pour litiges	130	11	-6	-18	2	119
Provisions pour risques sur créances diverses	264	213	-132	-4	133	474
Autres provisions	1 114	44	-7	-46	-109	996
Provision pour épargne logement	171	0	-1	-33	0	137
Provisions pour éventualité diverses	586	15	-9	-6	-109	477
Autres provisions (1)	357	29	2	-7	1	382
Provisions pour engagements de retraite	1 358	18	-17	-3	-19	1 337
Total	3 183	340	-167	-133	6	3 229

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 339 millions d'euros.

- Engagements de retraite et avantages similaires

	01.01.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations (1)	30.06.2018
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	981	15	-15	-20	961
Compléments de retraite	219	4	-4	0	219
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	147	0	0	1	148
Total comptabilisé	1 347	19	-19	-19	1 328
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités (2)	11	0	0	0	11
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	11	0	0	0	11
TOTAL	1 358	19	-19	-19	1 339

(1) Les autres variations résultent de l'évolution du taux d'actualisation.

(2) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles	30.06.2018	01.01.2018
Taux d'actualisation (1)	1,50%	1%
Taux attendu d'augmentation des salaires	Minimum 1%	Minimum 1%

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Note 20- Dettes subordonnées

	30.06.2018	01.01.2018
Dettes subordonnées	7 107	6 613
Emprunts participatifs	22	23
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 003	1 014
Autres dettes	6	0
Dettes rattachées	112	76
TOTAL	8 250	7 726

Principales dettes subordonnées

en M€	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice (1)	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	06.12.2011	1000 M€	997 M€	5,30	06.12.2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1000 M€	915 M€	4,00	22.10.2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	995 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	1000 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	1000 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	700 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	500 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	500 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	500 M€	2,5	25.05.2028
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	9 M€	(2)	(3)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	730 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	(5)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM-TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(5) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base

NOTE 21 - Réserves liées au capital et réserves
21a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30.06.2018	01.01.2018
. Capital et réserves liées au capital	6 092	6 010
- Capital	6 092	6 010
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	0	0
. Réserves consolidées	30 961	28 607
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	-24	0
- dont report à nouveau	114	136
Total	37 053	34 617

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles,
- de parts B négociables,
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1er janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois.

- les parts souscrites à compter du 1er janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de crédit mutuel « Cautionnement Mutuel de l'Habitat », société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Groupe Crédit Mutuel CM11.

Au 30 juin 2018, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 198,2 millions d'euros au titre des parts A
- 5 882,9 millions d'euros au titre des parts B
- 10,7 millions d'euros au titre des parts P

21b - Gains ou pertes latents ou différés

	30.06.2018	01.01.2018
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	968	1 112
- actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	74	148
- actifs financiers en JVCPR - instruments de capitaux propres	74	-66
- dérivés de couverture (CFH)	3	4
- risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
- Autres	-264	-326
Total	855	872

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflect

21c- Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2018	01.01.2018
	Mouvements	Mouvements
Ecart de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	27	-146
Sous-total	27	-146
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	3
Autres mouvements	-143	56
Sous-total	-143	59
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	-130
Autres mouvements	154	189
Sous-total	154	59
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-1	36
Sous-total	-1	36
Réévaluation des immobilisations		
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	31	32
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	7	0
Total	75	40

21d - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2018		30.06.2018		01.01.2018		
	Valeur brute	Impôt	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecart de conversion	27	0	27	27	-146	0	-146
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	-198	55	-143	-143	75	-15	60
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	152	2	154	154	25	33	58
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-1	0	-1	-1	35	1	36
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0	0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	25	6	31	31	58	-26	32
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	7	0	7	7	0	0	0
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	12	63	75	75	47	-7	40

NOTE 22 - Engagements donnés et reçus

	30.06.2018	01.01.2018
Engagements donnés		
Engagements de financement	63 503	60 767
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 521	1 217
Engagements en faveur de la clientèle	61 982	59 550
Engagements de garantie	20 841	19 816
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 781	3 294
Engagements d'ordre de la clientèle	17 060	16 522
Engagements sur titres	2 260	1 542
Autres engagements donnés	2 260	1 542
Engagements donnés de l'activité d'assurance	2 494	1 734

	30.06.2018	01.01.2018
Engagements reçus		
Engagements de financement	17 743	18 234
Engagements reçus d'établissements de crédit	17 743	18 234
Engagements de garantie	70 468	62 722
Engagements reçus d'établissements de crédit	44 273	43 182
Engagements reçus de la clientèle	26 195	19 540
Engagements sur titres	1 588	464
Autres engagements reçus	1 588	464
Engagements reçus de l'activité d'assurance	4 358	4 446

NOTE 23 - Intérêts et produits/charges assimilés

	30.06.2018		30.06.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	184	-279	167	-170
. Clientèle	6 436	-2 758	6 035	-2 389
- dont location financement et location simple	1 992	-1 815	1 526	-1 348
. Instruments dérivés de couverture	913	-1 015	816	-979
. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	243	-114	0	0
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	179	0	225	0
. Titres au coût amorti	70	0	51	0
. Dettes représentées par un titre	0	-780	0	-865
. Dettes subordonnées	0	-6	0	-6
TOTAL	8 025	-4 952	7 294	-4 409

NOTE 24 - Commissions

	30.06.2018		30.06.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	5	-4	4	-4
Clientèle	866	-17	896	-15
Titres	385	-25	422	-22
dont activités gérées pour compte de tiers	274	0	296	0
Instruments dérivés	2	-4	1	-2
Change	10	-1	10	-1
Engagements de financement et de garantie	36	-2	53	-8
Prestations de services	1 080	-590	1 039	-571
TOTAL	2 384	-643	2 425	-623

NOTE 25 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018	30.06.2017
Instruments de transaction	248	273
Instruments à la juste valeur sur option (1)	10	265
Inefficacité des couvertures	-17	-46
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	-17	-46
. Variations de juste valeur des éléments couverts	41	-68
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-58	22
Résultat de change	63	47
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat (1)	28	0
Total des variations de juste valeur	332	539

(1) dont 195 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au 30 juin 2018 classés en autres instruments à la juste valeur par résultat contre 165 millions d'euros au 30 juin 2017 classés en instruments à la juste valeur sur option

NOTE 26 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018)/Actifs Disponibles à la vente (2017)

	30.06.2018	30.06.2017
. Dividendes	21	48
. dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période		
. PV/MV réalisées sur instruments de dettes	55	94
. PV/MV réalisées sur instruments de capitaux propres (2017)		-64
. PV/MV réalisées sur instruments de dettes (2017)		61
Total	76	139

NOTE 27 - Produits nets des activités d'assurance

	30.06.2018	30.06.2017
Contrats d'assurance		
Primes acquises	5 947	4 982
Charges des prestations	-4 678	-3 992
Variations des provisions	-1 246	-1 712
Autres charges et produits techniques et non techniques	34	41
Produits nets des placements	1 331	1 926
Produits nets sur contrats d'assurance	1 388	1 245
. Marge d'intérêt/commissions	-5	0
Produits nets sur actifs financiers	-5	0
Autres produits nets*	-17	0
Produits nets des activités d'assurance	1 366	1 245

* dont immeubles de placements

NOTE 28 - Produits et charges des autres activités

	30.06.2018	30.06.2017
Produits des autres activités		
. Charges refacturées	19	20
. Autres produits	889	1 019
Sous-total	908	1 039
Charges des autres activités		
. Immeubles de placement :	-2	-20
- dotations aux provisions/amortissements	-2	-20
. Autres charges	-413	-483
Sous-total	-415	-503
Total net des autres produits et charges	493	536

NOTE 29 - Frais généraux

	30.06.2018	30.06.2017
Charges de personnel	-2 516	-2 486
Autres charges	-1 906	-1 875
TOTAL	-4 422	-4 361

29 a - Charges de personnel

	30.06.2018	30.06.2017
Salaires et traitements	-1 632	-1 588
Charges sociales	-584	-560
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-114	-154
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-185	-184
Autres	0	1
TOTAL	-2 516	-2 486

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi s'élève à 30 M€ au premier semestre 2018 et est comptabilisé en diminution des charges sociales.

Effectifs moyens

	30.06.2018	30.06.2017
Techniciens de la banque	38 703	40 386
Cadres	25 348	24 525
Total	64 051	64 911
Dont France	51 651	51 652
Dont étranger	12 400	13 259

	30.06.2018	30.06.2017
Effectifs inscrits*	69 618	69 250

*Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

29 b - Autres charges d'exploitation

	30.06.2018	30.06.2017
Impôts et taxes	-356	-345
Services extérieurs	-1 273	-1 244
Autres charges diverses	-57	-55
Total	-1 686	-1 644

29 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30.06.2018	30.06.2017
Amortissements :	-220	-222
- immobilisations corporelles	-188	-189
- immobilisations incorporelles	-32	-33
Dépréciations :	0	-9
- immobilisations corporelles	0	-1
- immobilisations incorporelles	0	-8
Total	-220	-231

NOTE 30 - Coût du risque

	30.06.2018	30.06.2017
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-53	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	21	0
- actifs dépréciés (S3)	-319	-397
Total	-349	-397

30.06.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
pertes attendues à 12 mois (S1)	-182	129				-53
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-1	0				-1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-166	117				-49
- dont location financement	-3	1				-2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-1	0				-1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-14	12				-2
pertes attendues à terminaison (S2)	-165	186				21
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	2				2
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-154	160				6
- dont location financement	-1	3				2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-11	24				13
Actifs dépréciés (S3)	-722	855	-318	-214	80	-319
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-536	672	-313	-209	76	-310
- dont location financement	-25	29	-6	-2	1	-3
- Actifs financiers au coût amorti - titres	-1	1	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-133	0	-1	-3	4	-133
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	-52	182	-4	-2	0	124
Total	-1 069	1 170	-318	-214	80	-351

30.06.2017	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Actifs dépréciés (S3)	-930	975	-391	-158	107	-397
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	8	0	0	2	10
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-879	922	-382	-150	97	-392
- dont location financement	-57	63	-12	-1	1	-6
- Actifs financiers au coût amorti - titres	-9	0	0	0	0	-9
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-3	5	-1	-7	8	2
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-39	40	-8	-1		-8
Total	-930	975	-391	-158	107	-397

NOTE 31 - Gains ou pertes sur autres actifs

	30.06.2018	30.06.2017
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	0
. Moins-values de cession	-8	-6
. Plus-values de cession	17	6
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
TOTAL	9	0

NOTE 32 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30.06.2018	30.06.2017
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	-15
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	-15

NOTE 33 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	30.06.2018	30.06.2017
Charge d'impôt exigible	-765	-771
Charge d'impôt différé	-55	-47
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-10	9
TOTAL	-830	-809

NOTE 34 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	30.06.2018		01.01.2018	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Actifs				
Actifs à la juste valeur par résultat	35	68	15	97
Actifs financiers à la JVCP	0	40	0	160
Actifs financiers au coût amorti	2 984	4 476	2 854	3 851
Actifs divers	5	675	3	30
TOTAL	3 024	5 259	2 872	4 138
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	1 295	1 327	1 393	1 280
Passifs à la juste valeur par résultat	0	43		
Dettes envers la clientèle	24	1 508	24	1 528
Dettes représentées par un titre	0	30	0	329
Dettes subordonnées	0	5	0	0
Passifs divers	0	222	0	71
TOTAL	1 320	3 134	1 417	3 209
Engagements de financement donnés	300	0	470	0
Engagements de garantie donnés	15	101	29	110
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	595	0	563

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	30.06.2018		30.06.2017	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	(1)	17	(1)	15
Intérêts versés	0	(8)	0	(10)
Commissions reçues	0	5	3	5
Commissions versées	0	0	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	33	4	0	0
Autres produits et charges	5	(58)	34	(5)
Frais généraux	1	(7)	5	(7)
TOTAL	39	(47)	41	(2)

3. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle du Groupe Crédit Mutuel CM11

PricewaterhouseCoopers France
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de € 86.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe Crédit Mutuel-CM11

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés du Groupe Crédit Mutuel CM11, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application de la nouvelle norme IFRS 9 "Instruments financiers" exposé dans l'annexe à la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de

présentation», ainsi que dans les autres notes présentant les données chiffrées liées à cette première application.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 août 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France
Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres
Hassan Baaj

4. Etats financiers consolidés au 30 juin 2018 du Groupe BFCM

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité

Bilan actif

En millions d'euros	30.06.2018	01.01.2018	Notes
Caisse, Banques centrales	60 781	55 941	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	18 966	15 776	9a
Instruments dérivés de couverture	3 054	3 418	10a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	26 214	26 646	7
Titres au coût amorti	3 169	3 280	5c
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	57 360	54 122	5a
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	234 948	223 173	5b
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	413	429	10b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	108 906	93 173	12a
Actifs d'impôts courants	722	1 164	13a
Actifs d'impôts différés	1 163	1 154	13b
Compte de régularisation et actifs divers	8 094	6 280	14a
Actifs non courants destinés à être cédés	884	119	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 592	1 676	15
Immeubles de placement	39	39	16
Immobilisations corporelles	1 827	1 855	17a
Immobilisations incorporelles	523	532	17b
Ecarts d'acquisition	4 054	4 049	18
Total de l'actif	532 711	492 826	

Bilan passif

En millions d'euros	30.06.2018	01.01.2018	Notes
Banques centrales	31	285	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 173	5 455	9b
Instruments dérivés de couverture	2 869	3 344	10a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	114 360	112 453	6c
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	65 240	54 483	6a
Dettes envers la clientèle au coût amorti	189 656	183 922	6b
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-240	-270	10b
Passifs d'impôts courants	452	530	13a
Passifs d'impôts différés	1 103	1 119	13b
Compte de régularisation et passifs divers	8 994	5 591	14b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	748	14	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	102 941	88 181	12b
Provisions	2 593	2 564	19
Dettes subordonnées au coût amorti	8 907	8 375	20
Capitaux propres totaux	28 886	26 779	21
Capitaux propres - Part du Groupe	24 610	23 443	21
Capital et réserves liées	6 197	6 197	21a
Réserves consolidées	16 698	15 054	21a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	646	642	21b
Résultat de l'exercice	1 068	1 549	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	4 276	3 336	
Total du passif	532 711	492 826	

COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2018 IFRS 9	30.06.2017 IAS 39	Notes
Intérêts et produits assimilés	6 779	6 037	23
Intérêts et charges assimilées	-4 465	-3 865	23
Commissions (produits)	1 820	1 860	24
Commissions (charges)	-585	-569	24
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	338	528	25
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018) / sur actifs financiers disponibles à la vente (2017) ⁽¹⁾	76	135	26
Produits nets des activités d'assurance	1 082		27
Produits des autres activités ⁽²⁾	360	6 743	28
Charges des autres activités ⁽²⁾	-183	-5 510	28
Produit net bancaire	5 222	5 359	
Charges générales d'exploitation	-2 993	-2 958	29a,29b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-94	-108	29c
Résultat brut d'exploitation	2 135	2 293	
Coût du risque	-314	-344	30
Résultat d'exploitation	1 821	1 949	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	81	-242	15
Gains ou pertes sur autres actifs	8	-1	31
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-15	32
Résultat avant impôt	1 910	1 690	
Impôts sur les bénéfices	-654	-687	33
Gains & pertes nets d'impôts / act aband	0	5	
Résultat net	1 256	1 008	
Résultat - Intérêts minoritaires	188	192	
Résultat net (part du Groupe)	1 068	816	

(1) inclut les gains/pertes sur prêts et créances pour 2017

(2) inclut les produits/charges sur activités d'assurance

Bilan actif - IFRS

En millions d'euros	31.12.2017 Publié
Caisse, Banques centrales	55 941
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 275
Instruments dérivés de couverture	3 418
Actifs financiers disponibles à la vente	92 913
Prêts et créances sur les établissements de crédits	50 311
Prêts et créances sur la clientèle	224 682
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	429
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 379
Actifs d'impôts courants	1 164
Actifs d'impôts différés	911
Comptes de régularisation et actifs divers	12 233
Actifs non courants destinés à être cédés	119
Participation aux bénéfices différée	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 745
Immeubles de placement	2 628
Immobilisations corporelles	1 855
Immobilisations incorporelles	532
Ecarts d'acquisition	4 049
Total de l'actif	493 585

Bilan passif - IFRS

En millions d'euros	31.12.2017 Publié
Banques centrales	285
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 221
Instruments dérivés de couverture	3 344
Dettes envers les établissements de crédit	50 586
Dettes envers la clientèle	184 014
Dettes représentées par un titre	112 453
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-270
Passifs d'impôts courants	530
Passifs d'impôts différés	1 180
Comptes de régularisation et passifs divers	9 522
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	14
Provisions techniques des contrats d'assurance	84 289
Provisions	2 436
Dettes subordonnées	8 375
Capitaux propres totaux	27 604
Capitaux propres part du Groupe	24 192
Capital et réserves liées	6 197
Réserves consolidées	15 393
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 053
Résultat de l'exercice	1 549
Intérêts minoritaires	3 412
Total du passif	493 585

Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2018 IFRS 9
Résultat net	1 256
Ecart de conversion	27
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	-90
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat	0
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-36
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-1
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	5
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	-96
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	143
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0
Réévaluation des immobilisations	0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	24
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	2
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	169
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 329
<i>Dont part du Groupe</i>	1 071
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	258
En millions d'euros	30.06.2017 IAS39
Résultat net	1 009
Ecart de conversion	-68
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	109
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	24
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	67
Réévaluation des immobilisations	0
- Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	53
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	53
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 128
<i>Dont part du Groupe</i>	956
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	172

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions	Capital	Primes	Réserves (1)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
				Ecart de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels				
Capitaux propres au 31 décembre 2016	1 689	4 509	14 006	84	1 162	-21	-256	1 655	22 825	4 092	26 918
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 655					-1 655	0		0
Augmentation de capital			-130					-130	0		0
Distribution de dividendes			-57					-57	-130	-102	-232
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									-312		-369
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 467	0	0	0	0	-1 655	-187	-414	-601
Résultat consolidé de la période								816	816	192	1 009
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres					152	25	51		177	-18	159
Variation des écarts actuariels				-88					51	2	52
Variation des taux de conversion				-88					-88	-4	-92
Sous-total	0	0	0	-88	152	25	51	816	956	172	1 128
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires								0	0	0	0
Autres variations			-24						-24	0	-25
Capitaux propres au 30 juin 2017	1 689	4 509	15 449	-4	1 314	4	-206	816	23 570	3 850	27 420
Affectation du résultat de l'exercice précédent			0					0	0		0
Augmentation de capital								0	0		0
Distribution de dividendes			-71					-71	0		0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									-71	-609	-680
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	-71	0	0	0	0	0	-71	-609	-680
Résultat consolidé de la période								732	732	83	815
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres					10	0	-13		10	2	12
Variation des écarts actuariels				-52					-13	3	-10
Variation des taux de conversion				-52					-52	-2	-54
Sous-total	0	0	0	-52	10	0	-13	732	678	86	764
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires								0	0	82	82
Autres variations			15			0			15	3	18
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 689	4 509	15 393	-56	1 323	4	-218	1 549	24 192	3 412	27 604
Impact de première application d'IFRS 9			-339		-411				-750	-75	-825
Capitaux propres au 1er janvier 2018	1 689	4 509	15 054	-56	912	4	-218	1 549	23 442	3 336	26 778
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 549					-1 549	0		0
Augmentation de capital			-81						0		0
Distribution de dividendes			4						-81	-131	-212
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle									4		-71
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	1 471	0	0	0	0	-1 549	-77	-206	-283
Résultat consolidé de la période								1 068	1 068	188	1 256
Variations de juste valeur des actifs à la juste valeur par capitaux propres					16	-1	25		15	-23	-8
Variation des écarts actuariels				31					25	0	24
Variation des taux de conversion				31	16	-1	25	1 068	31	0	31
Sous-total	0	0	0	31	16	-1	25	1 068	1 138	165	1 304
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			210		-67				143	902	1 125
Autres variations			-38						-38	-1	-39
Capitaux propres au 30 juin 2018	1 689	4 509	16 698	-25	861	3	-194	1 068	24 608	4 277	28 885

(1) Les réserves sont constituées au 30 juin 2018 par les autres réserves pour 16 698 ME.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

en millions d'euros	30.06.2018	30.06.2017 IAS39
Résultat net	1 256	1 009
Impôt	654	687
Résultat avant impôts	1 910	1 695
= +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	91	112
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	15
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-24	-133
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-81	242
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-19	1
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-1 219	-849
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-1 252	-612
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	5 184	-2 144
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	-5 879	-1 841
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	746	2 529
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 118	3 481
- Impôts versés	-305	-415
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 864	1 610
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	<u>2 522</u>	<u>2 693</u>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	-463	26
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	-632	1
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-43	-58
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	<u>-1 138</u>	<u>-31</u>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-212	-232
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	2 608	-628
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	<u>2 396</u>	<u>-861</u>
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	38	-116
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	3 818	1 685
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	2 522	2 693
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1 138	-31
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	2 396	-861
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	38	-116
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	<u>42 745</u>	<u>47 301</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	55 658	59 950
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-12 913	-12 649
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	<u>46 564</u>	<u>48 986</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	60 751	61 910
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-14 188	-12 924
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	3 819	1 685

Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

1.3 *Référentiel comptable*

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 13, ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2013-04 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ces états financiers intermédiaires sont établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui permet la publication d'états financiers condensés. Ils viennent en complément des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés dans le document de référence 2017.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1.1.2018 :

- ✓ la norme IFRS 9

Elle remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des instruments financiers (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 (impact en capitaux propres), sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présente ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 sont présentés dans les annexes. Le groupe n'applique pas la phase 3 qui est optionnelle ; la couverture restant donc comptabilisée selon IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du Groupe à l'exception des pôles assurance relevant de la directive Conglomérat, qui bénéficient du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Le détail des principes IFRS 9 appliqué par le groupe est présenté en §1.3.1.

- ✓ La norme IFRS 15

Elle remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 traduit le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit.

A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,

- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont conclu à l'absence d'impact significatif pour le groupe ; les modalités de comptabilisation des revenus des activités n'a donc pas fait l'objet de modification.

D'autres amendements, présentant des impacts peu ou non significatifs pour le groupe, concernent :

- des précisions sur les informations à fournir selon IFRS 12 quand une participation dans une filiale, coentreprise ou entreprise associée est classée en tant qu'actif destiné à être cédé,
- l'application de l'option à la juste valeur par résultat par les entités de capital-risque/développement, sur leurs entreprises associées et coentreprises. L'amendement à IAS 28 précise que cette option peut s'exercer entité par entité,
- des indications sur les transferts depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci (IAS 40),
- le traitement des acomptes dans le cadre des transactions en monnaie étrangères (IFRIC 22),
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions selon IFRS 2. Les modifications portent sur :
 - la comptabilisation des conditions d'acquisition de droits sur l'évaluation des transactions réglées en trésorerie,
 - les transactions incluant un dispositif de règlement sur base nette lié à une retenue fiscale à la source,
 - la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

1.4 Périmètre et méthodes de consolidation

1.4.1 Entité consolidante

Le Groupe Crédit Mutuel CM11 (Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée et Anjou) est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les Caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du Groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité consolidante est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité consolidante à la tête du Groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

Ainsi, l'entité consolidante est constituée par :

- La Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), et la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA). Organes politiques des Groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses.
- La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable

des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du Groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.).

- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM et FCMA : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du Groupe

1.2.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du Groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Les participations comprises entre 20% et 50% détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

❑ Variations du périmètre

Cf. Note 3 relative au périmètre de consolidation

1.2.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

❑ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

❑ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.2.4 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.2.5 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.2.6 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significatif en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.2.7 Ecarts d'acquisition

□ Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

□ Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en «Variations de valeur des écarts d'acquisition».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

1.2.8 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

1.4 Principes et méthodes comptables

1.4.1 Instruments financiers selon IFRS 9

1.3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

❑ Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie :

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique. Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable. L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable si :

- elle est réglementée ou limitée par les pratiques concurrentielles du marché,
- elle correspond au différentiel entre les intérêts contractuels qui auraient dû être perçus jusqu'à l'échéance du prêt et les intérêts qui seraient générés par le remplacement du montant remboursé par anticipation à un taux reflétant le taux d'intérêt de référence,
- elle est égale à la juste valeur du prêt ou au coût de débouclage d'un swap de couverture associé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse

quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles et le risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classés en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité,
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

✓ Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

✓ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 1.3.1.8. Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

✓ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 1.3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

❑ **Instruments de capitaux propres acquis**

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable.

✓ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais

constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

✓ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

1.3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

✓ **les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat**

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

✓ **les passifs financiers au coût amorti**

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1.3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétés sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou

statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

1.3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

- **Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

- **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

1.3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

- **Détermination de la juste valeur des dérivés**

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

- **Classification des dérivés et comptabilité de couverture**

- ✓ **Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

- ✓ **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

✓ **Comptabilisation**

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

✓ **Comptabilités de couverture**

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

✓ **Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés**

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

✓ Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

✓ Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

1.3.1.6 Garanties financières (cautions, avals et autres garanties d'ordre) et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,

- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

1.3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 - encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 - encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 - encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

□ Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- ✓ les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés,
- ✓ les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- ✓ tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- ✓ en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en statut 2 sont identiques.

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

✓ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

✓ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

❑ Statuts 1 et 2 - Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et celle à terminaison pour le statut 2.

Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudentiels adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

✓ Probabilités de défaut

Elles reposent sur :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981,

✓ Pertes en cas de défaut

Elles reposent sur :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur les niveaux règlementaires,

✓ Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

✓ Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible de taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

❑ Statut 3 - Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois, représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues, ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore, en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

❑ Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

❑ Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 1.3.1.6. Garanties financières et engagements de financement » et « 1.3.3.2. « Provisions » »).

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

1.3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

❑ Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

❑ Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

❑ Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

1.3.2 Activités d'assurance

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2021, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

1.3.2.1 Activités d'assurance - Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- passifs financiers au coût amorti

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § 1.3.1.9.

- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction :

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

b) Instruments en juste valeur sur option :

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- d. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- e. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- f. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

- Actifs financiers disponibles à la vente

Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « *Produits nets des activités d'assurance* », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

- ❑ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39. Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

- ❑ Prêts et créances

Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux

d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

□ Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option. Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

1.3.2.2 Activités d'assurance - Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

En revanche, les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.3.2.3 Activités d'assurance - Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

1.4.2 Instruments non financiers

1.3.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

❑ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 1.3.1.8. Evaluation du risque de crédit »).

❑ Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

1.3.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- ✓ les risques opérationnels ;
- ✓ les engagements sociaux ;
- ✓ les risques d'exécution des engagements par signature ;
- ✓ les litiges et garanties de passif ;
- ✓ les risques fiscaux ;
- ✓ les risques liés à l'épargne logement.

1.3.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

▪ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI

- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel. Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

- **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

- **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

- **Retraite supplémentaire des salariés**

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM11 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du groupe Crédit Mutuel CM11 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

- **Les avantages à court terme**

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

1.3.3.4 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions - gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions - équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.3.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

1.3.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

▪ **Impôts différés**

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation

1.3.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

1.3.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

1.3.4 Jugements et estimations utilisées dans l'élaboration des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat »,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

1.4 Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

□ IFRS 16 - Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'UE en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1er janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a poursuivi, en 2017, ses travaux d'analyses sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Le groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...). L'étude des impacts potentiels d'IFRS 16 sur les états financiers du groupe est en cours.

1.5 Normes et interprétations non encore adoptées par l'union européenne

Il convient de noter principalement IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

□ IFRS 17 - Contrats d'assurance

Elle remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur. IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Première application

Reclassement des actifs et passifs financiers et effet d'IFRS 9 sur leur valorisation

	Montant au 31.12.2017 (IAS39)	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Dérivés de couverture	Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti		Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques
		Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9		Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 275	14 815			0	0	0	0	16 550
dont dépréciation	0								
Dérivés de couverture	3 418			3 418					0
Actifs financiers disponibles à la vente	92 913	960	1	0	26 647	-1	3 280	0	63 257
dont dépréciation	-1 343						-1	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédits	50 311	0	0	0	0	0	54 122	0	1 348
dont dépréciation	-53		0						-6
Prêts et créances sur la clientèle	224 682	0	0	0	0	0	223 153		70
dont dépréciation	-5 923								-928
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 379	0	0		0	0	20	0	9 359
dont dépréciation	-24								-4
Immeubles de placement	2 628								2 589
Montants au 01.01.2018 (IFRS9)		15 776		3 418	26 646		280 575		93 173

	Montant au 31.12.2017 (IAS39)	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dettes envers les établissements de crédit		Dettes envers la clientèle		Dettes représentées par un titre		Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance
			Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 221	5 455							3 766
dont passifs financiers à la JVO	3 766	0							3 766
Dettes représentées par un titre au coût amorti	112 453						112 452	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	50 586		54 483	0					-187
Dettes envers la clientèle au coût amorti	184 014				183 922	0			0
Dettes subordonnées au coût amorti	8 375						8 376	0	0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	84 289								84 602
Montants au 01.01.2018 (IFRS9)		5 455	54 483		183 922		120 828		88 181

Les comptes de dépôts de garantie qui figuraient en 2017 en "Débiteurs / créditeurs divers" ont également fait l'objet de reclassement, vers les lignes "Prêts sur les établissements de crédit", "Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti", "Dettes envers les établissements de crédit" et "Dettes envers la clientèle".

Détail par nature des impacts de 1ère application de la norme IFRS9

Capitaux propres comptables

Au 1.1.2018 hors IFRS 9	
. Effet des reclassements à la JVCP	0
. Effet des reclassements à la JVCP	5
. Effet des reclassements au coût amorti	-10
. Reprise dépréciations collective IAS39	417
. Dépréciation IFRS 9	-1 468
. Effet d'impôts différés	299
. Mise en équivalence	-68
Au 1.1.2018 après application d'IFRS9	-825

NOTE 2 - Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe les banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne et en Espagne, Cofidis ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion d'actifs, épargne salariale, immobilier.
- L'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
 - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
 - b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, change et actions, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que la presse et les structures de logistique : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison

de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

2a - Répartition du compte de résultat par activité

30.06.2018	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développement	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 628	939	341	250	221	-121	-34	5 222
Frais généraux	-2 182	-290	-182	-179	-24	-265	34	-3 087
Résultat brut d'exploitation	1 446	649	159	71	197	-386	0	2 135
Coût du risque	-338		31	-5	-1	-1		-314
Gains sur autres actifs *	3	13		8		65		89
Résultat avant impôts	1 111	661	190	73	196	-322	0	1 910
Impôt sur les sociétés	-389	-223	-69	-16	0	43		-654
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0							0
Résultat net comptable	723	438	121	57	196	-279	0	1 256
Minoritaires								188
Résultat net part du groupe								1 068

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 15 et 18)

30.06.2017	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développement	logistique et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 530	852	463	262	169	117	-34	5 359
Frais généraux	-2 183	-263	-172	-171	-25	-287	34	-3 067
Résultat brut d'exploitation	1 347	588	291	92	144	-170	0	2 292
Coût du risque	-373		27			2		-344
Gains sur autres actifs *	16	7				-281		-258
Résultat avant impôts	990	595	318	92	144	-449		1 690
Impôt sur les sociétés	-376	-187	-105	-21	2	1		-687
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés				5				5
Résultat net comptable	613	408	213	76	146	-448		1 008
Minoritaires								192
Résultat net part du groupe								816

* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

2b - Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30.06.2018				30.06.2017			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire **	3 698	1 420	104	5 222	3 877	1 381	102	5 359
Frais généraux	-2 214	-832	-41	-3 087	-2 215	-807	-45	-3 067
Résultat brut d'exploitation	1 485	588	62	2 135	1 662	574	56	2 292
Coût du risque	-150	-176	12	-314	-184	-172	13	-344
Gains sur autres actifs ***	27	8	54	89	-285	-12	40	-258
Résultat avant impôts	1 361	420	128	1 910	1 192	389	109	1 690
Résultat net global	851	292	113	1 256	659	259	90	1 009
Résultat net part du Groupe	691	268	108	1 068	499	231	86	816

* USA, Singapour, Hong-Kong, Saint Martin, Tunisie et Maroc

** 28 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au 1er semestre 2018

*** y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

3a - Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Par rapport au 31 décembre 2017, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- **Entrées de périmètre** : ACMN vie SA, Nord Europe Assurance (NEA), Nord Europe Life Luxembourg (NELL), CPBK Ré
- **Fusions, absorptions** : ACMN vie SA avec ACM vie SA, Nord Europe Assurance (NEA) avec GACM SA, ACMN IARD avec ACM IARD, Targo Management AG avec Targo AG
- **Changement de méthode de consolidation** : Nord Europe Life Belgium (NELB) de « mise en équivalence » en « intégration globale », ACMN IARD de « mise en équivalence » en « intégration globale »

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a finalisé au cours du 1er semestre 2018 les opérations de fusion-absorption de Nord Europe Assurance et de ses filiales. Ces opérations ont été validées par les autorités de contrôle compétentes et notamment par l'ACPR dans une décision publiée dans le journal officiel du 27 juin 2018. Au niveau des comptes consolidés, l'opération a été analysée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun du fait de la consolidation des deux holdings par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

	Pays	30.06.2018			01.01.2018		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode	Pourcentage	Pourcentage	Méthode
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*
A. Réseau bancaire							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	96	IG	100	96	IG
BECM Saint Martin (succursale de BECM)	Saint Martin	100	96	IG	100	96	IG
CIC Est	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Iberbanco	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Nord Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Sud Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	99	IG	100	99	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	99	IG	100	99	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	99	IG	100	99	IG
Targobank AG & Co. KgaA	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire							
Bancas	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque du Groupe Casino	France	50	50	ME	50	50	ME
Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco	Monaco	100	96	IG	100	96	IG
Cartes et crédits à la consommation	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Asset Management	France	74	74	IG	74	74	IG
CM-CIC Bail	France	100	99	IG	99	99	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale de CM-CIC Bail)	Espagne	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Caution Habitat SA	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Epargne salariale	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Factor	France	95	95	IG	96	95	IG
CM-CIC Gestion	France	100	74	IG	100	74	IG
CM-CIC Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Leasing Benelux	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Leasing GmbH	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Leasing Solutions SAS	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofacredit	France	100	100	IG	64	64	IG
Cofidis Belgique	Belgique	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis France	France	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis Italie	Italie	100	71	IG	100	71	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	71	IG	100	71	IG
Creatis	France	100	71	IG	100	71	IG
Factofrance	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT CM-CIC Home loans	France	100	100	IG	100	100	IG
LYF SA (ex Fivory)	France	46	46	ME	44	44	ME
Monabanq	France	100	71	IG	100	71	IG
SCI La Tréfilère	France	46	46	ME	46	46	ME
Targo Commercial Finance AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. Banque de financement et activités de marché							
Cigogne Management	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque privée							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
CIC Suisse	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
Dubly-Douillet Gestion	France	100	99	IG	100	99	IG
Transatlantique Gestion	France	100	99	IG	100	99	IG

	Pays	30.06.2018			01.01.2018		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode	Pourcentage	Pourcentage	Méthode
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*
E. Capital développement							
CM-CIC Capital (ex CM-CIC Capital et Participations)	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Conseil	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Innovation	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Investissement	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Investissement SCR	France	100	99	IG	100	99	IG
F. Logistique et holding							
Adepi	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	34	34	ME	34	34	ME
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26	26	ME	26	26	ME
CIC Participations	France	100	99	IG	100	99	IG
Cofidis Participations	France	71	71	IG	71	71	IG
Euro-Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Euro Protection Surveillance	France	25	25	ME	25	25	ME
Gesteurop	France	100	99	IG	100	99	IG
Groupe Républicain Lorrain Communication (GRLC)	France	100	100	IG	100	100	IG
L'Est Républicain	France	95	95	IG	95	95	IG
Mutuelles Investissement	France	90	90	IG	90	90	IG
SAP Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	100	IG	100	100	IG
Société de Presse Investissement (SPI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH Singapour (succursale de Targo IT consulting GmbH)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
Targo Management AG	Allemagne			FU	100	100	IG
Targo Realty Services GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
G. Sociétés d'assurance							
ACM GIE	France	100	66	IG	100	73	IG
ACM IARD	France	96	64	IG	96	71	IG
ACM Nord IARD	France			FU	49	36	IG
ACM Nord Vie SA	France			FU			
ACM RE	Luxembourg	100	66	IG	100	73	IG
ACM Services	France	100	66	IG	100	73	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	73	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	63	IG	95	70	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones,S.A. (ex Agrupación pensiones)	Espagne	100	63	IG	100	70	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	63	IG	100	70	IG
AMDIF	Espagne	100	63	IG	100	70	IG
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	100	66	IG	100	73	IG
AMSYR	Espagne	100	63	IG	100	70	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	53	IG	80	59	IG
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100	63	IG	100	70	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	20	ME	30	22	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	53	IG	80	59	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	40	IG	60	44	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	59	IG	88	66	IG
CPBK RE	Luxembourg	100	66	IG			
GACM España	Espagne	100	66	IG	100	73	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	73	73	IG
ICM Life	Luxembourg	100	66	IG	100	73	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	71	IG	100	71	IG
Nord Europe Assurances (NEA)	France			FU			
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	66	IG	49	36	ME
Nord Europe Life Luxembourg (NELL)	Luxembourg	100	66	IG			
Partners	Belgique	100	66	IG	51	37	IG
Procourtage	France	100	66	IG	100	73	IG
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22	15	ME	22	16	ME
Serenis Assurances	France	100	66	IG	100	73	IG
Targo seguros mediacion (ex Voy Mediación)	Espagne	90	58	IG	90	65	IG

	Pays	30.06.2018			01.01.2018		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode	Pourcentage	Pourcentage	Méthode
		Contrôle	Intérêt	*	Contrôle	Intérêt	*
<i>H. Autres sociétés</i>							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
CM-CIC Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	73	IG
France Régie	France	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	71	IG	100	71	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	48	ME	50	48	ME
La Liberté de l'Est	France	97	92	IG	97	92	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Mediaportage	France	100	99	IG	100	99	IG
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Publiprint Province n°1	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain Communication	France	100	100	IG	100	100	IG
Républicain Lorrain - TV news	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI ACM	France	78	51	IG	78	57	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	90	59	IG	67	49	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	90	59	IG	67	49	IG
SCI Saint Augustin	France	88	58	IG	67	49	IG
SCI Tombe Isoire	France	100	66	IG	100	73	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG

* Méthode :

IG = Intégration Globale

ME = Mise en Equivalence

NC = Non Consolidée

3 b - Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

30.06.2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	100%	154	3 543	-36	116 509	440	1 140	939
Cofidis Belgique	31%	2	207	0	824	6	-1	48
Cofidis France	31%	9	326	0	8 054	35	-4	274

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

01.01.2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	27%	201	2 567	-78	100 064	682	1 176	1 678
Cofidis Belgique	29%	2	208	0	831	8	-1	98
Cofidis France	29%	18	317	0	8 292	55	-4	525

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

NOTE 4 - Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30.06.2018	01.01.2018
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	59 986	55 134
dont réserves obligatoires	1 869	1 765
Caisse	795	807
Total	60 781	55 941
Banques centrales - passif	31	285

NOTE 5 - Actifs financiers au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	57 361	54 121
Prêts et créances sur la clientèle	234 948	223 174
Titres au coût amorti	3 169	3 280
Total	295 478	280 575

5a - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Créances saines (S1/S2)	57 154	53 944
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	5 552	4 604
Autres comptes ordinaires	2 400	2 266
Prêts	34 643	33 117
Autres créances	5 242	6 121
Pensions	9 317	7 836
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	212	183
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-5	-6
Autres dépréciations (S3)	0	0
Total	57 361	54 121

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

5b - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Créances saines (S1/S2)	218 847	207 313
. Créances commerciales	14 993	14 749
. Autres concours à la clientèle	203 439	192 176
- crédits à l'habitat	78 658	76 202
- autres concours et créances diverses dont pensions	124 781	115 974
. Créances rattachées	415	388
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	8 893	9 158
Créances brutes	227 740	216 471
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1 345	-1 252
Autres dépréciations (S3)	-5 115	-5 296
SOUS TOTAL I	221 280	209 923
Location financement (investissement net)	13 540	13 127
. Mobilier	9 416	9 045
. Immobilier	4 124	4 082
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	424	429
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-103	-104
Autres dépréciations (S3)	-193	-201
SOUS TOTAL II	13 668	13 251
TOTAL	234 948	223 174
dont prêts subordonnés	14	14
dont pensions	11 311	7 337

Opérations de location financement avec la clientèle

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Valeur brute comptable	13 556	704	-285	-11	13 964
Dépréciations des loyers non recouvrables	-305	-51	59	1	-296
Valeur nette comptable	13 251	653	-226	-10	13 668

5c - Titres au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
. Titres	3 243	3 342
- Effets publics	2 051	2 246
- Obligations et autres titres de dettes	1 192	1 096
. Cotés	453	396
. Non cotés	739	700
. Créances rattachées	19	20
TOTAL BRUT	3 262	3 362
dont actifs dépréciés (S3)	364	356
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	-1
Autres dépréciations (S3)	-93	-81
TOTAL NET	3 169	3 280

NOTE 6 - Passifs financiers-au coût amorti
6a - Dettes envers les établissements de crédit

	30.06.2018	01.01.2018
Dettes envers les établissements de crédit	65 240	54 484
Autres comptes ordinaires	12 667	12 471
Emprunts	16 103	11 726
Autres dettes	4 575	6 708
Pensions	31 820	23 536
Dettes rattachées	75	43

6b - Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
. Comptes d'épargne à régime spécial	54 257	52 397
- à vue	39 725	38 184
- à terme	14 532	14 213
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	229	1
Sous-total	54 486	52 398
. Comptes à vue	95 477	91 818
. Comptes et emprunts à terme	36 192	37 531
. Pensions	3 353	2 017
. Dettes rattachées	138	144
. Autres dettes	10	13
Sous-total	135 170	131 523
TOTAL	189 656	183 921

6c - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Bons de caisse	84	113
TMI & TCN	56 137	55 395
Emprunts obligataires	57 566	56 164
Dettes rattachées	573	780
TOTAL	114 360	112 452

NOTE 7 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

7a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	30.06.2018	01.01.2018
. Effets publics	10 289	11 023
. Obligations et autres titres de dettes	15 579	15 077
- Cotés	15 240	14 785
- Non cotés	339	292
. Créances rattachées	139	167
Sous-total brut titres de dettes	26 007	26 267
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	135	141
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-10	-9
Autres dépréciations (S3)	-132	-1
Sous-total net titres de dettes	25 865	26 257
. Actions et autres instruments de capitaux propres	25	89
- Cotés	20	19
- Non cotés	5	70
. Titres immobilisés	317	300
- Titres de participations	45	45
- Autres titres détenus à long terme	165	144
- Parts dans les entreprises liées	107	111
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
. Créances rattachées	8	0
Sous-total instruments de capitaux propres	350	389
TOTAL	26 215	26 646
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	74	-6
Dont titres de participation cotés.	-6	-6

7b - Exposition au risque souverain

Pays bénéficiant d'un plan de soutien

Expositions nettes*	30.06.2018		01.01.2018	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
Actifs à la juste valeur par résultat	19		8	
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	3	166	52	130
TOTAL	22	166	60	130

* Les montants des expositions nettes s'entendent après prise en compte de la participation aux bénéfices des assurés pour la partie assurance.

Durée résiduelle contractuelle	30.06.2018		01.01.2018	
	Portugal	Irlande	Portugal	Irlande
<1 an		89	50	
1 à 3 ans		8		93
3 à 5 ans		30	2	30
5 à 10 ans	20	39	5	7
Sup à 10 ans	2		3	
TOTAL	22	166	60	130

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

Expositions nettes	30.06.2018		01.01.2018	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	64	75	42	98
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	332	480	282	647
TOTAL	396	555	324	745

Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

Durée résiduelle contractuelle	30.06.2018		01.01.2018	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
<1 an		233	169	565
1 à 3 ans	49	233	26	82
3 à 5 ans	114		36	33
5 à 10 ans	96	66	58	54
Sup à 10 ans	137	23	35	11
TOTAL	396	555	324	745

NOTE 8 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

8a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

	30.06.2018	01.01.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	57 366	54 127
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	57 357	54 061
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	9	66
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	241 704	230 027
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	217 744	205 660
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	14 643	14 780
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	9 308	9 580
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	9	7
Actifs financiers au coût amorti - titres	3 262	3 362
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 692	2 900
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	213	112
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	357	350
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	26 007	26 267
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	25 873	25 993
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	133
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	134	141
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Total	328 339	313 783

8b. Cadrage des dépréciations

	01.01.2018	Dotation	Reprise	Autres	30.06.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-6	-1	2	0	-5
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-6 853	-769	866	0	-6 756
Actifs financiers au coût amorti - titres	-82	-1	1	-11	-93
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-10	-132	0	0	-142
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Total	-6 951	-903	869	-11	-6 996

IFRS 9	01.01.2018	Dotation	Reprise	Autres	30.06.2018
Prêts et créances Etablissements de crédit	-6	-1	2	-1	-6
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	0	-1	-4
- pertes attendues à terminaison (S2)	-3	0	2	0	-1
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-6 853	-769	866	0	-6 756
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-655	-158	115	-2	-700
- pertes attendues à terminaison (S2)	-756	-134	140	1	-749
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-5 442	-477	611	0	-5 308
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-82	-1	1	-11	-93
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-81	-1	1	-12	-93
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	-10	-132	0	0	-142
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-9	-1	0	0	-10
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-1	-131	0	0	-132
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Total	-6 971	-903	869	-12	-7 018

NOTE 9 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

9a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018				01.01.2018			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
. Titres	11 605	433	3 285	15 323	8 822	470	3 206	12 498
- Effets publics	1 703	0	0	1 703	865	0	0	865
- Obligations et autres titres de dettes	8 872	433	173	9 478	6 989	470	125	7 584
. Cotés	8 872	77	47	8 996	6 989	107	47	7 143
. Non cotés	0	356	126	482	0	363	78	441
dont OPC	153		0	153	98		0	98
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1 030		2 380	3 410	968		2 337	3 305
. Cotés	1 030		356	1 386	968		332	1 300
. Non cotés	0		2 024	2 024	0		2 005	2 005
- Titres immobilisés			732	0			744	744
. Titres de participations			232	232			230	230
. Autres titres détenus à long terme			177	177			204	204
. Parts dans les entreprises liées			321	321			309	309
. Autres titres immobilisés			2	2			1	1
. Instruments dérivés	3 645	0	0	3 645	3 279	0	0	3 279
. Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
dont pensions	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	15 250	433	3 285	18 968	12 101	470	3 206	15 777

9b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018	01.01.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 173	5 455
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	6 173	5 455

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	30.06.2018	01.01.2018
. Vente à découvert de titres	2 704	2 111
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres de dettes	1 463	917
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1 241	1 194
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
. Instruments dérivés de transaction	3 464	3 248
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	5	97
TOTAL	6 173	5 456

9c - Analyse des instruments dérivés de transaction

	30.06.2018			01.01.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>	452 171	2 125	1 974	341 985	2 103	2 027
Swaps	88 686	1 957	1 831	73 924	1 999	1 841
Autres contrats fermes	335 032	11	11	244 581	7	7
Options et instruments conditionnels	28 453	157	132	23 480	97	179
<i>Instrument de change</i>	141 784	1 151	1 030	127 180	869	846
Swaps	102 610	97	90	90 727	45	53
Autres contrats fermes	8 730	929	816	10 177	705	682
Options et instruments conditionnels	30 444	125	124	26 276	119	111
<i>Autres que taux et change</i>	29 278	368	460	23 010	307	375
Swaps	12 185	112	174	12 995	131	162
Autres contrats fermes	8 550	26	54	5 526	42	75
Options et instruments conditionnels	8 543	230	232	4 489	134	138
Total	623 233	3 644	3 464	492 175	3 279	3 248

NOTE 9d- Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30.06.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	23 199	1 921	1 094	26 214
- Effets publics et valeurs assimilées	10 359	0	0	10 359
- Obligations et autres titres de dettes	12 688	1 882	935	15 505
- Actions et autres instruments de capitaux propres	20	1	4	25
- Participations et ATDLT	132	32	46	210
- Parts entreprises liées	0	6	109	115
Transaction / JVO /Autres	11 056	3 796	4 115	18 967
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 549	148	6	1 703
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	7 627	850	395	8 872
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	33	31	369	433
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	126	0	47	173
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	1 030	0	0	1 030
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	446	0	1 934	2 380
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	37	4	368	409
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	11	311	322
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	208	2 752	685	3 645
- Dérivés et autres actifs financiers - Autres JVPR	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	3 013	41	3 054
Total	34 255	8 730	5 250	48 235
Actifs financiers IAS39 - Placements des activités d'assurance				
Juste valeur par résultat	23 326	4 467	5	27 798
- Transaction	0	-12	0	-12
- Juste valeur sur option - titres de dettes	1 848	2 617	0	4 465
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	21 478	1 862	5	23 345
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	61 780	1 972	499	64 251
- Effets publics et valeurs assimilées	14 368	0	0	14 368
- Obligations et autres titres de dettes	35 093	679	0	35 772
- Actions et autres instruments de capitaux propres	11 488	1 293	1	12 782
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	831	0	498	1 329
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	6 173	0	6 173
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	6 173	0	6 173
- Dérivés et autres passifs financiers - Autres JVPR	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	2 847	22	2 869
Total	0	9 020	22	9 042
Passifs financiers relatifs aux contrats des activités d'assurance IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	4 639	0	4 639
- Transaction	0	0	0	0
- Juste valeur sur option	0	4 639	0	4 639
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Total	0	4 639	0	4 639

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.
L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.
Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

NOTE 10 - Couverture

10a - Instruments dérivés de couverture

	30.06.2018			01.01.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>						
Couverture de Fair Value Hedge	168 467	3 054	2 869	144 659	3 418	3 344
Swaps	90 385	3 057	2 868	95 172	3 422	3 343
Autres contrats fermes	76 217	0	0	47 399	0	0
Options et instruments conditionnels	1 865	(3)	1	2 088	(4)	1
Total	168 467	3 054	2 869	144 659	3 418	3 344

10b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30.06.2018	01.01.2018
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
. d'actifs financiers	413	429
. de passifs financiers	-240	-270

11 - Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	
	30.06.2018	31.12.2017
RMBS	1 481	3 002
CMBS	331	49
CLO	2 356	1 897
Autres ABS	2 427	2 042
Sous-total	6 595	6 990
Lignes de liquidité des programmes ABCP	205	185
TOTAL	6 800	7 175

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 30/06/2018	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	547	-	-	297	844
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	584	331	2 130	1 898	4 943
Actifs financiers au coût amorti	349	-	226	232	808
TOTAL	1 481	331	2 356	2 427	6 595
France	209	-	322	666	1 197
Espagne	114	-	-	226	340
Royaume Uni	228	-	117	269	614
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	324	-	226	1 195	1 744
USA	412	331	543	0	1 285
Autres	194	-	1 150	71	1 415
TOTAL	1 481	331	2 356	2 427	6 595
US Agencies	135	-	-	-	135
AAA	865	331	2 224	1 642	5 062
AA	163	-	106	564	833
A	28	-	15	14	57
BBB	8	-	-	206	215
BB	31	-	-	-	31
Inférieur ou égal à B	251	-	-	0	251
Non noté	-	-	11	-	11
TOTAL	1 481	331	2 356	2 427	6 595
Origination 2005 et avant	86	-	-	-	86
Origination 2006-2008	379	-	-	62	441
Origination 2009-2011	55	1	-	-	56
Origination 2012-2018	960	330	2 356	2 365	6 012
TOTAL	1 481	331	2 356	2 427	6 595

Expositions au 31/12/2017	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	1 503	5	17	141	1 666
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 131	44	1 720	1 676	4 571
Actifs financiers au coût amorti	368	-	160	225	753
TOTAL	3 002	49	1 897	2 042	6 990
France	68	-	251	599	919
Espagne	91	-	26	25	143
Royaume Uni	194	-	149	225	568
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	316	49	308	1 113	1 786
USA	2 214	-	417	43	2 674
Autres	119	-	745	36	900
TOTAL	3 002	49	1 897	2 042	6 990
US Agencies	1 834	-	0	0	1 834
AAA	641	-	1 778	1 285	3 705
AA	168	-	84	526	777
A	52	-	20	25	96
BBB	6	49	4	206	265
BB	16	-	-	-	16
Inférieur ou égal à B	286	-	-	-	286
Non noté	0	-	11	-	11
TOTAL	3 002	49	1 897	2 042	6 990
Origination 2005 et avant	107	49	-	-	156
Origination 2006-2008	423	-	8	31	462
Origination 2009-2011	70	-	-	-	70
Origination 2012-2017	2 402	-	1 889	2 011	6 301
TOTAL	3 002	49	1 897	2 042	6 990

NOTE 12- Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

12a - Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

	30.06.2018	01.01.2018
Actifs financiers		
Juste valeur par résultat	27 798	16 550
- Transaction	-12	1
- Juste valeur sur option - titres de dettes	4 465	1 258
- Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	23 345	15 291
Instruments dérivés de couverture	0	0
Disponibles à la vente	64 268	62 555
- Effets publics et valeurs assimilées	14 368	14 368
- Obligations et autres titres de dettes	35 772	36 364
- Actions et autres instruments de capitaux propres	12 782	10 567
- Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 346	1 256
Prêts et créances	2 513	1 418
Détenus jusqu'à l'échéance	10 313	9 359
Sous total actifs financiers	104 892	89 882
Immeubles de placement	3 221	2 589
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	794	702
Total	108 907	93 173

12b - Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

	30.06.2018	01.01.2018
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Vie	81 350	71 701
Non vie	3 599	3 389
Unités de compte	11 964	8 903
Autres	348	297
TOTAL	97 261	84 290
Dont participation aux bénéfices différée passive	11 907	10 748
Part des réassureurs dans les provisions techniques	336	310
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	96 925	83 980
Passifs financiers		
Juste valeur par résultat	4 639	3 766
- Juste valeur sur option	4 639	3 766
Dettes envers les établissements de crédit	259	-187
Dettes subordonnées	300	0
Sous-total	5 198	3 579
Autres passifs	480	313
Total	5 678	3 892

NOTE 13 - Impôts

13a - Impôts courants

	30.06.2018	01.01.2018
Actif (par résultat)	722	1 164
Passif (par résultat)	452	530

13b - Impôts différés

	30.06.2018	01.01.2018
Actif (par résultat)	987	985
Actif (par capitaux propres)	176	169
Passif (par résultat)	635	605
Passif (par capitaux propres)	468	514

NOTE 14- Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

14a - Comptes de régularisation et actifs divers

	30.06.2018	01.01.2018
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	102	177
Comptes d'ajustement sur devises	474	51
Produits à recevoir	528	578
Comptes de régularisation divers	2 952	1 602
Sous-total	4 056	2 408
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	135	85
Débiteurs divers	3 864	3 745
Stocks et assimilés	8	9
Autres emplois divers	31	32
Sous-total	4 038	3 871
Total	8 094	6 279

14b - Comptes de régularisation et passifs divers

	30.06.2018	01.01.2018
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	249	290
Comptes d'ajustement sur devises	79	54
Charges à payer	885	848
Produits constatés d'avance	687	661
Comptes de régularisation divers	5 224	1 822
Sous-total	7 124	3 675
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	385	594
Versements restant à effectuer sur titres	54	79
Créditeurs divers	1 431	1 244
Sous-total	1 870	1 917
Total	8 994	5 592

NOTE 15 - Participation dans les entreprises mises en équivalence
15a - Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

30.06.2018	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus (1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	15	1	1	19
Banque de Tunisie	Tunisie	34,00%	163	9	7	213
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26,21%	820	32	18	879
Euro-Information	France	26,36%	360	20	0	NC*
Euro Protection Surveillance	France	25,00%	32	3	0	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	46,00%	8	0	0	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22,02%	139	12	0	NC*
SCI La Tréfière	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations			2	0	0	NC*
Total (1)			1 548	78	27	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00%	1	0	0	NC*
Banque du groupe Casino	France	50,00%	43	3	0	NC*
Total (2)			44	3	0	
TOTAL (1)+(2)			1 592	81	27	

(1) en trésorerie et en actions

01.01.2018	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus (1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ACM Nord IARD	France	49,00%	39	8	8	NC*
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00%	14	2	1	23
Banco Popular Español	Espagne	3,95%	0	-246	0	0
Banque de Tunisie	Tunisie	34,00%	159	15	7	166
Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE)	Maroc	26,21%	816	-130	18	897
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	France	45,05%	0	0	0	NC*
Euro-Information	France	26,36%	340	26	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	25,00%	29	7	0	NC*
LYF SA (ex Fivory)	France	43,50%	8	0	0	NC*
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	49,00%	104	1	2	NC*
Royale Marocaine d'Assurance (ex RMA Watanya)	Maroc	22,02%	114	20	11	NC*
SCI La Tréfière	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations			2	0	0	NC*
Total (1)			1 635	-296	49	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00%	1	0	0	NC*
Banque du groupe Casino	France	50,00%	40	-4	0	NC*
Total (2)			40	-4	0	
TOTAL (1)+(2)			1 676	-300	49	

(1) en trésorerie et en actions

* NC : Non communiqué

NOTE 16 - Immeubles de placement

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Coût historique	66	1	-1	0	66
Amortissement et dépréciation	-27	-1	1	0	-27
Montant net	39	0	0	0	39

NOTE 17 - Immobilisations corporelles et incorporelles

17a - Immobilisations corporelles

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Coût historique					
Terrains d'exploitation	471	0	0	0	471
Constructions d'exploitation	3 054	30	-26	0	3 058
Autres immobilisations corporelles	1 148	40	-34	3	1 157
Total	4 673	70	-60	3	4 686
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	-7	-1	0	0	-8
Constructions d'exploitation	-1 918	-49	19	-1	-1 949
Autres immobilisations corporelles	-892	-24	15	-2	-903
Total	-2 817	-74	34	-3	-2 860
Montant net	1 856	-4	-26	0	1 826

Dont immeubles loués en location financement

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Valeur comptable brute	3 525	30	-26	0	3 529
Amortissements et dépréciations	-1 925	-50	19	-1	-1 957
Total	1 600	-20	-7	-1	1 572

17b - Immobilisations incorporelles

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	1 408	11	-5	12	1 426
- logiciels	497	10	-1	8	514
- autres	911	1	-4	4	912
Total	1 408	11	-5	12	1 426
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	-875	-17	0	-11	-903
- logiciels	-454	-10	1	-8	-471
- autres	-421	-7	-1	-3	-432
Total	-875	-17	0	-11	-903
Montant net	533	-6	-5	1	523

NOTE 18 - Ecart d'acquisition

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Ecart d'acquisition brut	4 539	0	-2	7	4 544
Dépréciations	-490	0	0	0	-490
Ecart d'acquisition net	4 049	0	-2	7	4 054

Filiales	Valeur de l'EA au 01.01.2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 30.06.2018
Targobank Allemagne	2 781					2 781
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506					506
Cofidis Participations	457					457
FactoFrance SA	68					68
Heller GmbH et Targo Leasing GmbH	63					63
Amgen Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	53					53
CM-CIC Investissement SCR	21					21
Banque de Luxembourg	13					13
Cofidis Italie	9					9
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	5					5
Autres	66		-2		7	72
TOTAL	4 049	0	-2	0	7	4 054

NOTE 19 - Provisions

	01.01.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30.06.2018
Provisions pour risques	672	240	-142	-73	134	831
Sur engagements de garantie	200	34	0	-39	0	195
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	38	5	0	-5	0	38
- dont pertes attendues à terminaison (S2)	42	6	0	-13	1	36
Sur engagements de financement	53	9	-1	-11	1	51
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	41	7	-1	-5	1	43
- dont pertes attendues à terminaison (S2)	12	2	0	-6	0	8
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	34	2	-2	-3	0	31
Provisions pour litiges	121	10	-6	-17	2	110
Provisions pour risques sur créances diverses	263	184	-132	-3	132	444
Autres provisions	992	40	-3	-23	-131	875
Provision pour épargne logement	55	0	0	-11	0	44
Provisions pour éventualité diverses	579	11	-5	-5	-131	449
Autres provisions	357	29	2	-7	1	382
Provisions pour engagements de retraite	901	18	-10	-3	-20	886
Total	2 565	298	-155	-99	-17	2 592

- Engagements de retraite et avantages similaires

	01.01.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30.06.2018
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	673	15	-9	-20	659
Compléments de retraite	147	4	-4	-1	146
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	70	0	0	0	70
Total comptabilisé	890	19	-13	-21	875
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	11	0	0	0	11
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	11	0	0	0	11
TOTAL	901	19	-13	-21	886

Régime à prestations définies - Principales hypothèses actuarielles

	30.06.2018	01.01.2018
Taux d'actualisation (1)	0,015	1%
Taux attendu d'augmentation des salaires	Minimum 1%	Minimum 1%

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Note 20- Dettes subordonnées

	30.06.2018	01.01.2018
Dettes subordonnées	7 107	6 613
Emprunts participatifs	22	23
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 650	1 661
Autres dettes	6	0
Dettes rattachées	122	79
TOTAL	8 907	8 376

Principales dettes subordonnées

en M€	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice (1)	Taux	Echéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	06.12.2011	1000 M€	997 M€	5,30	06.12.2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	22.10.2010	1000 M€	915 M€	4,00	22.10.2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	995 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	1000 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	1000 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	700 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	500 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	500 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	500 M€	2,500	25.05.2028
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	9 M€	(2)	(3)
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	730 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	(5)	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM-TMO)/2.

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(5) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

NOTE 21 - Réserves liées au capital et réserves

21a - Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30.06.2018	01.01.2018
Capital et réserves liées au capital	6 198	6 198
- Capital	1 689	1 689
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 509	4 509
Réserves consolidées	16 698	15 054
- dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	-25	0
Total	22 896	21 252

21b - Gains ou pertes latents ou différés

	30.06.2018	01.01.2018
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	754	862
- actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	61	150
- actifs financiers en JVCPR - instruments de capitaux propres	45	-100
- dérivés de couverture (CFH)	3	4
- risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
- Autres	-218	-273
Total	645	643

* soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

21c- Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2018	01.01.2018
	Mouvements	Mouvements
Ecart de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	27	-146
Sous-total	27	-146
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	3
Autres mouvements	-138	168
Sous-total	-138	171
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	-87
Autres mouvements	155	76
Sous-total	155	-11
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-1	36
Sous-total	-1	36
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	24	43
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	6	-26
Total	73	68

21d - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2018			01.01.2018		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecart de conversion	27	0	27	-146	0	-146
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	-183	45	-138	255	-84	171
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	154	1	155	-53	42	-11
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-1	0	-1	35	1	36
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	18	6	24	65	-22	43
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	6	0	6	-86	60	-26
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	21	52	73	70	-3	67

NOTE 22 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	30.06.2018	01.01.2018
Engagements de financement	48 078	45 944
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 521	1 217
Engagements en faveur de la clientèle	46 557	44 727
Engagements de garantie	20 279	19 263
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 751	3 264
Engagements d'ordre de la clientèle	16 528	15 999
Engagements sur titres	2 245	1 530
Autres engagements donnés	2 245	1 530
Engagements donnés de l'activité d'assurance	2 242	1 567

Engagements reçus	30.06.2018	01.01.2018
Engagements de financement	17 743	18 234
Engagements reçus d'établissements de crédit	17 743	18 234
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	60 704	53 072
Engagements reçus d'établissements de crédit	42 370	41 073
Engagements reçus de la clientèle	18 334	11 999
Engagements sur titres	1 574	452
Autres engagements reçus	1 574	452
Engagements reçus de l'activité d'assurance	4 158	4 246

NOTE 23 - Intérêts et produits/charges assimilés

	30.06.2018		30.06.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	229	-290	264	-176
. Clientèle	5 019	-2 247	4 529	-1 827
. - dont location financement et location simple	1 992	-1 815	1 527	-1 348
. Instruments dérivés de couverture	1 038	-1 020	968	-984
. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	243	-114	0	0
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	179	0	225	0
. Titres au coût amorti	70	0	51	0
. Dettes représentées par un titre	0	-781	0	-864
. Dettes subordonnées	0	-13	0	-14
TOTAL	6 778	-4 465	6 037	-3 865

NOTE 24 - Commissions

	30.06.2018		30.06.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1	-3	2	-3
Clientèle	584	-8	604	-7
Titres	360	-34	396	-32
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	260	0	284	0
Instruments dérivés	2	-4	1	-2
Change	9	-1	9	-1
Engagements de financement et de garantie	23	-2	35	-10
Prestations de services	840	-533	812	-513
TOTAL	1 819	-585	1 859	-568

NOTE 25 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018	30.06.2017
Instruments de transaction	249	270
Instruments à la juste valeur sur option (1)	10	265
Inefficacité des couvertures	-16	-46
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	-16	-46
. Variations de juste valeur des éléments couverts	-7	107
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-9	-153
Résultat de change	56	40
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat (1)	40	0
Total des variations de juste valeur	339	529

(1) dont 195 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au 30 juin 2018 classés en autres instruments à la juste valeur par résultat contre 165 millions d'euros au 30 juin 2017 classés en instruments à la juste valeur sur option

NOTE 26 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018)/Actifs Disponibles à la vente (2017)

	30.06.2018	30.06.2017
. Dividendes	21	47
. PV/MV réalisées sur instruments de dettes	55	94
. PV/MV réalisées sur instruments de capitaux propres (2017)		-67
. PV/MV réalisées sur instruments de dettes (2017)		61
Total	76	135

NOTE 27 - Produits nets des activités d'assurance

	30.06.2018	30.06.2017
Contrats d'assurance		
Primes acquises	5 641	4 765
Charges des prestations	-4 361	-3 684
Variations des provisions	-1 096	-1 546
Autres charges et produits techniques et non techniques	34	41
Produits nets des placements	885	1 428
Produits nets sur contrats d'assurance	1 003	1 004
. Marge d'intérêt/commissions	-5	0
Produits nets sur actifs financiers	-5	0
Autres produits nets*	-16	0
Produits nets des activités d'assurance	1 082	1 004

* dont immeubles de placements

NOTE 28 - Produits et charges des autres activités

	30.06.2018	30.06.2017
Produits des autres activités		
. Charges refacturées	14	14
. Autres produits	346	500
Sous-total	360	514
Charges des autres activités		
. Immeubles de placement :		
- dotations aux provisions/amortissements	-1	-19
- moins values de cession	0	0
. Autres charges	-182	-267
Sous-total	-183	-286
Total net des autres produits et charges	177	228

NOTE 29 - Frais généraux

	30.06.2018	30.06.2017
Charges de personnel	-1 618	-1 597
Autres charges	-1 470	-1 469
TOTAL	-3 088	-3 066

29 a - Charges de personnel

	30.06.2018	30.06.2017
Salaires et traitements	-1 083	-1 049
Charges sociales	-374	-367
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-60	-80
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-100	-101
Autres	0	1
TOTAL	-1 618	-1 597

Effectifs moyens

	30.06.2018	30.06.2017
Techniciens de la banque	24 867	26 533
Cadres	16 126	15 602
Total	40 993	42 135
Dont France	28 593	28 876
Dont étranger	12 400	13 259

	30.06.2018	30.06.2017
Effectifs inscrits*	46 085	45 276

*Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du Groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

29 b - Autres charges d'exploitation

	30.06.2018	30.06.2017
Impôts et taxes	-274	-270
Services extérieurs	-1 122	-1 103
Autres charges diverses	20	12
Total	-1 376	-1 361

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi s'élève à 17M€ au premier semestre 2018 et est comptabilisé en diminution des charges sociales.

29 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30.06.2018	30.06.2017
Amortissements :	-94	-99
- immobilisations corporelles	-75	-80
- immobilisations incorporelles	-19	-19
Dépréciations :	0	-9
- immobilisations corporelles	0	-1
- immobilisations incorporelles	0	-8
Total	-94	-108

NOTE 30 - Coût du risque

	30.06.2018	30.06.2017
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-47	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	18	0
- actifs dépréciés (S3)	-290	-344
Total	-319	-344

30.06.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
pertes attendues à 12 mois (S1)	-172	125				-47
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	-1	0				-1
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-158	114				-44
- dont location financement	-3	1				-2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-1	0				-1
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-12	11				-1
pertes attendues à terminaison (S2)	-143	161				18
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	2				2
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-134	140				6
- dont location financement	-1	3				2
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-9	19				10
Actifs dépréciés (S3)	-631	749	-278	-208	78	-290
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-450	572	-276	-203	74	-283
- dont location financement	-25	29	-6	-2	1	-3
- Actifs financiers au coût amorti - titres	-1	1	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-132	0	-1	-3	4	-132
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	-48	176	-1	-2	0	125
Total	-946	1 035	-278	-208	78	-319

30.06.2017	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Actifs dépréciés (53)	-808	853	-343	-151	105	-344
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	8	0	0	2	10
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-761	809	-342	-143	95	-342
- dont location financement	-57	63	-12	-1	1	-6
- Actifs financiers au coût amorti - titres	-9	0	0	0	0	-9
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	-3	0	-1	-7	8	-3
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	-35	36	0	-1	0	0
Total	-808	853	-343	-151	105	-344

NOTE 31 - Gains ou pertes sur autres actifs

	30.06.2018	30.06.2017
Immobilisations corporelles et incorporelles	8	-1
- Moins-values de cession	-4	-3
- Plus-values de cession	12	2
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
TOTAL	8	-1

NOTE 32 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30.06.2018	30.06.2017
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	-15
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	-15

NOTE 33 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	30.06.2018	30.06.2017
Charge d'impôt exigible	-613	-671
Charge d'impôt différé	-31	-24
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-10	9
TOTAL	-654	-686

NOTE 34 - Résultat par action

	30.06.2018	30.06.2017
Résultat net part du Groupe	1 068	816
Nombre d'actions à l'ouverture	33 770 590	33 770 590
Nombre d'actions à la clôture	33 770 590	33 770 590
Nombre moyen pondéré d'actions	33 770 590	33 770 590
Résultat de base par action	31,63	24,17
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	31,63	24,17

NOTE 35 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	30.06.2018			01.01.2018		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel CM11
Actifs						
Actifs à la juste valeur par résultat	20	82	69	121	108	429
Actifs financiers à la JVCP	0	40	0	0	70	0
Actifs financiers au coût amorti	875	2 606	30 770	1 178	2 553	29 433
Actifs divers	1	581	0	4	25	14
TOTAL	896	3 309	30 839	1 303	2 757	29 875
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	6	901	10 119	62	991	9 582
Passifs à la juste valeur par résultat	0	43	0	0	53	0
Dettes envers la clientèle	482	1 508	25	491	1 528	25
Dettes représentées par un titre	0	30	0	0	329	0
Dettes subordonnées	0	5	500	0	20	500
Passifs divers	48	222	0	50	0	201
TOTAL	535	2 708	10 644	603	2 921	10 307
Engagements de financement donnés	300	0	0	470	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	13	13	15	14
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	595	1 829	0	563	1 698

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	30.06.2018			30.06.2017		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel CM11	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe Crédit Mutuel CM11
Intérêts reçus	7	7	253	7	5	327
Intérêts versés	0	(8)	(24)	0	(10)	(22)
Commissions reçues	6	0	2	9	0	2
Commissions versées	(12)	0	(18)	(9)	0	(25)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	26	1	1	0	0	0
Autres produits et charges	(9)	(104)	(230)	17	9	(2)
Frais généraux	(278)	0	(23)	(196)	0	(23)
TOTAL	(259)	(105)	(40)	(173)	5	257

5. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle du Groupe BFCM

PricewaterhouseCoopers France
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de € 86.000

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel - BFCM

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la BFCM, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application de la nouvelle norme IFRS 9 "Instruments financiers" exposé dans l'annexe à la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation », ainsi que dans les autres notes présentant les données chiffrées liées à cette première application.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 août 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers France
Jacques Lévi

ERNST & YOUNG et Autres
Hassan Baaj

6. Compléments sur les informations comptables publiées dans le document de référence 2017 du Groupe Crédit Mutuel CM11

Les tableaux suivants annulent et remplacent ceux publiés dans le document de référence 2017 du Groupe Crédit Mutuel CM11 déposé le 20 avril 2018.

Page 68 :

Exposition à la dette souveraine européenne

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Grèce	0	0
Portugal	60	99
Irlande	131	162
Total des expositions sur la Grèce, le Portugal et l'Irlande	191	261
Italie	745	1 318
Espagne	324	424
Total des expositions sur l'Italie et l'Espagne	1 069	1 742

Page 93 :

Engagements donnés

(en millions d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés		
Etablissements de crédit	1 217	1 316
Clientèle	59 550	56 784
Engagements de garantie donnés		
Etablissements de crédit	3 294	2 591
Clientèle	16 522	15 676
Provision pour risques sur engagements donnés	136	133

Source : comptabilité - hors pensions

Page 144 :

Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur opti	1 558	518	-307	182	853	2 804

Page 155 :

	Targobank Allemagne Banque de réseau	Cofidis Crédit à la consommation
Coût du capital	9,00%	9,00%
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-304	-213
Effet de la baisse de 1% des flux futurs	-46	-32

Page 147 :

Autres expositions souveraines du portefeuille bancaire

<i>Expositions nettes</i>	31.12.2017		31.12.2016	
	Espagne	Italie	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	42	98	35	353
Actifs disponibles à la vente	282	647	389	965
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
TOTAL	324	745	424	1 318

Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale. Les encours sont présentés nets de CDS.

<i>Durée résiduelle contractuelle</i>	Espagne	Italie	Espagne	Italie
<1 an	169	565	389	756
1 à 3 ans	26	82		375
3 à 5 ans	36	33	6	49
5 à 10 ans	58	54		129
Sup à 10 ans	35	11	29	9
TOTAL	324	745	424	1 318

Page 311 :

Synthèse	Valeur comptable	
	31.12.2017	31.12.2016
RMBS	3 002	2 797
CMBS	49	51
CLO	1 897	2 075
Autres ABS	2 042	1 640
<i>Sous-total</i>	6 990	6 564
CLO couverts par des CDS	0	5
Lignes de liquidité des programmes ABCP	185	185
TOTAL	7 175	6 754

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

7. Gouvernance

7.1 BFCM – rapport sur le gouvernement d’entreprise

Composition des organes de direction au 30 juin 2018

Conseil d'administration

Nicolas THÉRY, Président
Jacques HUMBERT, Vice-Président
Jean-Louis BOISSON
Gérard BONTOUX
Hervé BROCHARD
Maurice CORGINI
Gérard CORMORECHE
Jean-Louis GIRODOT
Etienne GRAD
Daniel LEROYER, représentant la CFCM
Maine-Anjou Basse Normandie
Damien LIEVENS
Lucien MIARA
Gérard OLIGER
Daniel ROCIPON
Alain TETEDOIE
Michel VIEUX

Censeurs

Jean-Louis BAZILLE
Yves BLANC
Michel BOKARIUS
Aimée BRUTUS
Claude COURTOIS
Roger DANGUEL
Gérard DIACQUENOD
Marie-Hélène DUMONT
Philippe TUFFREAU
Monique GROC
Robert LAVAL
Fernand LUTZ
Alain PUPEL
Alain TESSIER
Dominique TRINQUET

Direction générale

Daniel BAAL, directeur général et dirigeant effectif,
Alexandre SAADA, directeur général adjoint et dirigeant effectif,

Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres
PRICewaterhouse COOPERS France

Conditions de préparation et d'organisation du conseil

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale mentionnée à l'article L.225-100 un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Toutefois, les informations correspondantes peuvent être présentées au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

Ce rapport rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Préparation et organisation des travaux du conseil

Composition du conseil

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 14 à 18 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise. Elle ne se réfère pas au code Afep-Medef sur ce même sujet, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 100 % par des entités du Groupe Crédit Mutuel, dont la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel qui détient 93% du capital et des droits de vote, et les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel du périmètre Crédit Mutuel CM11 qui détiennent 5,1 % du capital et des droits de vote.

Dans la détermination de la composition du conseil d'administration, il est fait application de plusieurs principes.

1°. Incompatibilités et interdictions : chaque administrateur signe lors de sa nomination une déclaration par laquelle il certifie ne pas tomber sous le coup des interdictions bancaires énoncées à l'article L. 500-1 du Code monétaire et financier.

2°. Limite d'âge : la composition du conseil tient compte d'une disposition définie dans les statuts, selon laquelle le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des administrateurs. Pour des raisons d'harmonisation et de cohérence au niveau du groupe, à partir de décembre 2018, la limite d'âge individuelle soit fixée à soixante-dix ans pour chaque administrateur et à soixante-quinze ans pour chaque censeur. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire.

3°. Cumul avec un contrat de travail : aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par les règles de cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).

4°. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration : la loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée en 2014 et en vigueur au 1er janvier 2017 s'applique à la BFCM, qui ne remplit pas les seuils rendant obligatoire une représentation équilibrées des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration.

5°. Compétence et formation des administrateurs : la BFCM accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Un module spécifique de formation des administrateurs a été mis en place sous l'impulsion de la commission interfédérale de formation des élus permettant de consolider les connaissances et compétences des administrateurs et censeurs de la BFCM au regard des compétences réglementaires exigées depuis la transposition en France de la directive CRD IV.

Les membres des comités réglementaires disposent également de modules de formation spécifiques visant à consolider leurs compétences pour mener à bien les travaux de ces comités.

6°. Composition du conseil d'administration et administrateurs indépendants : les orientations conjointes de l'Autorité bancaire européenne (EBA) et de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en date du 26 septembre 2017 sur l'évaluation des membres de l'organe de direction ainsi que des

fonctions clés ont désormais fixé 11 critères d'indépendance applicables à compter du 1er juillet 2018 à tous les établissements de crédit sur le territoire de l'union européenne. Ces orientations ont été traduites le 23 mars 2018 et par notice publiée le 5 juin 2018, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) entend se conformer partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude du 26 septembre 2017. L'ACPR entend se conformer aux orientations, à l'exception des dispositions prévoyant l'évaluation par l'autorité de supervision de l'aptitude des titulaires de postes clés à chaque nomination ou renouvellement. La déclaration de non-conformité s'applique aux paragraphes 162 et 176 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne) ainsi qu'aux paragraphes 171 et 172 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants avec deux réserves d'interprétation :

- l'indépendance formelle des membres de l'organe de direction et des membres du comité des risques et du comité des nominations ne constitue pas un critère d'aptitude prévu par la législation et la réglementation française en vigueur, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul motif d'une candidature individuelle au titre du « *fit and proper* ». Par ailleurs, hormis le cas spécifique des comités d'audit des entités d'intérêt public, pour lesquels l'article L. 823-19 du code de commerce prévoit, en principe, la présence d'un administrateur indépendant, au titre de la transposition de la Directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés, l'ACPR considère la présence de membres indépendants, au sein des organes de surveillance et autres comités spécialisés comme relevant de bonnes pratiques à encourager et non d'une exigence légale ou réglementaire.

- en droit, le fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 91) n'est pas constitutif d'une présomption de non indépendance d'un membre. Le non-respect de ces critères n'épuise pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres mesures, notamment celles qui seraient élaborées par les établissements français dans le cadre des lois et règlements en vigueur et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif d'indépendance.

En application du paragraphe 89)b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements CRD entièrement détenus par un établissement CRD et dans les établissements CRD n'ayant pas d'importance significative qui sont des entreprises d'investissement.

7°. Cotation de l'action et prévention des abus de marchés : les actions de la BFCM ne sont pas cotées.

8°. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance : conformément au code d'éthique et de déontologie en vigueur dans le groupe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels pour les membres du conseil d'administration et le directeur général, entre leurs obligations à l'égard de la BFCM et leurs intérêts privés

Les travaux du conseil en 2018

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

En 2018, à la date du 30 juin, le conseil d'administration s'est réuni une fois. Le taux de présence aux conseils a été de 70%.

Le conseil du 21 février 2018 a été principalement dédié à l'examen et à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est tenue le 4 mai. Le conseil a examiné les comptes de l'exercice 2017, entendu les conclusions des commissaires aux comptes et pris connaissance des activités de contrôle et de surveillance. Le conseil a pris acte de l'absence de conventions réglementées. Le conseil a approuvé les projections de résultat triennales du Groupe Crédit Mutuel CM11. Le conseil a pris connaissance des rapports des comités réglementaires. Il a approuvé le cadre d'appétence aux risques, pris connaissance des éléments relatifs au processus d'évaluation des exigences en fonds propres (SREP), arrêté les limites unitaires et sectorielles *corporate* au niveau du groupe, et validé les politiques sectorielles et les grilles d'application. Le conseil a approuvé les nouvelles limites d'engagement sur le marché des collectivités. Le conseil a approuvé les corps de règles de CM-CIC Marchés et de la Trésorerie Groupe et a renouvelé l'autorisation d'émettre des EMTN pour une nouvelle durée d'un an. Le conseil a validé le plan préventif de rétablissement du groupe. Le conseil a également approuvé la politique de rémunération du groupe pour l'exercice 2018 et le principe de nomination d'un réviseur coopératif, avec une délégation du rôle et de la mission de suivre cette révision coopérative à chaque Fédération pour le compte de leurs caisses locales.

Le conseil du 27 juin 2018 a approuvé, à l'unanimité, le protocole de convergence du Crédit Mutuel Massif Central vers la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Cette résolution intervient après l'agrément préalable de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe Crédit Mutuel, adopté le 19 juin 2018. Les décisions définitives relatives à la convergence seront prises par les instances habilitées de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central.

Fonctionnement du conseil.

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.511-13 al. 2 du Code monétaire et financier, la réglementation bancaire impose de dissocier les fonctions de président de l'organe de surveillance et de dirigeant effectif de l'établissement. La direction effective de l'établissement est assumée par au moins deux personnes. La direction effective bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

La direction générale de la BFCM est composée de :

- M. Daniel BAAL, directeur général et dirigeant effectif,
- M. Alexandre SAADA, directeur général adjoint et dirigeant effectif,

Les conseils du 29 juillet 2016 et du 6 avril 2017 n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 30 juin 2018 au titre de l'article L225-102-1 du Code du commerce.

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965 à Lille (59)
 Adresse professionnelle :
 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	21.03.2016	2024
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	21.03.2016	2022
Fédération Centre Est Europe	Président du Conseil d'Administration	18.01.2016	2020
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14.11.2014	2019
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14.11.2014	2020
Crédit Industriel et Commercial	Président du Conseil d'Administration	11.12.2014	2019
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Président du Conseil de surveillance	14.10.2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Président du Conseil de surveillance	14.10.2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel IARD	Président du Conseil de surveillance	14.10.2014	2023
Groupe des assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Président du Conseil de surveillance	27.07.2016	2021
Banque CIC Est	Président du Conseil d'Administration	13.09.2012	2019
Banque CIC Nord-Ouest	Président du Conseil d'Administration	12.05.2017	2021
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Président du Conseil de surveillance	14.11.2014	2019
Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges	Membre du Conseil d'Administration	05.03.2014	2019
Euro Information	Membre du Conseil de direction, représentant la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	07.05.2014	2020
ACM GIE	Membre du conseil d'administration	30.06.2015	2021

Jean-Louis Boisson

Né le 2 août 1948 à Bourg en Bresse (01)
 Adresse professionnelle:
 Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne	Président	Octobre 2014	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey	Président du Conseil d'Administration	20.03.1992	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Vice-Président du Conseil d'Administration	1995	2018
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil de Surveillance	07.05.2008	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	16.10.2002	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	03.05.2006	2021
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	17.12.1999	2021
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	21.03.2016	2020
Targobank Espagne	Membre du Conseil d'Administration	23.06.2015	2021
Est Bourgogne Média	Membre du Conseil d'Administration	17.09.2012	2024
Euro Information Production	Membre du Conseil de Surveillance	16.05.1991	2021
Assurance du Crédit Mutuel Vie SA	Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	30.06.2015	2023

Gérard Bontoux

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel Midi Atlantique

10 rue de la Tuilerie – 31112 Balma cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président	25.10.1990	2020
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président	25.10.1990	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil d'Administration	06.04.2017	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	07.10.2015	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	21.03.2016	2022
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	06.05.2009	2021
Caisse de Crédit Mutuel Toulouse Saint-Cyprien	Membre du Conseil d'Administration	29.04.1996	2020
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du Conseil de Surveillance	06.05.2009	2021
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de CRCM Midi-Atlantique	13.05.2015	2021
Conseil d'administration CIC Sud-Ouest	Représentant permanent de Marsovalor	26.02.2009	2019

Hervé Brochard

Né le 6 mars 1948 à Colmar (68)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel de Normandie

17 rue du 11 novembre – 14052 Caen cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel de Normandie	Président du Conseil d'Administration	18.10.2010	2019
Créavenir Normandie	Président du Conseil d'Administration		
Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie	Président du Conseil d'Administration	18.10.2010	2019
Caisse de Crédit Mutuel de Caen Ecuyère	Président du Conseil d'Administration	22.10.2010	2019
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Censeur	21.03.2016	2020
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Censeur	21.03.2016	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Censeur	03.05.2017	2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	07.05.2013	2020
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du Conseil de Surveillance	07.05.2013	2018
Conseil d'administration des Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de la CRCM de Normandie	13.05.2015	6ans 2021
Centre International du Crédit Mutuel - CICM	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie		2018
Association des Amis de Jean Bosco			
Sci rue des Dames			

Maurice Corgini

Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)

Adresse professionnelle:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Franche-Comté Sud	Président du Conseil d'Administration	20.04.1995	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	Membre du Conseil d'Administration	10.05.1981	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'Administration	20.04.1995	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	22.06.1995	2021
Crédit Industriel et Commercial	Membre du Conseil d'Administration	19.05.2011	2021
Cogit'Hommes Franche-Comté	Co-gérant		

Gérard CormorècheNé le 3 juillet 1957 à Lyon 6^{ème} (69)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel du Sud-Est

8-10 rue Rhin et Danube – 69266 Lyon cedex 09

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel du Sud Est	Président du Conseil d'Administration	27.04.1995	2019
Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est	Président du Conseil d'Administration	27.04.1995	2019
Caisse Agricole Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14.04.2004	2022
C.E.C.A.M.U.S.E.	Président du Conseil d'Administration	02.12.1991	2024
Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône	Président du Conseil d'Administration	15.04.1993	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	22.06.1995	2019
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Administrateur	14.06.1995	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Administrateur	21.03.2016	2022
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	1995	2019
Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural – FCMAR	Vice-Président	16.04.2004	2021
MTRL	Vice-Président	2007	2023
CIC	Censeur	28.07.2011	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de CCM Sud Est	11.05.2016	2022
SCEA Cormorèche Jean-Gérard	Gérant		
SARL Cormorèche	Gérant		
SCI Cormorèche	Gérant		
SCI Ravaille	Gérant		
Société des Agriculteurs de France	Administrateur		

Jean-Louis Girodot

Né le 10 février 1944 à Saintes (17)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Ile de France

18 rue de la Rochefoucauld – 75439 Paris cedex 09

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération des Caisses de Crédit Mutuel Ile-de-France	Président du Conseil d'Administration	1995	2018
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	Président du Conseil d'Administration	1995	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards	Président du Conseil d'Administration	07.10.1980	2019
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	07.05.2003	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	22.05.2008	2020
Centre International du Crédit Mutuel - CICM	Membre du Conseil d'Administration	2000	2019
Euro Information Production	Membre du Conseil de Surveillance	14.05.1996	2022
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Ile-de-France	11.05.2016	2022
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Censeur	21.03.2016	2024
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Censeur	21.03.2016	2024
Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Ile-de-France (CESER IDF)	Président		
Association de moyens du groupe Audiens	Président		
Girodot Conseil	Gérant		
Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France (CRESS)	Vice-Président		
Coopérative d'Information et d'Edition Mutualiste	Vice-Président		
Mutuelle Audiens de la Presse, du Spectacle et de la Communication	Vice-Président		
AFDAS	Membre du Conseil d'Administration		
WELCARE	Membre du Conseil de Surveillance		
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse	Représentant permanent de la FNPS		
Fédération Nationale de la Presse Spécialisée (FNPS)	Secrétaire Général		
Syndicat de la Presse magazine et spécialisée	Secrétaire Général		

Etienne Grad

Né le 26 décembre 1952 à Illkirch (67)

Adresse professionnelle:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg	Président	2010	2018
Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau	Président du conseil d'administration	15.05.1992	2019
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du conseil d'administration	2010	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	17.10.2010	2019
SAS GRAD Etienne Conseil et Développement	Président		
SCI Lemilion	Gérant		

Jacques Humbert

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse	Président	2002	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil d'Administration	13.12.2002	2021
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'Administration	2002	2018
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	13.12.2002	2021
Caisse de Crédit Mutuel la Doller	Membre du Conseil d'Administration	1988	2020
DNA	Membre du Conseil d'Administration	31.03.2014	2020
Société de publications l'Alsace	Membre du Conseil d'Administration	21.06.2012	2024
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	27.11.2015	2021
Editions COPRUR	Membre du Conseil de Surveillance	03.08.2008	2020
CIC	Censeur	23.02.2017	2020
Musique Municipale Masevaux	Président		
Groupement de l'Union des sociétés de musique Thur-Doller	Président		

Damien Liévens

Né le 25 juillet 1970 à Dreux (28)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel du Centre

Place de l'Europe 105 rue du faubourg Madeleine – 45920 Orléans cedex 9

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Centre	Président	25.11.2015	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Brezolles	Vice-Président	03.05.2007	2019
Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre	Membre du conseil d'administration	16.05.2014	2019
Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre	Membre du conseil d'administration	19.05.2015	2019
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	30.07.2015	2020
Caisse Agricole Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	25.11.2015	2022
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	05.2015	2024
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	10.05.2017	2024
Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural	Membre du conseil d'administration	05.2015	
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Censeur	03.05.2017	2020
CIC	Censeur	03.07.2015	2021
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du conseil de surveillance	30.07.2015	2020
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre	11.05.2011	2023
CENTREPERT	Membre du Conseil d'administration		
SCEA LIEVENS	Gérant		

Lucien Miara

Né le 17 janvier 1949 à Casablanca (Maroc)
 Adresse professionnelle :
 Crédit Mutuel Méditerranéen
 494 avenue du Prado BP115 – 13267 Marseille cedex 8

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	Président	2014	2022
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	Président	2014	2022
CAMEFI MARSEILLE	Président	26.04.2016	31.05.2020
Caisse de Crédit Mutuel Marseille Prado	Président	17.05.2016	2020
Caisse de Crédit Mutuel Perpignan Kennedy	Membre du conseil d'administration	24.11.2016	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	25.06.2014	2020
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	21.03.2016	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	13.05.2015	2021
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	13.05.2015	2021
Centre International du Crédit Mutuel – CICM	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée	18.12.2014	2019
Euro Information Production	Membre du conseil de surveillance	20.05.1997	2019
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée	11.05.2011	2023
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel VIE	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée	11.05.2016	2022
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	15.11.2017	Fin mandat BFCM

Gérard Oliger

Né le 7 juillet 1951 à Bitche (57)
 Adresse professionnelle :
 Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines	Président	2006	2018
Caisse de Crédit Mutuel Pays de Bitche	Président du conseil d'administration	26.03.1999	2018
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel VIE	Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	11.05.2011	2023
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du conseil d'administration	2006	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	15.12.2006	2020

Daniel Rocipon

Né le 17 février 1948 à Montchanin (28)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc

99 avenue de Genève – 74054 Annecy cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Président du conseil d'administration	02.12.2015	2019
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Président du conseil d'administration	02.12.2015	2019
Caisse de Crédit Mutuel d'Albertville	Président du conseil d'administration	22.04.2011	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	26.02.2016	2021
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	25.02.2016	2021
Centre International du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration		2018
Conseil d'administration ACM VIE S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc	07.05.2014	2020
Les 3 D	Gérant - associé		

Alain Têtedoie

Né le 16 mai 1964 à Loroux Bottereau (44)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre

Ouest

10 rue de rieux - 44040 Nantes cedex 1

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest	Président du conseil d'administration	2009	2020
Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	Président du conseil d'administration	2009	2020
Cémavie	Président du conseil d'administration		
Caisse de Crédit Mutuel de Loire-Divatte	Membre du Conseil d'administration	09.05.2006	2018
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	21.03.2016	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	21.03.2016	2022
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'administration	10.05.2007	2018
CM-CIC Services	Président du conseil de surveillance	07.05.2008	2018
CM-CIC Immobilier	Président du comité de surveillance	01.02.2013	2019
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du conseil de surveillance	11.05.2011	2020
Investlaco en qualité de Président	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel LACO		
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel LACO	13.05.2015	2021
SCI Champ de Mars 2015	Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel LACO	26.09.2006	2018
Banque CIC-Ouest au Conseil d'administration	Représentant permanent d'EFSA		
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Censeur	03.05.2017	2020
Thalie Holding	Président		
La Fraiseriaie	Représentant de Thalie Holding		
SCEA La Fraiseriaie	Représentant de Thalie Holding		
GFA LA FRAISERIAIE	Gérant		
SCI Profruit	Gérant		
SCI Syalie	Co-gérant		
SCI Alvie	Co-gérant		

Direction générale

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

34 rue du Wacken 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération Centre Est Europe	Directeur Général	01.06.2017	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur Général	01.06.2017	2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur Général	01.06.2017	2020
Crédit Industriel et Commercial	Directeur Général	01.06.2017	2023
Cofidis	Président du conseil de surveillance	12.05.2017	2021
Cofidis Participations	Président du conseil de surveillance	12.05.2017	2021
Euro Information Production	Président du Conseil de Surveillance	23.03.2017	2020
Targo Deutschland GmbH	Vice-Président du conseil de surveillance	29 & 30.03.2017	2022
Targobank AG	Vice-Président du conseil de surveillance	29 & 30.03.2017	2022
GACM	Membre du Directoire	03.05.2017	2021
Banque de Luxembourg	Vice-Président organe de surveillance	28.03.2017	2023

Alexandre Saada

Né le 05 septembre 1965 à Boulogne Billancourt (92)

Adresse professionnelle :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur général adjoint	01.06.2017	2020
Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH	Président du conseil d'administration	03.05.2017	2018
CIC Ouest	Président du conseil d'administration	26.04.2018	2021
Opuntia (Luxe TV)	Représentant permanent de BFCM (administrateur)	02.01.2018	indéterminé

7.2 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – rapport sur le gouvernement d’entreprise

Composition des organes de direction au 30 juin 2018

Conseil d'administration

Nicolas THÉRY, Président

Jean-Paul ADENOT

Jean-Louis BOISSON

Gérard BONTOUX

Gérard CORMORECHE

Chantal DUBOIS

Charles GERBER

André GERWIG

Audrey HAMMERER

Jacques HUMBERT

Christine LEENDERS

Mireille LEFEBURE

Elia MARTINS

Lucien MIARA

Laurence MIRAS

Marie-Josée NEYER

Daniel ROCIPON

Agnès ROUXEL

François TROILLARD

Annie VIROT

Censeurs

Bernard BASSE

Jean-Louis BAZILLE

Bernard BOCCARD

Hervé BROCHARD

Bernard DUBUIS

Marie-Hélène DUMONT

Philippe GALLIENNE

Jean-François JOUFFRAY

Damien LIEVENS

Gérard LINDACHER

Jean-Paul PANZANI

Marc PRIGENT

Denis SCHITZ

Alain TESSIER

Alain TETEDOIE

Philippe TRUFFREAU

Didier VIEILLY

Michel VIEUX

Direction générale

Daniel BAAL, directeur général et dirigeant effectif,

Eric PETITGAND, directeur général adjoint et dirigeant effectif,

Frantz RUBLE, directeur général adjoint

Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

KPMG Audit

Conditions de préparation et d'organisation du conseil

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale mentionnée à l'article L.225-100 un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Toutefois, les informations correspondantes peuvent être présentées au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

Ce rapport rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Préparation et organisation des travaux du conseil

Composition du conseil

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 14 à 18 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM) se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise. Elle ne se réfère pas au code Afep-Medef sur ce même sujet, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 100 % par des entités du Groupe Crédit Mutuel, dont les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel du périmètre Crédit Mutuel CM11 qui détiennent 88,3 % du capital (directement et indirectement) et 99,9% des droits de vote.

Dans la détermination de la composition du conseil d'administration, il est fait application de plusieurs principes.

1°. Incompatibilités et interdictions : chaque administrateur signe lors de sa nomination une déclaration par laquelle il certifie ne pas tomber sous le coup des interdictions bancaires énoncées à l'article L. 500-1 du Code monétaire et financier.

2°. Limite d'âge : la composition du conseil tient compte d'une disposition définie dans les statuts, selon laquelle le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des administrateurs. Pour des raisons d'harmonisation et de cohérence au niveau du groupe, à partir de décembre 2018, la limite d'âge individuelle soit fixée à soixante-dix ans pour chaque administrateur et à soixante-quinze ans pour chaque censeur. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire.

3°. Cumul avec un contrat de travail : aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par les règles de cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).

4°. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration : la loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée en 2014 et en vigueur au 1er janvier 2017 s'applique à la CFdeCM et est mise en œuvre avec 8 administratrices et 10 administrateurs au sein du conseil. Le conseil peut également compter sur la participation d'une administratrice et d'un administrateur salariés.

5°. Compétence et formation des administrateurs : la CFdeCM accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Un module spécifique de formation des administrateurs a été mis en place sous l'impulsion de la commission interfédérale de formation des élus permettant de consolider les connaissances et compétences des administrateurs et censeurs de la CFdeCM au regard des compétences réglementaires exigées depuis la transposition en France de la directive CRD IV.

Les membres des comités réglementaires disposent également de modules de formation spécifiques visant à consolider leurs compétences pour mener à bien les travaux de ces comités.

6°. Composition du conseil d'administration et administrateurs indépendants : les orientations conjointes de l'Autorité bancaire européenne (EBA) et de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)

en date du 26 septembre 2017 sur l'évaluation des membres de l'organe de direction ainsi que des fonctions clés ont désormais fixé 11 critères d'indépendance applicables à compter du 1er juillet 2018 à tous les établissements de crédit sur le territoire de l'union européenne. Ces orientations ont été traduites le 23 mars 2018 et par notice publiée le 5 juin 2018, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution entend se conformer partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude du 26 septembre 2017. L'ACPR entend se conformer aux orientations, à l'exception des dispositions prévoyant l'évaluation par l'autorité de supervision de l'aptitude des titulaires de postes clés à chaque nomination ou renouvellement. La déclaration de non-conformité s'applique aux paragraphes 162 et 176 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne) ainsi qu'aux paragraphes 171 et 172 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants avec deux réserves d'interprétation :

- l'indépendance formelle des membres de l'organe de direction et des membres du comité des risques et du comité des nominations ne constitue pas un critère d'aptitude prévu par la législation et la réglementation française en vigueur, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul motif d'une candidature individuelle au titre du « *fit and proper* ». Par ailleurs, hormis le cas spécifique des comités d'audit des entités d'intérêt public, pour lesquels l'article L. 823-19 du code de commerce prévoit, en principe, la présence d'un administrateur indépendant, au titre de la transposition de la Directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés, l'ACPR considère la présence de membres indépendants, au sein des organes de surveillance et autres comités spécialisés comme relevant de bonnes pratiques à encourager et non d'une exigence légale ou réglementaire.

- en droit, le fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 91) n'est pas constitutif d'une présomption de non indépendance d'un membre. Le non-respect de ces critères n'épuise pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres mesures, notamment celles qui seraient élaborées par les établissements français dans le cadre des lois et règlements en vigueur et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif d'indépendance.

En application du paragraphe 89)b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements CRD entièrement détenus par un établissement CRD et dans les établissements CRD n'ayant pas d'importance significative qui sont des entreprises d'investissement.

7°. Cotation de l'action et prévention des abus de marchés : les parts sociales de la CFdeCM ne sont pas cotées.

8°. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance : conformément au code d'éthique et de déontologie en vigueur dans le groupe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels pour les membres du conseil d'administration et le directeur général, entre leurs obligations à l'égard de la CFdeCM et leurs intérêts privés.

Les travaux du conseil en 2018

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

En 2018, à la date du 30 juin, le conseil d'administration s'est réuni deux fois. Le taux de présence aux conseils a été compris entre 76% et 82% (79 % en moyenne).

Le conseil du 21 février 2018 a été principalement dédié à l'examen et à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est tenue le 4 mai. Le conseil a examiné les comptes de l'exercice 2017, entendu les conclusions des commissaires aux comptes et pris connaissance des activités de contrôle et de surveillance. Le conseil a examiné et autorisé la poursuite des conventions réglementées. Le conseil a pris connaissance des rapports des comités réglementaires. Il a arrêté les limites unitaires et sectorielles *corporate* au niveau du groupe, et validé les politiques sectorielles et les grilles d'application. Le conseil a approuvé les nouvelles limites d'engagement sur le marché des collectivités. Le conseil a approuvé les corps de règles de CM-CIC Marchés et de la Trésorerie Groupe et a renouvelé l'autorisation d'émettre des EMTN pour une nouvelle durée d'un an.

Fonctionnement du conseil.

Conformément à l'article L.511-13 al. 2 du Code monétaire et financier, la réglementation bancaire impose de dissocier les fonctions de président de l'organe de surveillance et de dirigeant effectif de l'établissement. La direction effective de l'établissement est assumée par au moins deux personnes. La direction effective bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

La direction générale de la CFdeCM est composée de :

- M. Daniel BAAL, directeur général et dirigeant effectif,
- M. Eric PETITGAND, directeur général adjoint et dirigeant effectif,
- M. Frantz RUBLE, directeur général adjoint

Les conseils du 6 avril 2017 et du 21 février 2018 n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 30 juin 2018 au titre de l'article L225-102-1 du Code du commerce.

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965 à Lille (59)
 Adresse professionnelle :
 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	21.03.2016	2024
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	21.03.2016	2022
Fédération Centre Est Europe	Président du Conseil d'Administration	18.01.2016	2020
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14.11.2014	2019
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14.11.2014	2020
Crédit Industriel et Commercial	Président du Conseil d'Administration	11.12.2014	2019
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Président du Conseil de surveillance	14.10.2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	Président du Conseil de surveillance	14.10.2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel IARD	Président du Conseil de surveillance	14.10.2014	2023
Groupe des assurances du Crédit Mutuel (GACM)	Président du Conseil de surveillance	27.07.2016	2021
Banque CIC Est	Président du Conseil d'Administration	13.09.2012	2019
Banque CIC Nord-Ouest	Président du Conseil d'Administration	12.05.2017	2021
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Président du Conseil de surveillance	14.11.2014	2019
Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges	Membre du Conseil d'Administration	05.03.2014	2019
Euro Information	Membre du Conseil de direction, représentant la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	07.05.2014	2020
ACM GIE	Membre du conseil d'administration	30.06.2015	2021

Jean-Paul Adenot

Né le 15 novembre 1948 à La Petite Raon (88)
 Adresse professionnelle :
 Crédit Mutuel Centre Est Europe
 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District des Vosges	Président	2010	2018
Caisse de Crédit Mutuel CME 88	Président du Conseil d'Administration	01.05.2004	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'Administration	2010	2018
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	11.05.2011	2021
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	30.06.2015	2023
SCI Les Hauts de Chantraine	Gérant		

Jean-Louis Boisson

Né le 2 août 1948 à Bourg en Bresse (01)

Adresse professionnelle:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne	Président	Octobre 2014	2018
Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey	Président du Conseil d'Administration	20.03.1992	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Vice-Président du Conseil d'Administration	1995	2018
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil de Surveillance	07.05.2008	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	16.10.2002	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	03.05.2006	2021
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	17.12.1999	2021
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	21.03.2016	2020
Targobank Espagne	Membre du Conseil d'Administration	23.06.2015	2021
Est Bourgogne Média	Membre du Conseil d'Administration	17.09.2012	2024
Euro Information Production	Membre du Conseil de Surveillance	16.05.1991	2021
Assurance du Crédit Mutuel Vie SA	Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	30.06.2015	2023

Gérard Bontoux

Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel Midi Atlantique

10 rue de la Tuilerie – 31112 Balma cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président	25.10.1990	2020
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	Président	25.10.1990	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil d'Administration	06.04.2017	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	07.10.2015	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	21.03.2016	2022
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	06.05.2009	2021
Caisse de Crédit Mutuel Toulouse Saint-Cyprien	Membre du Conseil d'Administration	29.04.1996	2020
Banque Européenne du Crédit Mutuel	Membre du Conseil de Surveillance	06.05.2009	2021
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de CRCM Midi-Atlantique	13.05.2015	2021
Conseil d'administration CIC Sud-Ouest	Représentant permanent de Marsovalor	26.02.2009	2019

Gérard CormorècheNé le 3 juillet 1957 à Lyon 6^{ème} (69)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel du Sud-Est

8-10 rue Rhin et Danube – 69266 Lyon cedex 09

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel du Sud Est	Président du Conseil d'Administration	27.04.195	2019
Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est	Président du Conseil d'Administration	27.04.1995	2019
Caisse Agricole Crédit Mutuel	Président du Conseil d'Administration	14.04.2004	2022
C.E.C.A.M.U.S.E.	Président du Conseil d'Administration	02.12.1991	2024
Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône	Président du Conseil d'Administration	15.04.1993	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	22.06.1995	2019
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Administrateur	14.06.1995	2022
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Administrateur	21.03.2016	2022
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Administrateur	1995	2019
Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural – FCMAR	Vice-Président	16.04.2004	2021
MTRL	Vice-Président	2007	2023
CIC	Censeur	28.07.2011	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de CCM Sud Est	11.05.2016	2022
SCEA Cormorèche Jean-Gérard	Gérant		
SARL Cormorèche	Gérant		
SCI Cormorèche	Gérant		
SCI Ravaille	Gérant		
Société des Agriculteurs de France	Administrateur		

Marie-Chantal Dubois-Thuillier

Née le 8 octobre 1952 à Périgueux (24)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest

10 rue de rieux - 44040 Nantes cedex 1

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel de Limoges Centre	Vice-Présidente du conseil d'administration	1985	2019
Caisse régionale du Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest	Membre du conseil d'administration	2010	2020
Fédération du Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest	Membre du conseil d'administration	2010	2020
Fondation Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest	Présidente	2013	2019
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	03.05.2017	2020
DOM'AULIM ESH	Représentante permanente de la caisse régionale du Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest	23.10.2012	

Charles Gerber

Né le 3 juin 1954 à Pfetterhouse (68)
 Crédit Mutuel Centre Est Europe
 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel d'Altkirch Saint-Louis	Président	1999	2018
Caisse de Crédit Mutuel de La Largue	Président du Conseil d'Administration	20.04.2012	2021
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Administrateur	1999	2018
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Administrateur	19.12.1999	2021

André Gerwig

Né le 23 avril 1939 à Mathay (25)
 Crédit Mutuel Centre Est Europe
 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Belfort	Président	1988	2018
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	29.09.1992	2019
Caisse de Crédit Mutuel Mandeuve-Valentigney	Membre du Conseil d'Administration	10.04.2002	2021
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'Administration	1988	2018
Targo Deutschland GmbH	Membre du Conseil de Surveillance	08.12.2008	2022
Targobank AG	Membre du Conseil d'Administration	08.12.2008	2022
Editions Coprur	Membre du Conseil d'Administration	09.07.2007	2019
Centre International du Crédit Mutuel – CICM	Représentant permanent de la Fédération de Crédit Mutuel Centre Est Europe	09.10.2012	2020
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	07.05.2013	2019

Elia Martins

Né le 4 juin 1970 à Alcochete (PORTUGAL)
 Adresse professionnelle :
 Crédit Mutuel Ile de France
 18 rue de la Rochefoucauld – 75439 Paris cedex 09

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération des Caisses de Crédit Mutuel Ile-de-France	Membre du Conseil d'Administration	27.04.2017	2020
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	Membre du Conseil d'Administration	27.04.2017	2020
Caisse de Crédit Mutuel de Paris 8	Membre du Conseil d'Administration	17.04.2013	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	04.05.2018	2021
Association générale des Familles du 8 ^e	Membrel		

Audrey Hammerer

Née le 8 janvier 1978 à Mulhouse (68)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Centre Est Europe

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration représentant les salariés	29.07.2016	2019

Jacques Humbert

Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)

Adresse professionnelle:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse	Président	2002	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Vice-Président du Conseil d'Administration	13.12.2002	2021
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Membre du Conseil d'Administration	2002	2018
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	13.12.2002	2021
Caisse de Crédit Mutuel la Doller	Membre du Conseil d'Administration	1988	2020
DNA	Membre du Conseil d'Administration	31.03.2014	2020
Société de publications l'Alsace	Membre du Conseil d'Administration	21.06.2012	2024
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	27.11.2015	2021
Editions COPRUR	Membre du Conseil de Surveillance	03.08.2008	2020
CIC	Censeur	23.02.2017	2020
Musique Municipale Masevaux	Président		
Groupement de l'Union des sociétés de musique Thur-Doller	Président		

Christine Leenders

Née le 21 février 1956 à Le Bourg Saint Léonard (61)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Anjou

1 PLACE MOLIERE BP 10648

49006 ANGERS CEDEX 01

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches sur le Loir	Présidente du Conseil d'Administration	02.04.2003	2019
Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Rural de l'Anjou	Membre du Conseil d'Administration	28.11.2006	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du Conseil d'Administration	03.05.2017	2020
Fédération du Crédit Mutuel Anjou	Membre du Conseil d'Administration	2010	2020
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou	Membre du Conseil d'Administration	26.09.2010	2019
Les Landes	Gérante		
GFR GONDLEEN	Co-gérante		
SCI GOIREL	Co-gérante		
LE PIED A L'ETRIER	Présidente		
ECURIE LE MORS AUX DENTS	Présidente		

Mireille Lefébure

Née le 27 octobre 1952 à Couture d'Argenson (79)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel du Centre

Place de l'Europe 105 rue du faubourg Madeleine – 45920 Orléans cedex 9

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel Tours Halles	Présidente du conseil d'administration	03.04.2014	2019
Fédération Crédit Mutuel Centre	Membre du conseil d'administration	09.05.2017	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	03.05.2017	2020
Association ESCEMAGE	Trésorière		

Lucien Miara

Né le 17 janvier 1949 à Casablanca (Maroc)

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Méditerranéen

494 avenue du Prado BP115 – 13267 Marseille cedex 8

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	Président	2014	2022
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	Président	2014	2022
CAMEFI MARSEILLE	Président	26.04.2016	31.05.2020
Caisse de Crédit Mutuel Marseille Prado	Président	17.05.2016	2020
Caisse de Crédit Mutuel Perpignan Kennedy	Membre du conseil d'administration	24.11.2016	2020
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	25.06.2014	2020
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	21.03.2016	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	13.05.2015	2021
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	13.05.2015	2021
Centre International du Crédit Mutuel – CICM	Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée	18.12.2014	2019
Euro Information Production	Membre du conseil de surveillance	20.05.1997	2019
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée	11.05.2011	2023
Conseil d'administration Assurances du Crédit Mutuel VIE	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée	11.05.2016	2022
Banque Marocaine du Commerce Extérieur	Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel	15.11.2017	Fin mandat BFCM

Laurence Miras

Née le 04 avril 1965 à Marseille (13)
 Adresse professionnelle :
 Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais
 130-132 avenue Victor Hugo – 26009 Valence cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas	Présidente du conseil d'administration	29.03.2014	2021
Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais	Membre du conseil d'administration	2015	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	03.05.2017	2020
SCI LM	Associée - Gérante		
SCI L'OCCIMORON	Gérante		

Marie-Josée Neyer

Née le 04 mars 1949 à Mulhouse (68)
 Adresse professionnelle :
 Crédit Mutuel Centre Est Europe
 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel de Forbach et environs	Présidente du conseil d'administration	17.03.2004	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	03.05.2017	2020

Daniel Rocipon

Né le 17 février 1948 à Montchanin (28)
 Adresse professionnelle :
 Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc
 99 avenue de Genève – 74054 Annecy cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Président du conseil d'administration	02.12.2015	2019
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	Président du conseil d'administration	02.12.2015	2019
Caisse de Crédit Mutuel d'Albertville	Président du conseil d'administration	22.04.2011	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	26.02.2016	2021
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	25.02.2016	2021
Centre International du Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration		2018
Conseil d'administration ACM VIE S.A.M.	Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc	07.05.2014	2020
Les 3 D	Gérant - associé		

Agnès Rouxel

Née le 20 avril 1958 à Le Havre (76)

Adresse professionnelle :

Fédération du Crédit Mutuel de Normandie

17 rue du 11 novembre – 14052 Caen cedex

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Océane	Présidente du conseil d'administration	03.04.2014	2018
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie	Membre du conseil d'administration	18.05.2017	2023
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Gérante	03.05.2017	2020
JP2A	Gérante		
Genèse	Gérante		
SCI Les Béliers	Gérante		
SCI Les 4 couleurs	Associée-gérante		
Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire	Titulaire et Présidente de la Commission élus		
Conseil Européen des Entreprises et Commerce – Conseil du commerce de France	Membre du conseil		
MEDEF Seine Estuaire	Membre du conseil d'administration		

François TroillardNé le 16 septembre 1958 à Paris (14^{ème})

Crédit Mutuel Centre Est Europe

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration représentant les salariés	Juillet 2016	2019

Annie Viot

Née le 06 mars 1955 à Lavannes (51)

Crédit Mutuel Centre Est Europe

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy	Présidente du conseil d'administration	16.03.2017	2019
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Membre du conseil d'administration	03.05.2017	2020

Direction générale

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

34 rue du Wacken 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Fédération Centre Est Europe	Directeur Général	01.06.2017	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur Général	01.06.2017	2020
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Directeur Général	01.06.2017	2020
Crédit Industriel et Commercial	Directeur Général	01.06.2017	2023
Cofidis	Président du conseil de surveillance	12.05.2017	2021
Cofidis Participations	Président du conseil de surveillance	12.05.2017	2021
Euro Information Production	Président du Conseil de Surveillance	23.03.2017	2020
Targo Deutschland GmbH	Vice-Président du conseil de surveillance	29 & 30.03.2017	2022
Targobank AG	Vice-Président du conseil de surveillance	29 & 30.03.2017	2022
GACM	Membre du Directoire	03.05.2017	2021
Banque de Luxembourg	Vice-Président organe de surveillance	28.03.2017	2023

Eric Petitgand

Né le 04 février 1964 à Meulan (78)

Adresse professionnelle : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur général adjoint Dirigeant effectif	29.07.2016	indéterminée
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Directeur général adjoint	29.07.2016	indéterminée
Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane	Directeur général et dirigeant effectif	24.10.2017	indéterminée
Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane	Directeur général et dirigeant effectif	24.10.2017	indéterminée
Monetico International	Vice-Président	04.04.2013	2019
LYF	Membre du conseil d'administration	27.07.2017	2019
GIE CM-CIC Services	Membre du conseil de surveillance	09.12.2016	2022
Euro Information	Représentant permanent de la BFCM	03.05.2006	2024
GACM	Représentant permanent de la BFCM	01.08.2016	2021
Bischenberg	Représentant permanent de la BFCM	05.04.2005	indéterminée
Euro-Information Telecom	Membre du comité de direction	19.06.2017	indéterminée

Frantz Rublé

Né le 26 avril 1956 à Saverne (67)

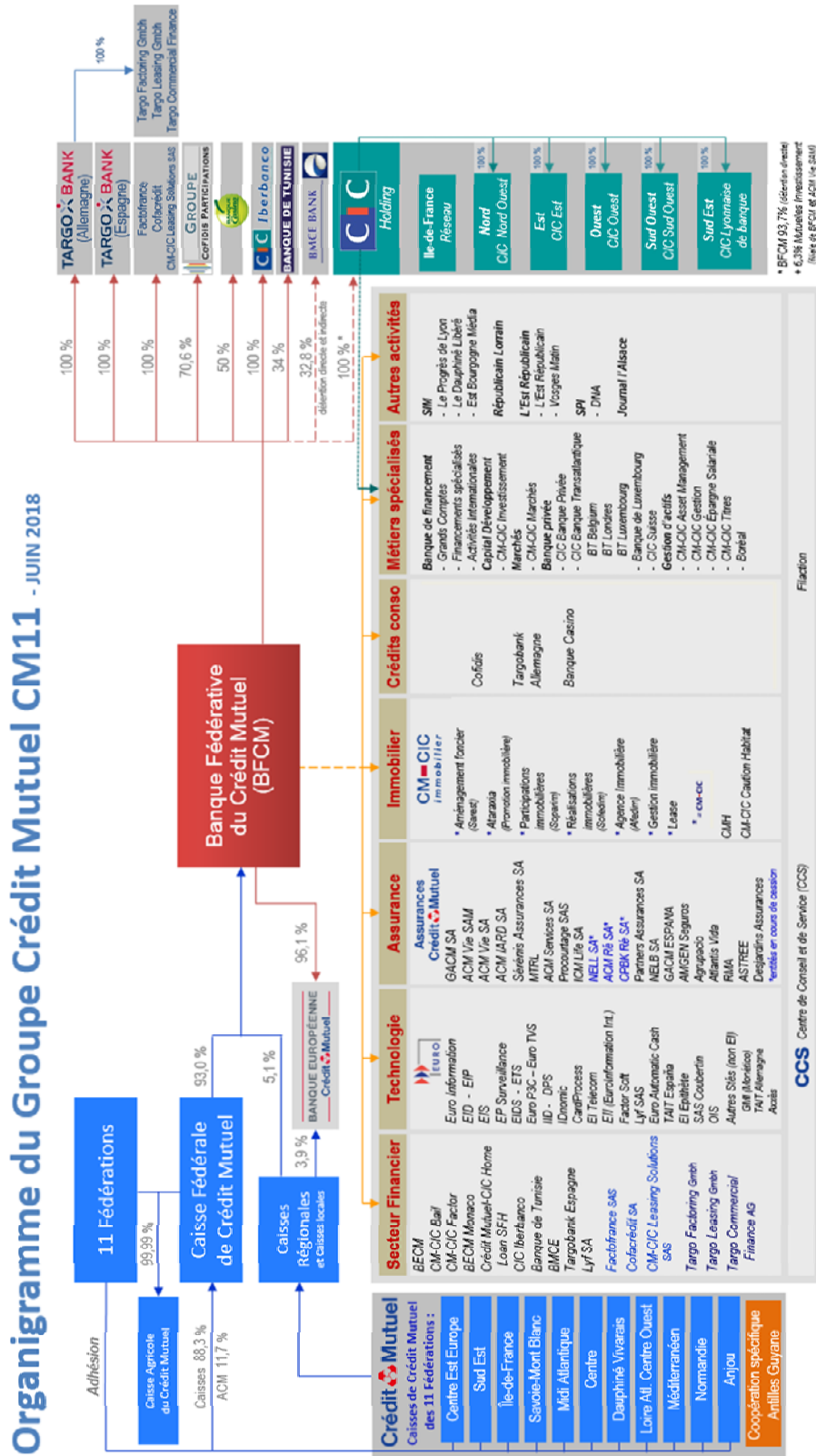
Adresse professionnelle : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg

Mandats	Fonction	Début de mandat	Fin de mandat
Euro-Information Production – groupement informatique CM-CIC	Administrateur	16.05.2001	indéterminée
Lyf	Directeur général	08.01.2014	2019
International Information Developments	Directeur général	06.02.2004	
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Directeur général adjoint	01.06.2017	indéterminée
Euro.P3C	Directeur général délégué	27.06.2016	2022
Euro-Information	Président du Conseil de direction	02.04.2001	2020
Euro-Information Développement	Président du Conseil de direction	02.04.2001	2020
EuroInformation International	Président du conseil d'administration	29.06.2011	2021
Lyf SAS	Président du conseil d'administration	04.05.2015	2019
CM-CIC Centre De Services et de Traitement - CST	Membre du comité de direction	19.03.2010	2022
Offres Innovantes de Services (OIDS)	Membre du conseil de direction	30.12.2016	2020
Banque du Groupe Casino	Membre du conseil d'administration	07.07.2011	2023
Monetico International	Membre du conseil d'administration	04.04.2013	2019
Targo Deutschland GmbH	Membre du conseil de surveillance	08.12.2008	2022
Targobank AG	Membre du conseil de surveillance	08.12.2008	2022
CM-CIC Services	Membre du conseil de surveillance	07.05.2008	2020
Eurafric Information	Membre du conseil de surveillance	2008	
Président Euro-Information Telecom	Représentant permanent d'Euro Information	13.05.2008	indéterminée
Président Euro Automatic Cash	Représentant permanent d'Euro Information	31.01.2014	
Président et membre du conseil de direction SAS Coubertin	Représentant permanent d'Euro Information	21.12.2016	6 ans 2021
Conseil d'administration Keynectis	Représentant permanent d'Euro Information	2004	
Conseil de direction EI Epithète	Représentant permanent d'Euro Information	16.01.2017	2023
Conseil de direction Euro-Information Direct Services	Représentant permanent d'Euro Information	20.10.1997	2020
Conseil de direction Euro-Information Services	Représentant permanent d'Euro Information	20.05.2000	2020
Conseil de direction Euro-Protection Surveillance	Représentant permanent d'Euro Information	2001	2020
Conseil de direction Euro Télé Services	Représentant permanent d'Euro Information	12.12.2003	
Conseil de direction Euro TVS - Traitement Valeurs Services	Représentant permanent d'Euro Information	Au moins 1994	2020
Conseil de direction Euro-Information Telecom	Représentant permanent d'Euro Information	16.05.2006	indéterminée
Conseil de direction Euro-Information Personnalisation Chèques Cartes et Composantes	Représentant permanent d'Euro Information	02.12.2003	2021
Conseil d'administration d'ACM VIE	Représentant permanent d'ADEPI SAS	15.03.2016	

8. Informations concernant le Groupe Crédit Mutuel CM11 et la BFCM – Événements récents et perspectives

8.1 Présentation du groupe



Evolutions depuis le 31 décembre 2017.

- 1) Après validation par les autorités de contrôle compétentes et notamment l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans une décision publiée au Journal Officiel en date du **27 juin 2018**, la fusion-absorption de Nord Europe Assurance (NEA) et de ses filiales par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) devient effective avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

Trois sociétés entrantes sont fusionnées comme suit :

- NEA fusion / absorption avec GACM SA
- ACM Nord Vie SA fusion / absorption avec ACM Vie SA
- ACM Nord Iard SA fusion / absorption avec ACM Iard SA

Les sociétés CPBK Ré et Nord Europe Life Luxembourg (NELL) entrent dans le sous-périmètre GACM en tant que sociétés destinées à être cédées.

- 2) Le **27 juin 2018**, Factofrance SAS devient l’unique actionnaire de Cofacredit SA suite à l’acquisition de la participation minoritaire (36%) que détenait COFACE. Le Groupe Crédit Mutuel CM11 parachève ainsi l’intégration des activités d’affacturation et de leasing acquises auprès de General Electric en 2016. Cofacredit est le seul factor français spécialisé à 100% sur le marché export.

8.2 Répartition du capital de la BFCM au 30 juin 2018

Raison sociale détentrice	% détenu	nombre d'actions	montant nominal détenu (en euros)
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	92,98%	31 401 572	1 570 078 600
CRCM Midi Atlantique	0,07%	24 484	1 224 200
CCM Sud Est (ex CFCM)	0,18%	61 535	3 076 750
CRCM Savoie Mont-Blanc	0,00%	20	1 000
CRCM Méditerranéen	0,22%	74 540	3 727 000
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	0,00%	81	4 050
CRCM Loire Atlantique Centre Ouest	2,20%	741 959	37 097 950
CRCM Ile de France	0,43%	146 411	7 320 550
CRCM de Normandie	0,37%	123 786	6 189 300
CRCM du Centre	0,91%	308 716	15 435 800
CRCM Dauphiné Vivarais	0,01%	2 470	123 500
Personnes physiques	0,00%	42	2 100
CRCM Anjou	0,52%	175 991	8 799 550
CFCM Maine Anjou Basse-Normandie	1,36%	459 722	22 986 100
CFCM Océan	0,51%	172 116	8 605 800
CFCM Nord Europe	0,00%	1	50
CFCM Antilles Guyane	0,01%	3 111	155 550
CCM Anjou	0,00%	400	20 000
CCM Centre Est Europe	0,17%	59 066	2 953 300
CCM Centre	0,00%	1 040	52 000
CCM Dauphiné Vivarais	0,00%	551	27 550
CCM Ile de France	0,01%	1 890	94 500
CCM Loire Atlantique Centre Ouest	0,00%	1 470	73 500
CCM Méditerranéen	0,00%	1 360	68 000
CCM Midi Atlantique	0,00%	1 172	58 600
CCM Normandie	0,00%	890	44 500
CCM Savoie Mont-Blanc	0,00%	490	24 500
CCM Sud Est	0,02%	5 704	285 200
	100,00%	33 770 590	1 688 529 500

CRCM : Caisse Régionale de Crédit Mutuel / CCM : Caisses de Crédit Mutuel / CFCM : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Modifications intervenues dans la répartition du capital social au cours du semestre :

La CRCM Anjou a cédé 10 actions de la BFCM au profit d'une caisse locale.

La CRCM de Normandie a cédé 20 actions de la BFCM au profit de deux caisses locales.

La CRCM Méditerranéen a cédé 20 actions de la BFCM au profit de deux caisses locales.

La CRCM Loire Atlantique Centre Ouest a acquis 10 actions de la BFCM détenues par une caisse locale.

8.3 Principaux risques et incertitudes pour le second semestre 2018

Les principaux risques et incertitudes liés au contexte macro-économique sont développées en page 8 dans la sous-partie « Perspective 2018 ».

8.4 Evénements récents propres au Groupe Crédit Mutuel CM11 et à la BFCM intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Aucun événement significatif relatif à la situation financière ou commerciale de groupe n'est survenu, depuis la clôture du 31 décembre 2017 et du 30 juin 2018 pour lesquels des états financiers vérifiés ont été publiés, de nature à altérer la solvabilité du Groupe Crédit Mutuel CM11 et de la BFCM.

9. Documents accessibles au public – Responsable de l’information

Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM (espace institutionnel)

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et du Groupe Crédit Mutuel CM11 pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d’enregistrement.
- Le document de référence de l’exercice 2017 et ceux des deux exercices précédents.

Sur support physique

- L’acte constitutif et les statuts de l’émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l’émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d’enregistrement.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Département Juridique
4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67913 STRASBOURG Cedex 9

Responsables de l’information

M. Alexandre SAADA
Directeur Général Adjoint de la BFCM
Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

Mme Annie GAIN
Directrice financier du Groupe Crédit Mutuel CM11
Email : annie.gain@creditmutuel.fr

Responsables du contrôle des comptes

M. Hassan BAAJ représente le cabinet **Ernst & Young et Autres**.

M. Jacques LÉVI représente le cabinet **PricewaterhouseCoopers France**.

10. Responsable de l'actualisation du document de référence et du rapport financier semestriel – Attestation

M. Daniel Baal, Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes Ernst & Young et Autres et PricewaterhouseCoopers France une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation du document de référence.

Fait à Strasbourg, le 7 août 2018

11. Table de concordance

Table de concordance du document de référence Chapitres du schéma de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004	Document de référence 2017 déposé le 20 avril 2018 sous le n° D.18-0354	Actualisation le 7 août 2018 sous le n°D.18-0354-A01
<i>Chapitre I Personnes responsables</i>		
1.1 Responsable du document de référence	442	179
1.2 Attestation du responsable	442	181
<i>Chapitre II Contrôleurs légaux des comptes</i>		
2.1 Contrôleurs légaux des comptes	442	179
2.2 Démission et non renouvellement	-	-
<i>Chapitre III Facteurs de risque</i>		
3.1 Les risques de l'émetteur	83-91	-
<i>Chapitre IV Informations concernant l'émetteur</i>		
4.1 Histoire et évolution de la société	26-28	-
4.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	436	-
4.1.2 Lieu de constitution de l'émetteur et son numéro d'enregistrement	436	-
4.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	436	-
4.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de l'émetteur, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de l'émetteur	436	-
4.1.5 Evènements récents propres à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	437	178
<i>Chapitre V Aperçu des activités</i>		
5.1 Principales activités		
5.1.1 Principales activités	15	13
5.1.2 Nouveau produit vendu et/ou nouvelle activité exercée	14	-
5.1.3 Principaux Marchés	14	-
5.1.4 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	14	-
<i>Chapitre VI Organigramme</i>		
6.1 Présentation de la société et du groupe	10-12	175
6.2 Lien de dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du groupe.	418	-
<i>Chapitre VII Informations sur les tendances</i>		
7.1 Déclaration sur les perspectives du Groupe Crédit Mutuel CM11	257	178
7.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur au moins pour l'exercice en cours	257	178
<i>Chapitre VIII Prévisions ou estimations de bénéfice</i>		
	438	-
<i>Chapitre IX Organes d'administration, de direction et de surveillance</i>		
9.1 Noms et fonctions des membres des organes d'administration, de direction de la BFCM et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci.	40-48	153-160
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	33	151 153

Chapitre X Principaux actionnaires		
10.1 Indications quant à la détention et au contrôle direct ou indirect de la BFCM par le Groupe Crédit Mutuel CM11 et description de la nature de ce contrôle.	418	-
10.2 Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle.	418	-
Chapitre XI Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
11.1 Informations financières historiques	338-339	179
11.2 Etats financiers	112-169	33-90
	274-331	93-144
	340-365	
11.3.1 Rapport d'audit des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	170-171	91-92
	332-335	145-146
	366-368	
11.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	411-414	-
	434-435	
11.3.3 Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirée des états financiers vérifiés de l'émetteur	411-414	-
11.4 Date des dernières informations financières	437	5
11.5 Informations semestrielles intermédiaires	437	-
11.5.1 Informations financières semestrielles	437	5-31
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	438	-
11.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	437	-
Chapitre XII Contrats importants	438	-
Chapitre XIII Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	438	-
Chapitre XIV Documents accessibles au public		
14.1 Documents accessibles au public	442	179
14.2 Responsable de l'information	442	181

Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Société Anonyme au capital de 1 688 529 500 €
Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tel. 03 88 14 88 14
Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00
Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238
N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 929